

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire

2019



RAPPORT SUR
LES COMPTES SPECIAUX
DU TRÉSOR

RAPPORT
SUR LES COMPTES
SPECIAUX DU TRESOR

LISTE DES ABREVIATIONS

SYNTHESE DU RAPPORT

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER - LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR EN CHIFFRES

Section I - Evolution des Comptes Spéciaux du Trésor

Section II - Ressources et charges des Comptes Spéciaux du Trésor

1.2.1. Comptes d'affectation spéciale

1.2.1.1. Prévisions des ressources et des charges des CAS

1.2.1.2. Réalisations des ressources et des charges des CAS

1.2.2. Autres comptes spéciaux du Trésor

1.2.2.1. Comptes de financement

1.2.2.2. Comptes d'adhésion aux organismes internationaux

1.2.2.3. Comptes d'opérations monétaires

1.2.2.4. Comptes de dépenses sur dotations

CHAPITRE II - CONTRIBUTION DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE AU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC

Section I - Développement Territorial

2.1.1. Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA

2.1.2. Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions

2.1.3. Fonds de solidarité interrégionale

Section II - Développement humain et social

2.2.1. Développement humain : Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain

2.2.2. Développement social

2.2.2.1. Fonds solidarité habitat et intégration urbaine

2.2.2.2. Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires

2.2.2.3. Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage (Promotion Nationale)

2.2.2.4. Fonds spécial de la pharmacie centrale

2.2.2.5. Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile

2.2.2.6. Fonds national pour l'action culturelle

2.2.2.7. Fonds spécial de soutien à l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidents à l'étranger et des affaires de la migration

2.2.2.8. Fonds d'entraide familiale

2.2.2.9. Fonds d'appui à la cohésion sociale

1

3

5

5

6

6

6

8

12

12

14

15

16

17

18

19

21

22

23

23

27

28

30

31

32

34

36

37

37

37

38

Section III - Renforcement des infrastructures	39
2.3.1. <i>Fonds spécial routier</i>	41
2.3.2. <i>Fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire</i>	43
2.3.3. <i>Fonds national du développement du sport</i>	44
2.3.4. <i>Fonds de service universel de télécommunications</i>	47
2.3.5. <i>Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain</i>	48
2.3.6. <i>Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées</i>	49
2.3.7. <i>Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable</i>	51
2.3.8. <i>Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles</i>	53
2.3.9. <i>Fonds de développement énergétique</i>	54
Section IV - Domaine agricole et de la pêche	54
2.4.1. <i>Fonds de développement agricole</i>	56
2.4.2. <i>Fonds de la réforme agraire</i>	59
2.4.3. <i>Fonds national forestier</i>	60
2.4.4. <i>Fonds de la chasse et de la pêche continentale</i>	62
2.4.5. <i>Fonds pour le développement rural et des zones de montagne</i>	64
2.4.6. <i>Fonds de développement de la pêche maritime</i>	67
Section V - Promotion économique et financière	69
2.5.1. <i>Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes</i>	70
2.5.2. <i>Fonds de développement industriel et des investissements</i>	73
2.5.3. <i>Fonds de solidarité des assurances</i>	74
2.5.4. <i>Masse des services financiers</i>	74
2.5.5. <i>Fonds de lutte contre la fraude douanière</i>	75
2.5.6. <i>Fonds provenant des dépôts au Trésor</i>	76
2.5.7. <i>Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe</i>	77
Section VI - Autres domaines	78
2.6.1. <i>Fonds de remploi domanial</i>	78
2.6.2. <i>Fonds spécial pour le soutien des juridictions</i>	81
2.6.3. <i>Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires</i>	82
2.6.4. <i>Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique</i>	83
2.6.5. <i>Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique</i>	84
2.6.6. <i>Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage</i>	85
2.6.7. <i>Fonds de soutien à la sûreté nationale</i>	86
2.6.8. <i>Fonds de modernisation de l'administration publique</i>	87
ANNEXES	93

LISTE DES ABREVIATIONS

ANAM	Agence Nationale de l'Assurance Maladie
ANPME	Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise
APP	Agence du Partenariat pour le Progrès
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CAOI	Comptes d'Adhésion aux Organismes Internationaux.
CAS	Comptes d'Affectation Spéciale
CDD	Comptes de Dépenses sur Dotations
CFI	Centre de Formation des Instituteurs
COM	Comptes d'Opérations Monétaires
CP	Comptes de Prêts
CPR	Centre Pédagogique Régional
CSP	Centres Sportifs de Proximité
CST	Comptes Spéciaux du Trésor
DDE	Direction des Domaines de l'Etat
ENIM	École Nationale de l'Industrie Minérale
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IRESEN	Institut de Recherche en Energie Solaire et en Energies Nouvelles
IRFC	Institut Royal de Formation des Cadres
LNRN	Laboratoire National des Ressources Numériques
MASEN	Moroccan Agency for Solar Energy
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
PDA	Points de Débarquement Aménagés
PERG	Programme d'Electrification Rurale Global
PNA	Programme National d'Assainissement Liquide et d'Epuration des Eaux Usées
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
PNRR	Programme National des Routes Rurales
RSSL	Réseau de Surveillance et de Salubrité Littorale
SEGMA	Service de l'Etat Géré de Manière Autonome
SFI	Société Financière Internationale
SMAEX	Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation
SMM	Salles Multimédia
SNDR	Stratégie Nationale Renouvelée de Développement Rural
TBI	Tableau Blanc Interactif
UNAMFR	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
VDP	Villages De Pêcheurs
VMM	Valises Multimédia

SYNTHESE DU RAPPORT

Le rapport sur les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) pour l'année 2019 s'articule, essentiellement, autour de la contribution des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) dans le financement de l'investissement public.

L'évolution du nombre des CST a connu une régression continue depuis le début des années 2000, passant de 156 en 2001 à 71 en 2018. Cette forte baisse est imputable à la mise en place d'une logique de rationalisation et d'efficacité en matière de gestion desdits comptes.

En outre, l'analyse de la structure des ressources et des charges des CST, par nature de comptes, au titre de l'exercice 2017 par rapport à celle afférente aux années 2016 et 2015 fait ressortir le bilan comptable ci-après :

1- Comptes d'affectation spéciale

Le montant total des ressources réalisées par les CAS s'élève en 2017, à 194.076 MDH contre 177.856 MDH en 2016 et 159.115 MDH en 2015, soit une progression de 10,44% en moyenne annuelle sur la période 2015-2017.

Parallèlement, le montant global des dépenses réalisées par ces CAS s'est établi à 67.855 MDH en 2017 contre 63.751 MDH et 53.633 MDH, respectivement, en 2016 et 2015, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 12,48 % sur la même période.

2- Comptes de financement

L'encours total des comptes de financement a plus que doublé entre 2015 et 2017 en passant de 187,58 MDH en 2015 à 395,69 MDH en 2017, soit une augmentation de 208,11 MDH.

L'analyse de l'évolution de l'encours, par catégorie de bénéficiaires, montre qu'en 2017, la Société de financement JAIDA a bénéficié de 75,45% dudit encours, suivie par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) avec 12,46%, la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX) avec 9,43%, l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE)- Branche Eau- avec 2,05% et les régies de distribution d'eau et d'électricité avec 0,61%.

3- Comptes d'adhésion aux organismes internationaux

Le montant total des participations du Maroc versées aux organismes internationaux a atteint 31,11 MDH au cours du premier trimestre 2018 et 381,34 MDH en 2017, contre 327,37 MDH en 2016 et 334,58 MDH en 2015. Quant aux crédits prévus par la loi de finances pour l'année 2018, le projet de loi de finances pour l'année 2019 ainsi que les prévisions pour les années 2020 et 2021, ils s'élèvent, respectivement, à 1.862,52 MDH, 834,04 MDH, 916,15 MDH et 876,67 MDH.

4- Comptes d'opérations monétaires

Ces comptes ont enregistré en 2017, à travers le compte intitulé « Différence de change sur ventes et achats de devises » qui retrace les gains et les pertes sur les achats et les ventes de devises effectués par Bank Al-Maghrib, des ressources et des charges, respectivement, de 14,40 MDH et 9,37 MDH.

5- Comptes de dépenses sur dotations

Les prévisions des ressources et les plafonds des charges desdits comptes au titre de la période 2015-2017 s'élèvent à 32.076,14 MDH, représentant, respectivement, 13,74% et 15,99% des ressources et des charges globales des comptes spéciaux du Trésor au cours de ladite période.

Eu égard à ce qui précède, l'enveloppe totale des dépenses réalisées dans le cadre des CST s'élève à 86.164 MDH au titre de l'année 2017, dont 67.854 MDH représentant la part des CAS,

soit 78,75% du total. La ventilation du montant desdites dépenses, par domaine d'activité, se présente comme suit :

- Le développement territorial : 33.234,76 MDH, soit 49,0% ;
- Le développement humain et social : 12.467,17 MDH, soit 18,4% ;
- Le renforcement des infrastructures : 8.735,90 MDH, soit 12,9% ;
- Le développement agricole et de la pêche : 5.864,71 MDH, soit 8,6% ;
- La promotion économique et financière : 3.124,49 MDH, soit 4,6% ;
- Les autres domaines : 4.427,50 MDH, soit 6,5%.

INTRODUCTION

Composante essentielle du budget de l'Etat, les comptes spéciaux du Trésor, contribuent au financement des programmes d'investissement public.

L'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, des dispositions de la loi organique n°130-13 relative à la loi de finances afférentes au déploiement de la programmation budgétaire triennale, contribuera indéniablement à donner une meilleure visibilité sur l'action gouvernementale à court et moyen termes, permettant ainsi d'assurer un meilleur suivi et une plus grande cohérence des politiques publiques.

Sur le plan comptable, le montant total des ressources réalisées par les comptes d'affectation spéciale (CAS) en 2017, s'élève à 194.077 MDH. Ce montant est ventilé comme suit :

- 58.006 MDH au titre des ressources propres, en l'occurrence les recettes fiscales et parafiscales, les redevances et les autres produits ;
- 22.001 MDH correspondants aux versements du budget général ;
- 114.070 MDH représentant le solde dégagé par les CAS à la fin de l'exercice 2016.

Compte non tenu des ressources propres mobilisées par le compte intitulé " Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A. " d'un montant de 25.973 MDH, les départements ministériels disposant de CAS ont bénéficié, en 2017, de ressources propres s'établissant à 32.033 MDH. Ce montant représente 43,92% des dépenses de fonctionnement hors salaires, et d'investissement qui leur étaient allouées au titre de ladite année. Ces ressources propres représentaient 14,38% des recettes ordinaires de l'Etat réalisées en 2017.

Pour leur part, les comptes de dépenses sur dotations ont mobilisé en 2017, des ressources d'un montant de 25.118 MDH, constituées exclusivement de versements du budget général. Les dépenses desdits comptes s'élèvent, quant à elles, à 13.170 MDH en 2017, enregistrant ainsi une hausse de 881 MDH ou 7,17% par rapport à 2016.

S'agissant des autres catégories de CST, elles ont profité en 2017, de recettes s'élevant à 167 MDH et ont enregistré des dépenses de l'ordre de 5.140 MDH contre, respectivement, 321 MDH et 4.918 MDH en 2016.

Ainsi, le présent rapport sur les CST se compose de deux chapitres :

Le premier chapitre retrace le cadrage budgétaire et comptable des CST au titre de l'année 2017 en comparaison avec les réalisations des années 2016 et 2015. Il met ainsi en exergue, l'importance des moyens financiers mis en œuvre à travers lesdits comptes en relatant le volume des ressources mobilisées et des soldes reportés. Ce chapitre se subdivise en trois sections qui traitent successivement des aspects suivants :

- Evolution du nombre des CST eu égard à l'effort de rationalisation entrepris au cours de la dernière décennie marquée par la suppression de plusieurs comptes et la création d'un nombre limité de nouveaux comptes destinés essentiellement au déploiement des stratégies sectorielles et à la prise en charge de certains programmes prioritaires ;
- Evaluation budgétaire et comptable des CAS à la lumière de l'analyse des ressources et des charges réalisées par lesdits comptes ;
- Bilan des actions effectuées dans le cadre des comptes de financement, des comptes d'adhésion aux organismes internationaux et des comptes d'opérations monétaires en faisant ressortir l'importance du volume de financement y afférent.

Le deuxième chapitre fait ressortir la contribution des CAS dans le financement de l'investissement public tout en présentant les réalisations des programmes et actions financés par lesdits comptes au cours de la période 2015-2017 réparties selon les domaines d'activités suivants :

- Le développement territorial ;
- Le développement humain et social ;
- Le renforcement des infrastructures ;
- Le développement agricole et de la pêche ;
- La promotion économique et financière ;
- Les autres domaines.

CHAPITRE PREMIER - LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR EN CHIFFRES

Section I - Evolution des Comptes Spéciaux du Trésor

Le nombre des CST, dont la limitation constitue un choix stratégique, a enregistré une forte baisse depuis le début de la dernière décennie, passant de 156 en 2001 à 71 en 2017. Pour sa part, l'année 2018 n'a connu la création ou la suppression d'aucun compte spécial du Trésor par la loi de finances de l'année.

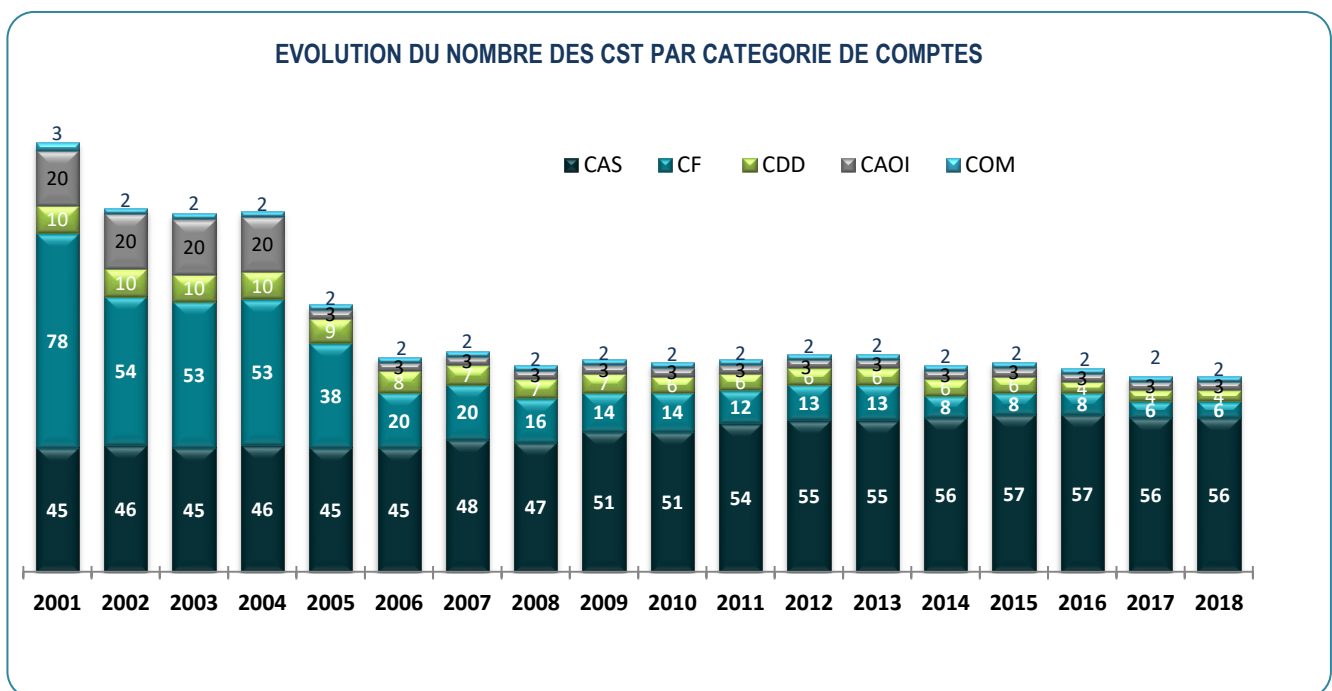
L'analyse de la répartition du nombre des CST en 2018, par catégorie de comptes, fait ressortir la prépondérance des CAS qui constituent 56 sur 71 comptes, soit 78,87% du total contre 28,85% en 2001 ou 45 comptes sur un total de 156 comptes.

En revanche, les comptes de financement et d'adhésion aux organismes internationaux ont vu leur nombre et leur part chuter, respectivement, de 98 comptes et 62,82% du total en 2001 à seulement 9 comptes et 12,68% en 2018.

Par ailleurs, la part des comptes d'opérations monétaires est passée de 1,92% en 2001 à 2,82% en 2018.

De même, la part des comptes de dépenses sur dotations est restée quasiment stable aux alentours de 6% sur la période considérée.

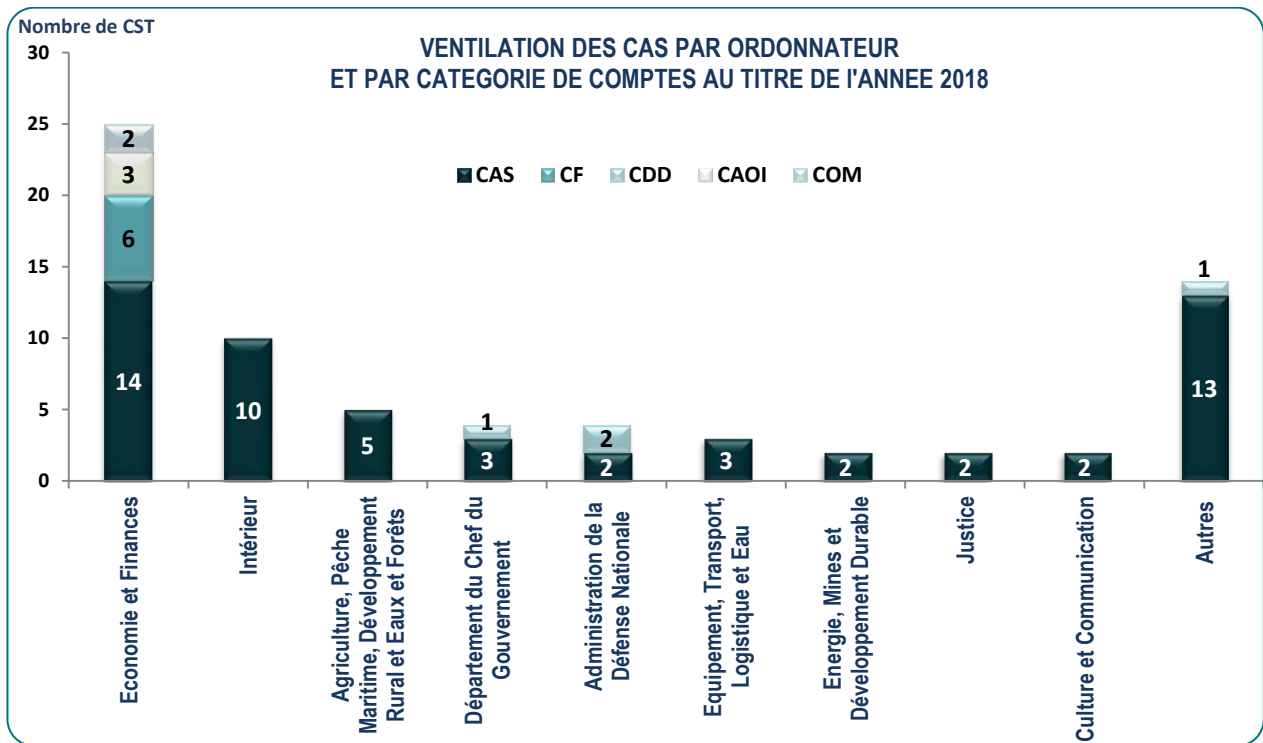
Le graphique suivant retrace l'évolution du nombre des CST, par catégorie de comptes, au titre de la période 2001-2018 :



L'analyse du nombre des CST par ordonnateur montre le rôle prépondérant joué par le Ministère de l'Economie et des Finances en matière de gestion desdits comptes du fait qu'il est l'ordonnateur de 25 comptes en 2018, dont 14 CAS ainsi que la totalité des comptes d'adhésion aux organismes internationaux, d'opérations monétaires et de financement, suivi des Ministères de l'Intérieur (10 comptes), de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (5 comptes), du département du Chef du Gouvernement (4 comptes), de l'Administration de la Défense Nationale (4 comptes), des

Ministères de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (3 comptes), de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable (2 comptes), de la Justice (2 comptes), ainsi que de la Culture et de la Communication (2 comptes).

Le graphique ci-après présente la ventilation, par ordonnateur et par catégorie de comptes, du nombre des CST en 2018 :

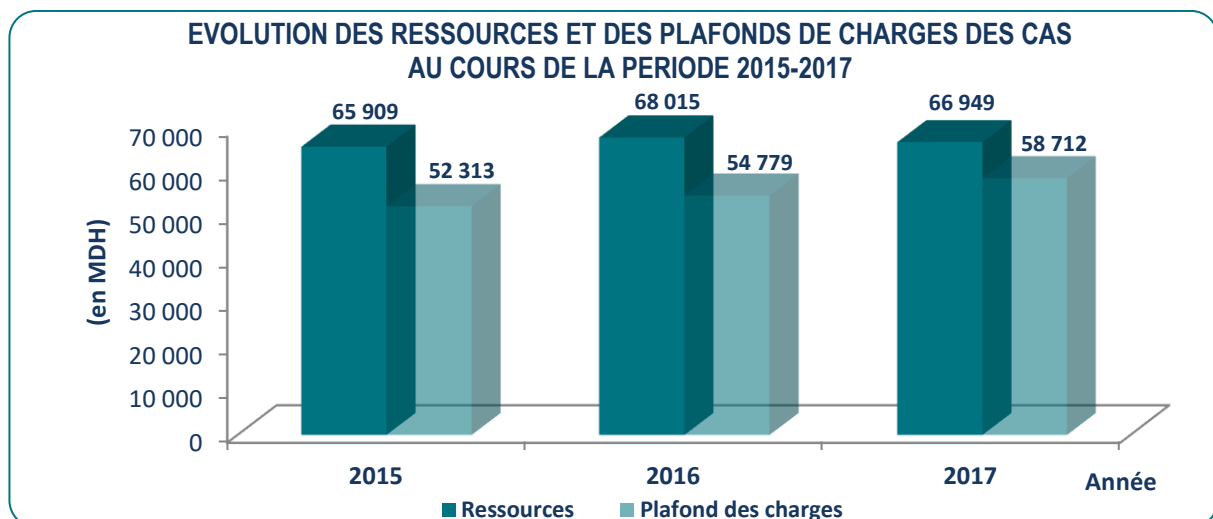


Section II - Ressources et charges des Comptes Spéciaux du Trésor

1.2.1. Comptes d'affectation spéciale

1.2.1.1. Prévisions des ressources et des charges des CAS

Les prévisions des ressources et des charges des CAS pour les années 2015, 2016 et 2017, sont retracées dans le graphique ci-après :



Il ressort de l'analyse de l'évolution des ressources et des charges des CAS au titre de la période 2015-2017, que le plafond des charges des CAS a augmenté plus rapidement que les prévisions de ressources, sous l'effet combiné du renforcement des actions financées par le « Fonds d'appui à la cohésion sociale » et le « Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions », de la mise en conformité de certains CAS avec les dispositions de l'article 27 de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances autorisant les versements, en cours d'année, au profit du budget général, à partir d'un CAS, ainsi que de l'intégration des dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux dans certains CAS.

Les ressources des CAS sont composées essentiellement des :

- Recettes fiscales, des taxes spéciales ou des redevances ;
- Produits de vente, de services rendus ou d'amendes ;
- Versements du budget général, des collectivités territoriales, ainsi que des entreprises et établissements publics ;
- Recettes prévues par les conventions conclues entre l'Etat et les opérateurs publics ou privés, pour le financement des programmes et actions de développement ;
- Produits de la contribution libératoire au titre des avoirs et liquidités à l'étranger, et de la contribution sociale de solidarité sur les livraisons à soi-même de construction d'habitation personnelle ;
- Autres recettes comme les fonds versés dans le cadre de la coopération internationale, ainsi que les dons et legs.

Ces ressources sont destinées, notamment, à couvrir les charges afférentes au financement des programmes et actions ci-après :

- Programmes de développement territorial et régional (Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et Produit des parts d'impôts affectées aux régions) ;
- Projets d'investissement, tels que la mise à niveau des infrastructures du monde rural (Fonds de développement rural et des zones de montagne et Fonds spécial routier), la construction et l'équipement des infrastructures sportives (Fonds national du développement du sport), la promotion agricole et la sauvegarde des domaines forestiers (Fonds de développement agricole et Fonds national forestier), le renforcement et la préservation des capacités de production énergétique (Fonds de développement énergétique), ainsi que l'assainissement liquide, l'épuration des eaux usées et la lutte contre les effets des catastrophes naturelles (Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées et Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles) ;
- Développement humain à travers la réalisation de programmes de réduction des déficits sociaux, de lutte contre la précarité et de promotion des activités génératrices de revenus ;
- Programmes de financement des dépenses d'équipement et de lutte contre le chômage, ainsi que de promotion de l'emploi des jeunes ;
- Résorption des bidonvilles et lutte contre l'habitat insalubre (Fonds solidarité habitat et intégration urbaine) ;
- Acquisitions immobilières, construction et équipement d'immeubles domaniaux (Fonds de remploi domanial) ;
- Achat de matériel sanitaire et de produits pharmaceutiques (Fonds spécial de la pharmacie centrale) ;

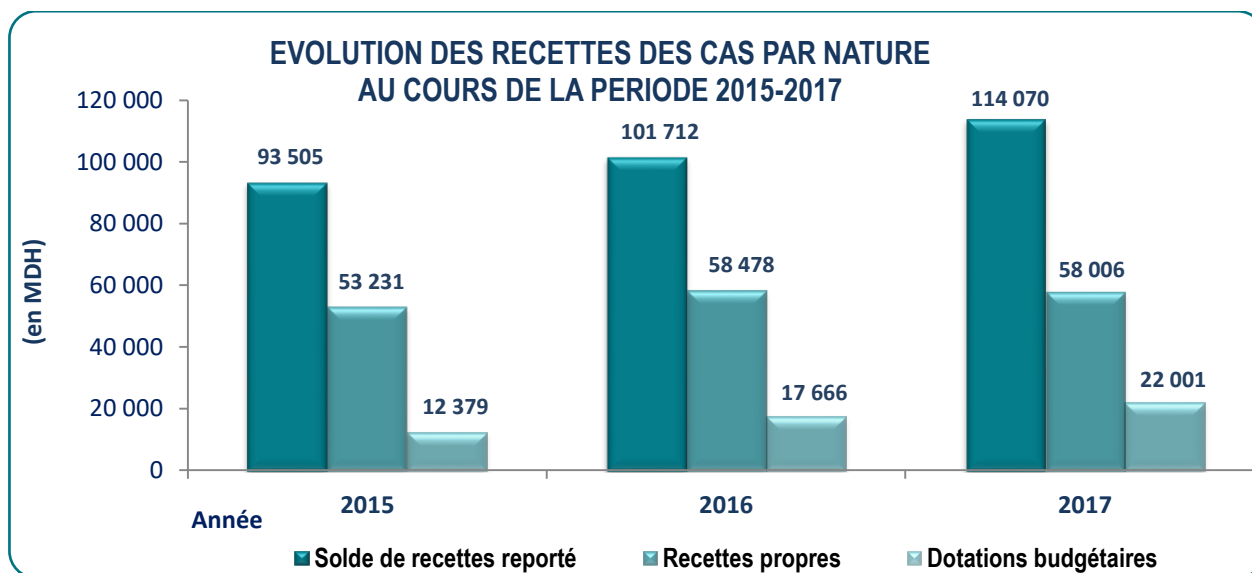
- Promotion de l'investissement privé, soutien des investissements en relation avec les stratégies sectorielles et les projets régionaux, ainsi que la couverture des dépenses afférentes aux projets du plan d'accélération industrielle 2014-2020 (Fonds de développement industriel et des investissements) ;
- Protection à l'importation de certains produits agricoles de base, en l'occurrence le sucre et le blé (Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires) ;
- Allocation, au profit de la mère démunie divorcée et de ses enfants, d'une avance au titre de la pension alimentaire (Fonds d'entraide familiale) ;
- Mise en œuvre du régime d'assistance médicale et du programme « Tayssir », financement de l'assistance aux personnes à besoins spécifiques et octroi d'une aide directe aux femmes veuves en situation de précarité (Fonds d'appui à la cohésion sociale) ;
- Résorption des déficits en matière de développement humain et d'infrastructures de base entre les régions (Fonds de solidarité interrégionale et Fonds de mise à niveau sociale).

1.2.1.2. Réalisations des ressources et des charges des CAS

1.2.1.2.1. Ressources réalisées par les CAS

En 2017, le montant total des ressources réalisées par les CAS s'élève à 194.077 MDH contre 177.856 MDH en 2016 et 159.115 MDH en 2015, soit une progression de près de 10,44% en moyenne annuelle sur la période 2015-2017.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des ressources des CAS, par nature, au cours de la période considérée :



Les recettes des CAS ont été constituées en 2017, à hauteur de 114.070 MDH, de soldes de recettes reportés contre 101.712 MDH et 93.505 MDH, respectivement, en 2016 et 2015. Ces soldes ont ainsi affiché une croissance annuelle moyenne de 10,45% sur la période 2015-2017.

De leur côté, les recettes propres dont la contribution à la réalisation des ressources des CAS au titre de 2017 s'est élevée à 58.006 MDH, ont enregistré une légère baisse de 0,81% en comparaison avec l'année précédente, après une hausse sensible de 9,86% entre 2015 et 2016.

Ces recettes propres ont été réalisées en 2017, essentiellement, par les CAS suivants :

• Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A	:	25.973 MDH ;
• Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe	:	9.548 MDH ;
• Fonds spécial routier	:	3.324 MDH ;
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	:	3.103 MDH ;
• Fonds solidarité habitat et intégration urbaine	:	2.406 MDH ;
• Fonds de remploi domanial	:	1.881 MDH ;
• Fonds d'appui à la cohésion sociale	:	1.787 MDH ;
• Masse des services financiers	:	1.366 MDH ;
• Fonds de lutte contre la fraude douanière	:	805 MDH ;
• Fonds national forestier	:	765 MDH ;
• Fonds provenant des dépôts du Trésor	:	733 MDH ;
• Fonds de solidarité des assurances	:	719 MDH ;
• Fonds de développement agricole	:	661 MDH ;
• Fonds spécial pour le soutien des juridictions	:	619 MDH.

En outre, les recettes propres ont été réalisées, à hauteur de 96%, en 2017 par les comptes gérés par les Ministères suivants :

- Le Ministère de l'Intérieur : 29.679 MDH (soit 51,17% du total des recettes propres) ;
- Le Ministère de l'Economie et des Finances : 17.609 MDH (30,36%) ;
- Le Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau : 3.398 MDH (5,86%) ;
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville : 2.406 MDH (4,15%) ;
- Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts : 2.064 MDH (3,56%) ;
- Le Ministère de la justice : 789 MDH (1,36%).

Par ailleurs, le nombre des comptes d'affectation spéciale dont la part des recettes propres par rapport au total des recettes, y compris les soldes de recettes reportés, a dépassé 40% au cours de la période 2015-2017, s'élève à 12 comptes en 2017, représentant 21,43% du total contre 13 comptes en 2016 et 16 en 2015, soit, respectivement, 22,81% et 28,07% du total.

Ainsi, les dotations budgétaires versées aux CAS se sont élevées à 22.001 MDH en 2017 contre 17.666 MDH et 12.379 MDH, respectivement, en 2016 et 2015, enregistrant ainsi une forte hausse de 33,31% au cours de la période 2015-2017.

Ces versements ont bénéficié en 2017, essentiellement, aux comptes suivants :

• Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	:	3.422 MDH ;
• Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	:	3.150 MDH ;
• Fonds de développement agricole	:	2.812 MDH ;
• Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	:	2.340 MDH ;
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	:	2.000 MDH ;
• Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	:	1.674 MDH ;
• Fonds de développement industriel et des investissements	:	1.668 MDH ;
• Fonds spécial de la pharmacie centrale	:	1.240 MDH ;
• Fonds national du développement du sport	:	1.169 MDH ;
• Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées	:	660 MDH ;
• Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	:	327 MDH ;
• Fonds de soutien à la sûreté nationale	:	300 MDH ;
• Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable	:	286 MDH ;
• Fonds de remploi domanial	:	200 MDH ;
• Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles	:	200 MDH.

1.2.1.2.2. Dépenses des CAS

En 2017, le montant global des dépenses réalisées par les CAS s'est établi à 67.855 MDH contre 63.751 MDH et 53.633 MDH, respectivement, en 2016 et 2015, en hausse de 12,48% en moyenne annuelle sur la période 2015-2017.

Les dépenses des CAS ont été réalisées en 2017, à hauteur de 90,82%, par les Ministères de l'Intérieur (54,08%), de l'Economie et des Finances (11,13%), de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (8,43%), de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (6,55%), le département du Chef du Gouvernement (5,24%), ainsi que les Ministères de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (3,34%) et de la Santé (2,05%).

Ces dépenses ont été imputées en 2017, à hauteur de 86,94%, sur les comptes suivants :

• Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A.	:	28.552 MDH ;
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	:	4.683 MDH ;
• Fonds spécial routier	:	4.434 MDH ;
• Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	:	3.501 MDH ;
• Fonds de développement agricole	:	3.449 MDH ;

- Fonds d'appui à la cohésion sociale : 2.876 MDH ;
- Fonds solidarité habitat et intégration urbaine : 2.264 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 2.162 MDH ;
- Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage : 1.633 MDH ;
- Fonds de remploi domanial : 1.606 MDH ;
- Fonds spécial de la pharmacie centrale : 1.391 MDH ;
- Masse des services financiers : 1.245 MDH ;
- Fonds pour le développement rural et des zones de montagne : 1.194 MDH.

1.2.1.2.3. Solde des CAS

Les CAS ont dégagé un solde excédentaire de 126.221 MDH à fin 2017 contre 114.105 MDH et 105.482 MDH, respectivement, à fin 2016 et à fin 2015, soit une progression soutenue de l'ordre de 9,39% en moyenne annuelle sur la période 2015-2017.

(en MDH)			
Désignation	2015	2016	2017
Total des recettes	159.115	177.856	194.076
Total des dépenses	53.633	63.751	67.855
Solde à reporter à la gestion suivante	105.482	114.105	126.221

L'excédent dégagé en 2017 a été réalisé, à hauteur de 92,24% de son montant, par les comptes ci-après:

- Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe : 32.892 MDH ;
- Fonds de remploi domanial : 17.416 MDH ;
- Fonds de solidarité des assurances : 9.406 MDH ;
- Fonds d'appui à la cohésion sociale : 7.857 MDH ;
- Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain : 5.408 MDH ;
- Fonds de développement industriel et des investissements : 4.939 MDH ;
- Fonds pour le développement rural et des zones de montagne : 4.439 MDH ;
- Masse des services financiers : 4.158 MDH ;
- Fonds solidarité habitat et intégration urbaine : 3.758 MDH ;
- Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA : 3.282 MDH ;
- Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat : 3.195 MDH ;
- Fonds de service universel de télécommunications : 2.857 MDH ;
- Fonds spécial routier : 2.134 MDH ;

- Fonds spécial pour le soutien des juridictions : 2.084 MDH ;
- Fonds spécial de la pharmacie centrale : 1.939 MDH ;
- Fonds de soutien à certains promoteurs : 1.733 MDH ;
- Fonds de développement énergétique : 1.664 MDH ;
- Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires : 1.501 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 1.433 MDH ;
- Fonds national forestier : 1.191 MDH ;
- Fonds de soutien à la sûreté nationale : 1.067 MDH ;
- Fonds de lutte contre la fraude douanière : 1.041 MDH ;
- Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable : 1.034 MDH.

1.2.2. Autres comptes spéciaux du Trésor

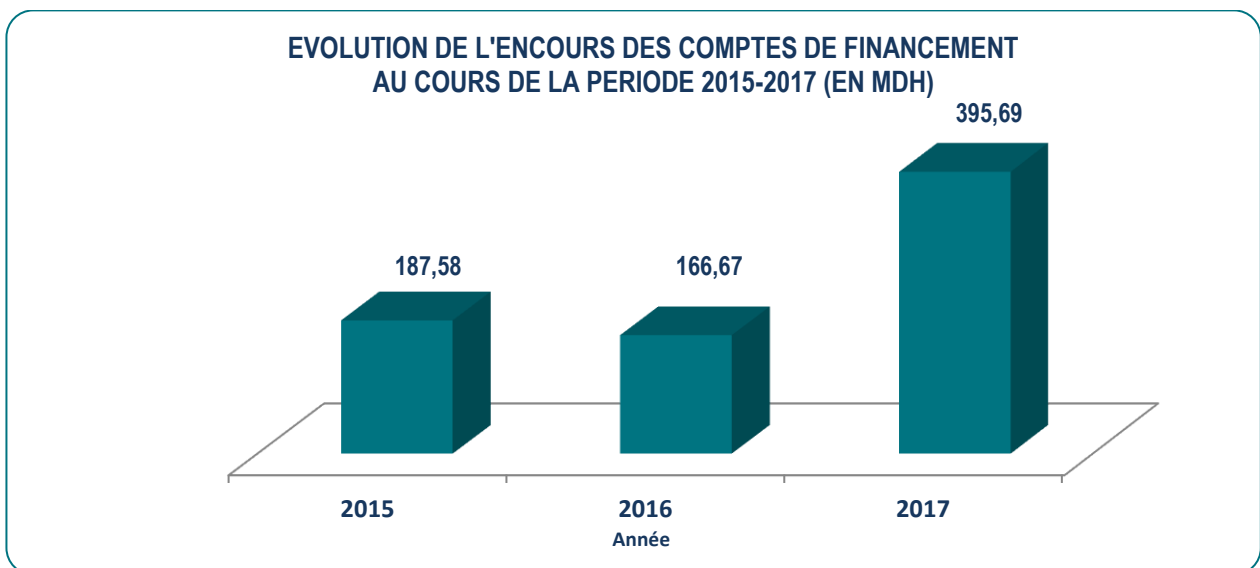
1.2.2.1. Comptes de financement

Les comptes de financement décrivent les versements sous forme de prêts de durée supérieure à deux ans, ou d'avances remboursables de durée inférieure ou égale à deux ans, effectués par l'État sur les ressources du Trésor et accordés pour des raisons d'intérêt public. Ces prêts et avances sont productifs d'intérêts.

L'octroi par l'Etat de prêts ou d'avances par l'intermédiaire des comptes de financement, fait l'objet d'un contrat entre le Ministère chargé des finances et le bénéficiaire.

Le nombre des établissements bénéficiaires du financement du Trésor en cours de remboursement, s'élève à sept (07).

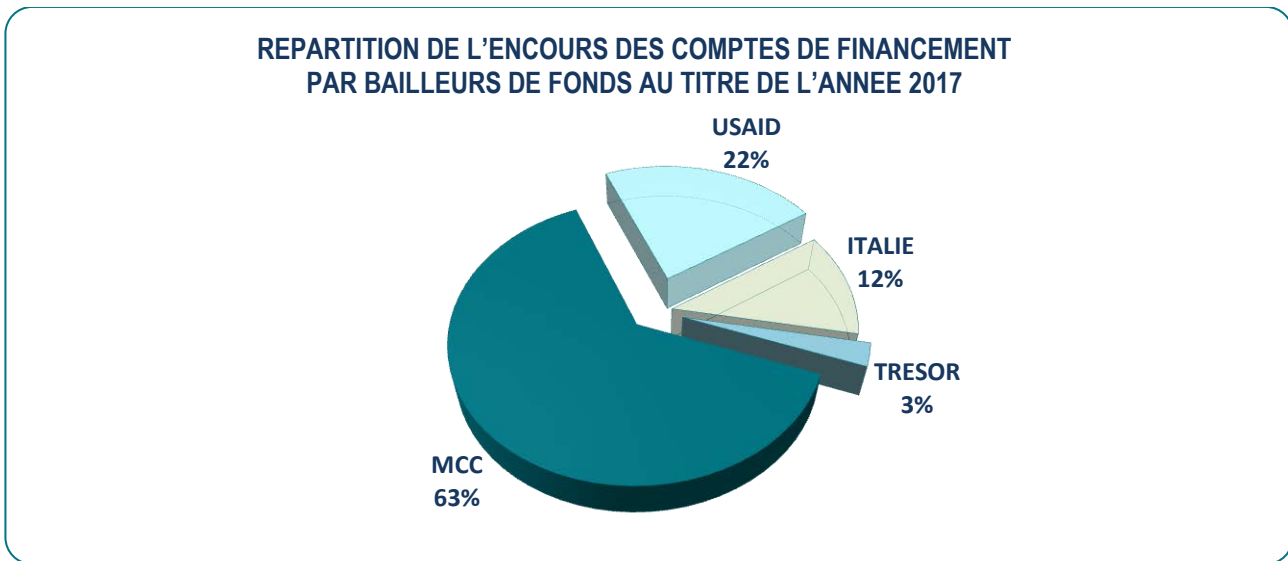
L'encours total des comptes de financement est passé de 187,58 MDH en 2015, à 166,67 MDH en 2016 et à 395,69 MDH en 2017, enregistrant ainsi une augmentation moyenne de 45,24%.



► Encours des prêts par bailleurs de fonds

La structure de l'encours, par bailleurs de fonds, montre que le Millenium Challenge Account (MCC) est le principal créancier avec un encours en 2017 de 250,42 MDH, suivi par l'Agence

des États-Unis pour le Développement International (USAID) pour un montant de 86,60 MDH, puis par l'Italie et le Trésor avec un encours, respectivement, de 48,14 MDH et 10,53 MDH, ce qui représente les parts suivantes :



► **Encours des prêts par catégorie de bénéficiaires :**

L'analyse de l'évolution de l'encours, par catégorie de bénéficiaires, montre qu'en 2017, la Société de financement JAIDA a bénéficié de 75,45% dudit encours, suivie par le Crédit Agricole du Maroc avec 12,46%, la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation avec 9,43%, l'ONEE (Branche Eau) avec 2,05% et les régies de distribution d'eau et d'électricité avec 0,61%.

Bénéficiaires / Années	Encours en MDH		
	2015	2016	2017
Société de financement JAIDA	55,27	51,70	298,56
Crédit Agricole du Maroc	59,89	54,67	49,30
Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation	41,97	39,68	37,30
ONEE (Branche Eau)	23,33	15,89	8,11
Régies de distribution d'eau et d'électricité	6,94	4,73	2,42
Ligue nationale de lutte contre les maladies cardiovasculaires ¹	0,18	-	-
Total	187,58	166,67	395,69

► **Recouvrements des prêts programmés en 2018 et 2019**

Le cumul des échéances programmées dans le cadre de la loi de finances pour l'année budgétaire 2018, s'élève à 74,51 MDH au titre du principal et 12,67 MDH pour les intérêts.

Pour l'année 2019, le recouvrement des prêts déjà consentis se poursuivra conformément aux échéanciers convenus avec les établissements débiteurs.

¹ En raison de l'accumulation d'arriérés de paiement, un contrat de rééchelonnement a été conclu avec la ligue, en juin 2011, pour le réaménagement de ses créances en souffrance portant sur un montant de 2,4 MDH échelonné sur 60 semestrialités dont la dernière échéance a été réglée le 30 avril 2016. A noter que le compte spécial du Trésor retraçant le prêt rétrocédé à la ligue en question, a été supprimé par la loi de finances pour l'année 2017.

Les montants des recouvrement des prêts (principal et intérêts) programmés en 2018 et 2019 se présentent comme suit :

(en MDH)

Organismes débiteurs	2018			2019		
	Principal	Intérêts	Total	Principal	Intérêts	Total
Société de financement JAIDA	55,96	9,32	65,28	57,77	7,42	65,19
ONEE (Branche Eau)	8,11	0,36	8,47	-	-	-
Crédit Agricole du Maroc	5,54	1,44	6,98	5,71	1,27	6,98
Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation	2,48	1,47	3,95	2,58	1,37	3,95
Régies de distribution d'eau et d'électricité	2,42	0,08	2,50	-	-	-
Total	74,51	12,67	87,18	66,06	10,06	76,12

1.2.2.2. Comptes d'adhésion aux organismes internationaux

Ces comptes décrivent les versements et les remboursements au titre de la participation du Maroc aux organismes internationaux.

A partir de l'année 2005, lesdits comptes ont été regroupés en trois comptes :

► Compte d'adhésion aux institutions de Bretton Woods

Ce compte comptabilise les opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux institutions de Bretton Woods, en l'occurrence le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), la Société Financière Internationale (SFI), l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) et l'Association Internationale de Développement (AID).

Les parts détenues par le Royaume du Maroc dans le capital desdites institutions, se présentent comme suit :

Institutions de Bretton Woods	Part du capital détenue par le Maroc
Société financière internationale	0,38%
Agence multilatérale de garantie des investissements	0,38%
Association internationale de développement	0,37%
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	0,30%
Fonds Monétaire International	-

► Compte d'adhésion aux organismes arabes et islamiques

Ledit compte a pour objet de comptabiliser les opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux organismes arabes et islamiques suivants :

Organismes arabes et islamiques	Part du capital détenue par le Maroc
Banque maghrébine pour l'investissement et le commerce extérieur	20,00%
Fonds monétaire arabe (FMA)	4,60%
Société islamique d'assurance des crédits à l'exportation et de garantie des investissements	4,40%
Institution arabe de garantie des investissements et de l'assurance à l'exportation	3,50%

Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)	2,40%
Société arabe d'investissement (SAI)	1,71%
Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA)	1,90%
Compte spécial pour le financement des projets du secteur privé dans les pays arabes	0,79%
Société internationale islamique pour le financement du commerce	0,70%
Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricole (AAIDA)	0,59%
Banque islamique de développement (BID)	0,51%
Fonds de solidarité islamique pour le développement	0,28%
Société islamique pour le développement du secteur privé	0,12%

► **Compte d'adhésion aux institutions multilatérales**

Ce compte a pour objet la comptabilisation des opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux institutions multilatérales. Il s'agit des organismes ci-après :

Institutions multilatérales	Part du capital détenue par le Maroc
Banque africaine de développement (BAD)	3,613%
Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC)	3,00%
Société Schelter Afrique	0,86%
Fonds international pour le développement agricole (FIDA)	0,31%
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	0,08%
Banque ouest africaine de développement	0,049%

Les montants des participations du Maroc versés au cours de la période 2015-2017 et du premier trimestre 2018, aux organismes internationaux, ainsi que les prévisions pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 se répartissent comme suit :

(en MDH)

Institutions ou organismes	Réalizations				Prévisions			
	2015	2016	2017	1 ^{er} trimestre 2018	LF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021
Institutions de Bretton Woods	17,46	0,48	-	-	0,80	-	85,00	85,00
Organismes arabes et islamiques	147,39	157,10	161,11	10,61	190,32	63,97	63,97	33,97
Institutions multilatérales	169,73	169,79	220,23	20,50	1.671,20	770,11	767,18	757,70
Total	334,58	327,37	381,34	31,11	1.862,52	834,08	916,15	876,67

1.2.2.3. Comptes d'opérations monétaires

Cette catégorie de comptes qui décrivent des mouvements de fonds d'origine monétaire, comprend les deux comptes suivants :

- « Différence de change sur ventes et achats de devises » : ce compte permet à l'Etat de prendre en charge le différentiel de change en dirhams des avoirs et engagements en devise constaté par Bank Al Maghrib lors de l'évaluation mensuelle.

Les pertes et gains de change y afférents sont imputés au compte courant du Trésor et les avis de débit ou de crédit correspondants sont, par la suite, remis à la TGR qui enregistre directement audit compte les montants des opérations concernées. Conformément à l'article 28 de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances, les résultats définitifs sont pris en recette ou en dépense au compte du budget de l'Etat au plus tard la deuxième année suivant celle au cours de laquelle ils sont dégagés ;

- « **Compte des opérations d'échanges de taux d'intérêt et de devises des emprunts extérieurs** » : dédié aux opérations de swap de la dette, ce compte retrace les frais ainsi que les pertes et gains afférents aux transactions de swap de devises ou d'intérêts. A noter qu'il n'a jamais été mouvementé du fait que toutes les opérations de couverture ont été régies par les dispositions des contrats de prêts ne nécessitant pas l'utilisation des ressources dudit compte. Toutefois, des opérations de couverture pourraient intervenir à l'avenir.

Les réalisations des comptes d'opérations monétaires pour la période 2015-2017, se présentent comme suit :

Intitulé du compte	(en MDH)					
	2015		2016		2017	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Compte de change sur ventes et achats de devises	8,24	10,50	97,44	15,98	14,40	9,37
Compte des opérations d'échanges de taux d'intérêt et de devises des emprunts extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8,24	10,50	97,44	15,98	14,40	9,37

1.2.2.4. Comptes de dépenses sur dotations

Les comptes de dépenses sur dotations, qui sont au nombre de quatre (04) en 2018, retracent des opérations relatives à une catégorie spéciale de dépenses dont le financement est assuré exclusivement par des dotations budgétaires.

Les prévisions des ressources et les plafonds des charges desdits comptes au titre de la période 2015-2017, s'élèvent à 32.076,14 MDH, représentant, respectivement, 13,74% et 15,99% des ressources et des charges globales des comptes spéciaux du Trésor au cours de ladite période.

CHAPITRE II - CONTRIBUTION DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE AU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC

De par leur vocation, les CAS sont destinés essentiellement à contribuer au financement des projets d'investissement dans les différents secteurs d'activité aussi bien agricoles, industriels, d'infrastructures que d'aménagement spatial et de développement humain et social.

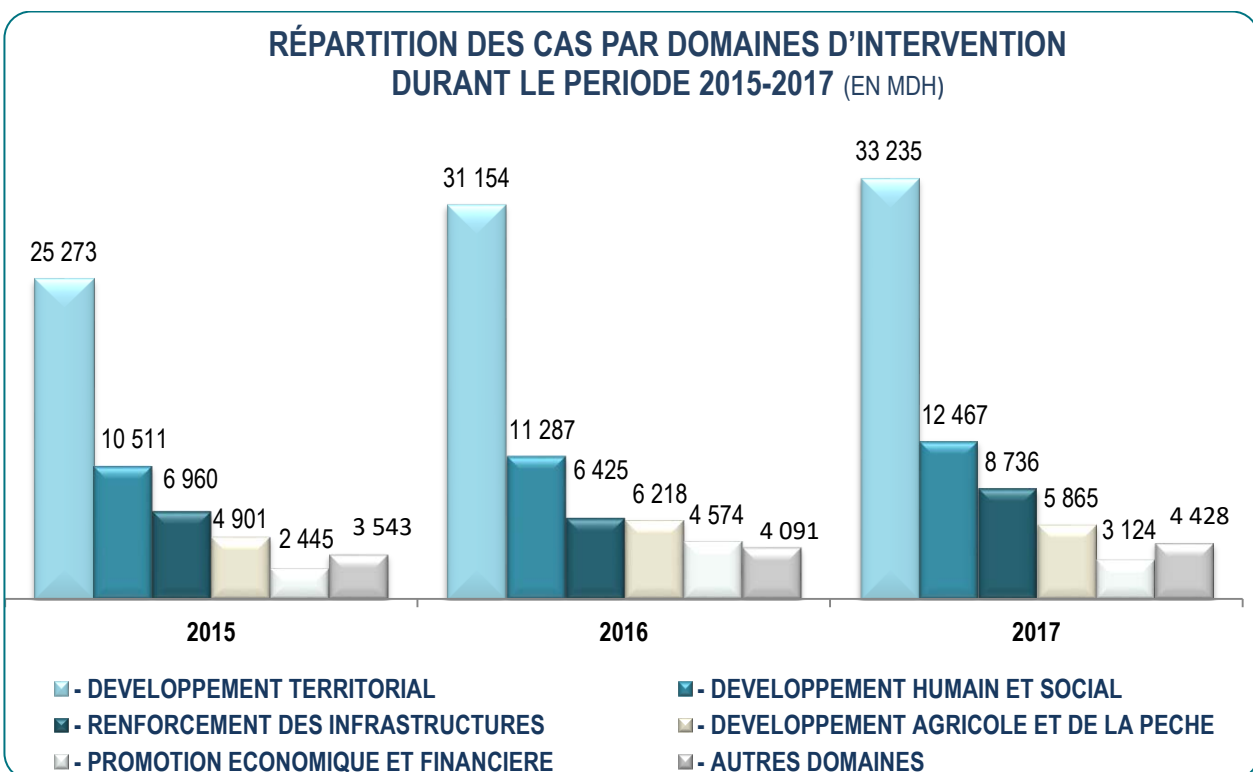
Le déploiement de la programmation budgétaire triennale, à compter du 1^{er} janvier 2019, va permettre de mieux appréhender le financement desdits projets à moyen terme.

L'enveloppe totale des dépenses réalisées dans le cadre des CST, s'élève en 2017, à 86.164,29 MDH dont 67.854,53 MDH représentant la part des CAS, soit 78,75% du total.

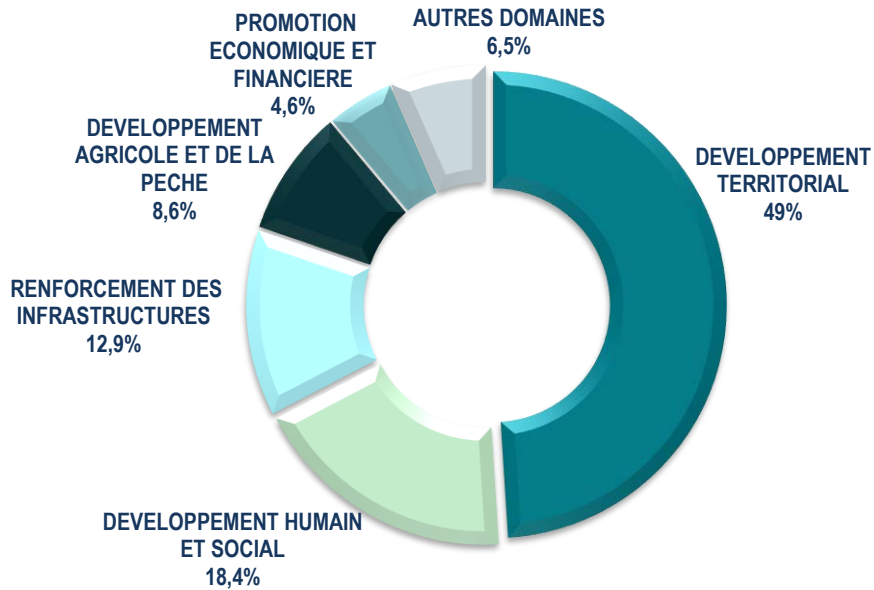
Le présent bilan des principales réalisations des CAS fait ressortir, par domaine d'intervention, le volume desdites contributions tel qu'il est ventilé comme suit :

- Le développement territorial : 33.235 MDH, soit 49 % ;
- Le développement humain et social : 12.467 MDH, soit 18 % ;
- Le renforcement des infrastructures : 8.736 MDH, soit 13 % ;
- Le développement agricole et de la pêche : 5.865 MDH, soit 9 % ;
- La promotion économique et financière : 3.124 MDH, soit 5 % ;
- Les autres domaines : 4.428 MDH, soit 6%.

RÉPARTITION DES CAS PAR DOMAINES D'INTERVENTION DURANT LE PERIODE 2015-2017 (EN MDH)



PART DES DEPENSES REALISEES POUR LES CAS PAR DOMAINE D'INTERVENTION EN 2017

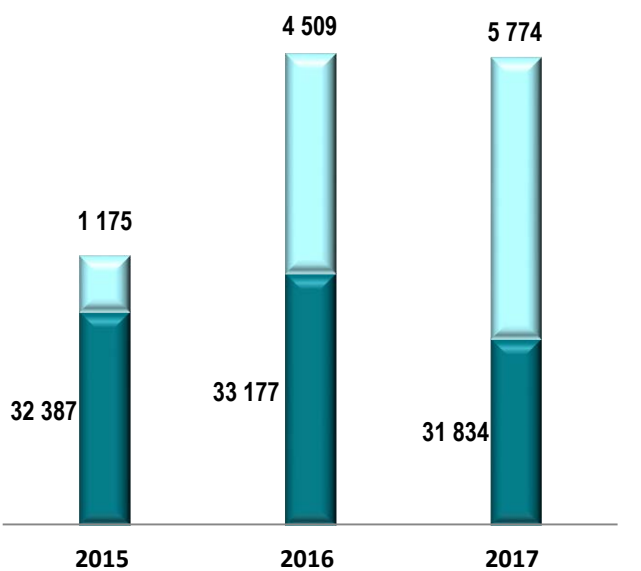


Section I - Développement Territorial

Les comptes d'affectation spéciale intervenant dans le domaine du développement territorial, en l'occurrence le compte "Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA", le "Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions" et le "fonds de solidarité interrégionale" représentent globalement 49% du total des dépenses réalisées en 2017 par les CAS.

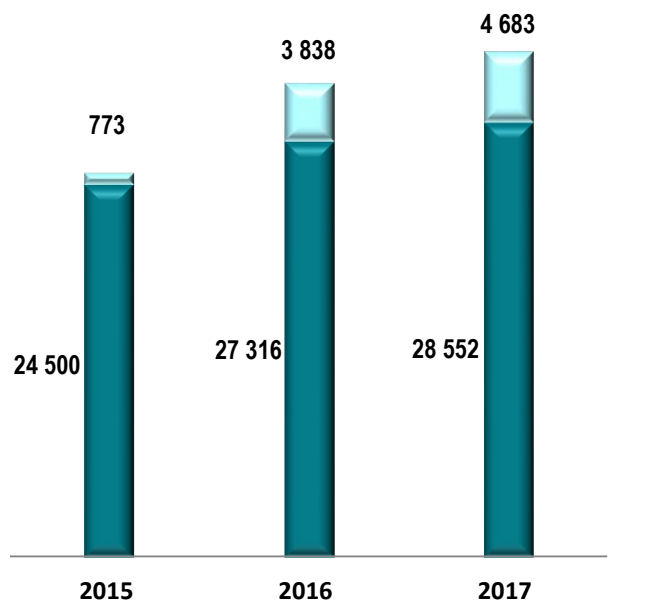
EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES VENTILEES PAR COMPTE

EVOLUTION DES RECETTES* AU TITRE DE LA PERIODE 2015-2017 (EN MDH)



■ Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions
 ■ Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A.

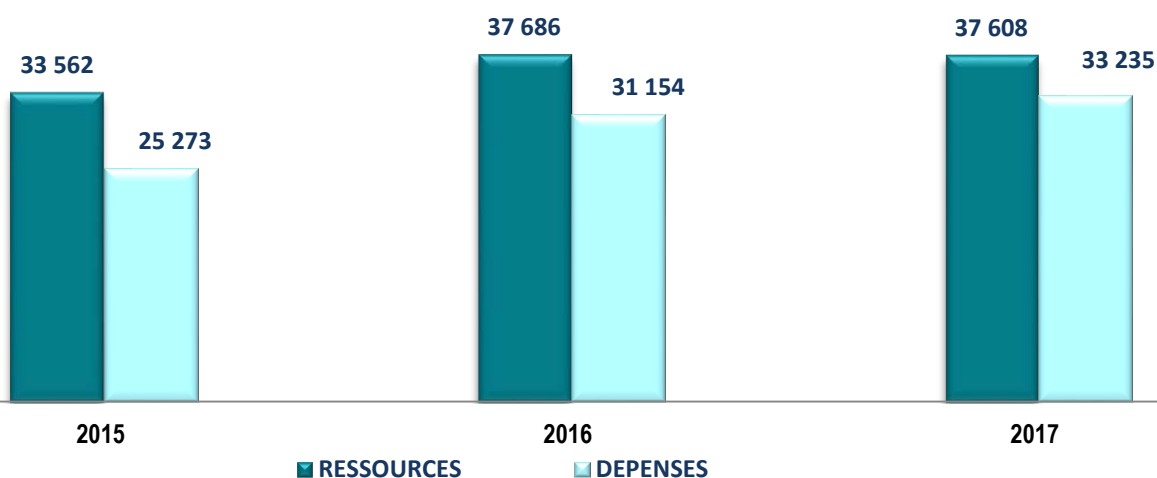
EVOLUTION DES DEPENSES AU TITRE DE LA PERIODE 2015-2017 (EN MDH)



■ Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions
 ■ Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A.

(*) compte tenu du solde reporté.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES GLOBALES DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AU TITRE DE LA PERIODE 2015-2017 (EN MDH)



2.1.1. Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA

Le plafond prévisionnel des ressources et des charges de ce compte fixé par la loi de finances pour l'année 2017 s'est élevé à 26.819,10 MDH contre 23.789,14 MDH en 2016 et 24.084,43 MDH en 2015.

En 2017, le plafond des charges dudit fonds a été relevé à 28.471,23 MDH contre 29.688,96 MDH et 30.698,16 MDH, respectivement, en 2016 et 2015.

Les programmes d'emploi prévisionnels des dépenses, compte tenu du relèvement du plafond des charges dudit compte, font ressortir, par nature et par catégorie des collectivités territoriales bénéficiaires, la répartition suivante :

Dotations	(en MDH)			Taux de variation moyen
	2016	2017	2018	
Dotations globales (Fonctionnement), dont :	14.052,2	14.116,5	14.105,5	0,2%
- Provinces et préfetures	3.079,6	3.105,9	3.108,9	
- Communes	10.972,6	11.010,6	10.996,6	
Dotations spéciales (Equipement et Soutien)	6.676,4	4.998,9	5.904,8	-6%
Dotations charges communes	6.414,1	7.348,9	6.418,9	0%
Remboursements, Dégrèvements et Restitutions fiscaux	2.500,0	1.965,0	2.714,3	4,2%
Crédits de reports	46,2	41,9	4,0	-70%
Total	29.688,9	28.471,2 (*)	29.147,5	-0,9%

(*) compte non tenu d'un montant de 81,04 MDH relatif aux dépenses afférentes aux remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux.

Les dépenses réalisées au cours de l'année 2017 s'élèvent à 28.552,24 MDH contre 27.316,30 MDH en 2016 soit une augmentation de 4,5% due notamment au renforcement du soutien financier des interventions des collectivités territoriales.

En 2017, les dotations globales d'un montant de 14.116,47 MDH, représentant 49% du total de la part de la TVA affectée aux collectivités territoriales ont contribué au financement des dépenses de fonctionnement de ces collectivités.

Quant aux dotations spéciales (Equipement et Soutien), dont le montant s'est élevé en 2017 à 4.834,19 MDH contre 4.789,26 MDH en 2016 soit une part de 17% du total de la part de la TVA affectée aux collectivités territoriales. Ces dotations ont permis le financement des principales actions à caractère extraordinaire ou conjoncturel liées aux efforts desdites collectivités en matière d'équipement en infrastructures, de mise à niveau et de développement urbain ainsi que de protection de l'environnement (assainissement liquide et gestion des déchets solides).

Ainsi, les dotations de soutien pour le financement des projets d'équipement contribuent à la réalisation de certains programmes socio-économiques tels que :

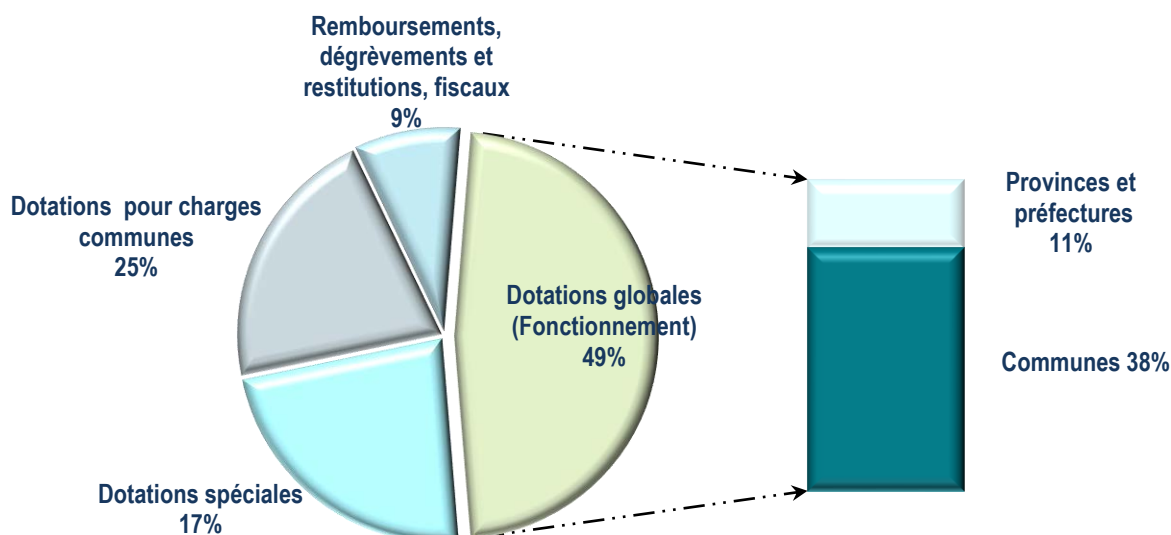
- l'appui aux projets d'équipement des collectivités territoriales : 2.329 MDH ;
- les programmes de mise à niveau urbaine : 1.926 MDH ;
- les programmes nationaux (PERG, PAGER, PNRR) : 285,8 MDH ;
- le programme d'assainissement liquide et solide : 179,4 MDH ;
- les programmes de réhabilitations des anciennes médinas et résorption d'habitats insalubres : 78,5 MDH.

Les dotations pour charges communes se sont élevées à 7.142,52 MDH en 2017, contre 6.037,41 MDH en 2016. Elles sont destinées à couvrir les dépenses communes aux collectivités territoriales ainsi que celles afférentes à leur contribution au financement de certains programmes socio-économiques, notamment :

- Les grands projets d'infrastructures (3.878 MDH) ;
- La promotion nationale (1.255 MDH) ;
- L'initiative nationale pour le développement humain (1.100 MDH) ;
- L'appui au transport urbain (701,5 MDH) ;
- L'alimentation en eau potable (83,17 MDH).

S'agissant des remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux relatifs à la TVA, un montant de 2.463,13 MDH a été restitué au titre de 2017.

RÉPARTITION DES VERSEMENTS TVA PAR NATURE DE DÉPENSES EN 2017



Quant aux réalisations de l'année 2017, les recettes se sont élevées, compte non tenu du solde reporté, à 25.973 MDH en 2017 contre 25.289,82 en 2016 et 22.391,23 MDH en 2015 . En ce qui concerne les dépenses, elles se sont élevées à 28.552,25 MDH en 2017 contre 27.316,30 MDH en 2016 et 24.500,14 MDH en 2015.

Le plafond des charges de ce compte, prévu par la loi de finances pour l'année 2018, est de 28.321,9 MDH. Il a été relevé à 29.147,53 MDH et réparti par nature de dépenses comme suit :

(en MDH)

DOTATIONS	Prévisions 2018	%
Dotations globales (Fonctionnement)	14.105,47	49%
Dotations Spéciales (Equipement et Soutien)	5.904,80	20%
Dotations pour charges communes	6.418,89	22%
Remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux	2.714,27	9%
Crédits de reports	4,10	-
Total	29.147,53	100%

Pour la période 2018-2020, il est prévu de poursuivre la contribution au financement des programmes de mise à niveau des grandes villes du Royaume, à savoir Casablanca, Rabat, Marrakech, Tanger, Tétouan, Al Hoceima et Kénitra.

Il est prévu également de participer au financement d'autres programmes de mise à niveau urbaine ainsi que des actions portant sur la construction de routes, la réalisation des études relatives au transport urbain, les travaux d'assainissement, la protection contre les inondations, la lutte contre l'habitat insalubre et la réfection des habitats menaçant ruine.

2.1.2. Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions

Les recettes réalisées au titre dudit compte ont atteint, compte non tenu du solde reporté, un montant de 5.102,52 MDH en 2017, contre 4.107,56 MDH en 2016 et 747,25 MDH en 2015.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées en 2017 à 4.682,51 MDH contre 3.837,70 MDH et 773,33 MDH, respectivement, en 2016 et 2015. Elles comprennent les versements aux régions de leurs parts dans les recettes dudit compte ainsi que les dépenses au titre des remboursements, dégrèvement et restitutions, fiscaux relatifs à l'IS et l'IR évalués à 49,05 MDH en 2017 et 43 MDH en 2016.

La répartition des crédits programmés et des crédits réalisés, par région, pour l'année 2017, se présente comme suit :

(en MDH)

Régions	Part IS/IR	Part contrats d'assurances	Contribution budgétaire	Plafond des charges 2017	Réalisation 2017
Casablanca Settat	321,82	106,63	310,70	739,15	589,99
Marrakech Safi	262,11	70,25	253,06	585,41	469,37
Rabat Salé Kenitra	254,08	71,19	245,31	570,58	457,08
Fès Meknès	254,18	65,84	245,40	565,42	453,64
Tanger Tétouan Al Hoceima	223,50	55,27	215,78	494,55	397,12
Oriental	220,29	35,96	212,69	468,94	378,98
Souss-Massa	214,66	41,60	207,24	463,50	373,70
Béni Mellal Khénifra	197,98	39,17	191,14	428,29	345,19
Drâa-Tafilalet	200,58	25,41	193,65	419,65	340,14

Laâyoune Sakia El Hamra	186,98	5,72	180,52	373,22	305,00
Eddakhla Oued Ed-dahab	176,10	2,22	170,01	348,33	285,12
Guelmim Oued Noun	145,04	6,74	140,03	291,81	238,13
Total	2.657,32	526,00	2.565,53	5.748,85	4.633,46
Remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux				15,15	49,05
Total				5.764,00	4.682,51

Le plafond des charges prévu par la loi de finances pour l'année 2018 au niveau dudit compte s'est établi à 6.274,82 MDH, enregistrant un accroissement annuel moyen de 22,3% sur la période 2016-2018.

La répartition dudit plafond, par région au titre de l'année 2018, se présente comme suit :

(en MDH)

Régions	Part IS/IR	Part contrats d'assurances	Contribution budgétaire	Plafond de charge 2018
Casablanca-Settat	421,98	104,99	272,48	799,45
Marrakech-Safi	343,69	69,17	221,93	634,79
Rabat-Salé-Kenitra	333,17	70,09	215,14	618,40
Fès-Meknès	333,30	64,83	215,22	613,35
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	293,06	54,42	189,24	536,72
Oriental	288,86	35,41	186,53	510,80
Souss-Massa	281,48	40,96	181,76	504,19
Béni Mellal-Khénifra	259,60	38,57	167,63	465,80
Draa-Tafilalet	263,01	25,02	169,84	457,87
Laâyoune-Sakia El Hamra	245,17	5,63	158,32	409,12
Dakhla-Oued Ed-dahab	230,91	2,19	149,10	382,20
Guelmim-Oued Noun	190,18	6,64	122,81	319,63
Remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux	-	-	-	22,50
Total	3.484,40	517,92	2.250,00	6.274,82

Ces crédits vont contribuer au financement des interventions des régions, notamment au :

- Développement économique ;
- Développement rural ;
- Protection de l'environnement ;
- Transport ;
- Culture ;
- Coopération internationale ;
- Promotion de la formation professionnelle, de la formation continue et de l'emploi.

2.1.3. Fonds de solidarité interrégionale

Ce compte a été institué par la Constitution et créé par la loi de finances pour l'année 2016, dont l'ordonnateur est le Ministre de l'Intérieur, en vue de comptabiliser les opérations visant à réduire les disparités entre les régions, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Les ressources dudit CAS se présentent comme suit:

- 10% de la part des régions dans le produit de l'IS ;
- 10% de la part des régions dans le produit de l'IR ;
- 2% du produit de la taxe sur les contrats d'assurance ;
- 10% de la contribution du budget général de l'Etat.

L'affectation des crédits programmés à cet effet aux régions se fait selon les critères suivants :

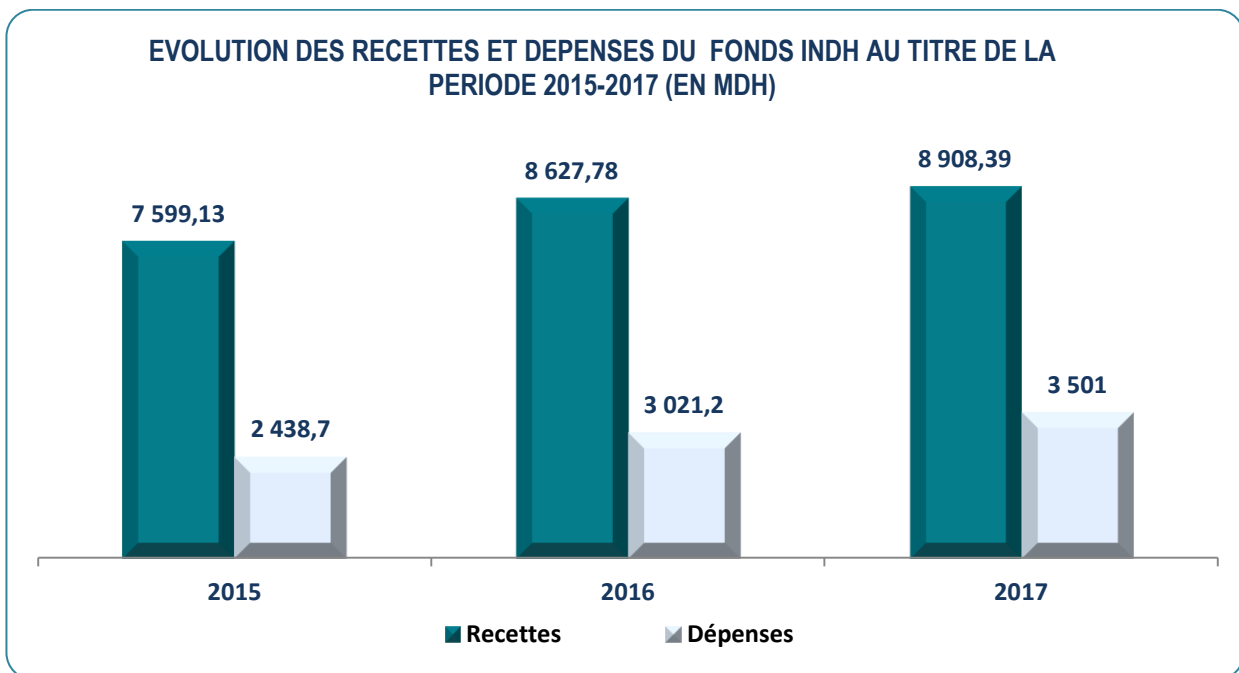
- l'indice de développement humain ;
- le produit intérieur brut par habitant ;
- le nombre de chômeurs ;
- le nombre d'habitants en milieu rural ;
- le nombre d'habitants en périphérie urbaine ;
- la nature des projets financés suivant les priorités des politiques publiques.

Au titre de l'année 2018, le plafond des charges dudit CAS est fixé à 697,20 MDH.

SECTION II - DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

2.2.1. Développement humain : Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain

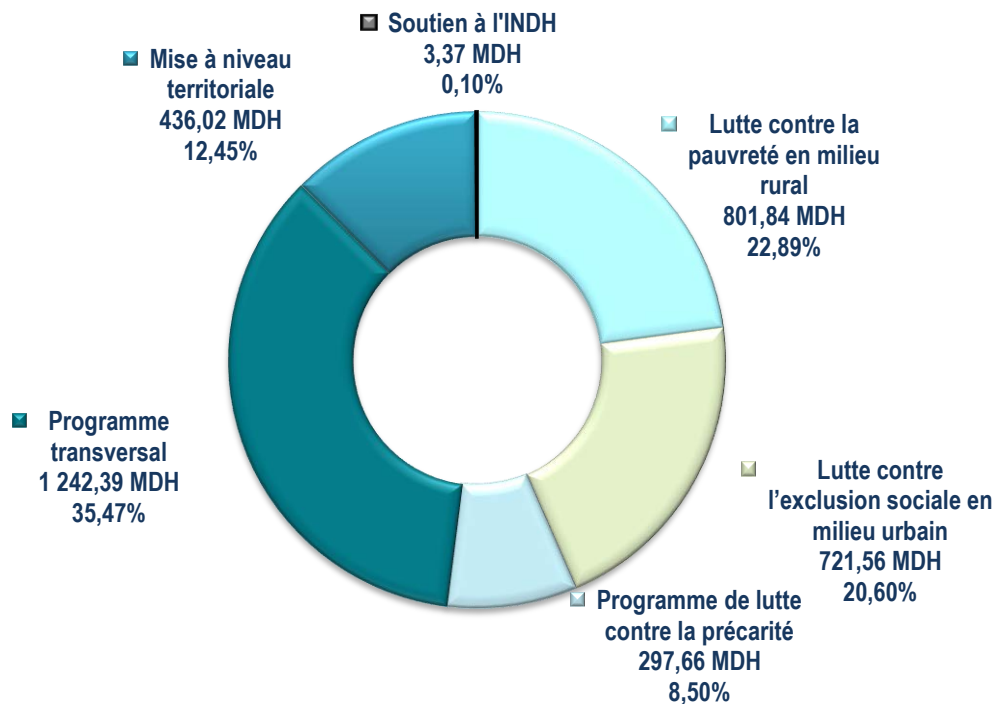
Les recettes et les dépenses du fonds de soutien à l'INDH ont enregistré, au titre de la période 2015-2017, l'évolution suivante :



Les recettes réalisées par ledit fonds en 2017 sont constituées des versements du budget général (2.050 MDH), des collectivités territoriales (1.100 MDH) et de la coopération internationale (110 MDH).

Les crédits mobilisés dans le cadre du fonds de soutien à l'INDH durant l'exercice 2017 ont contribué à la mise en œuvre des programmes suivants :

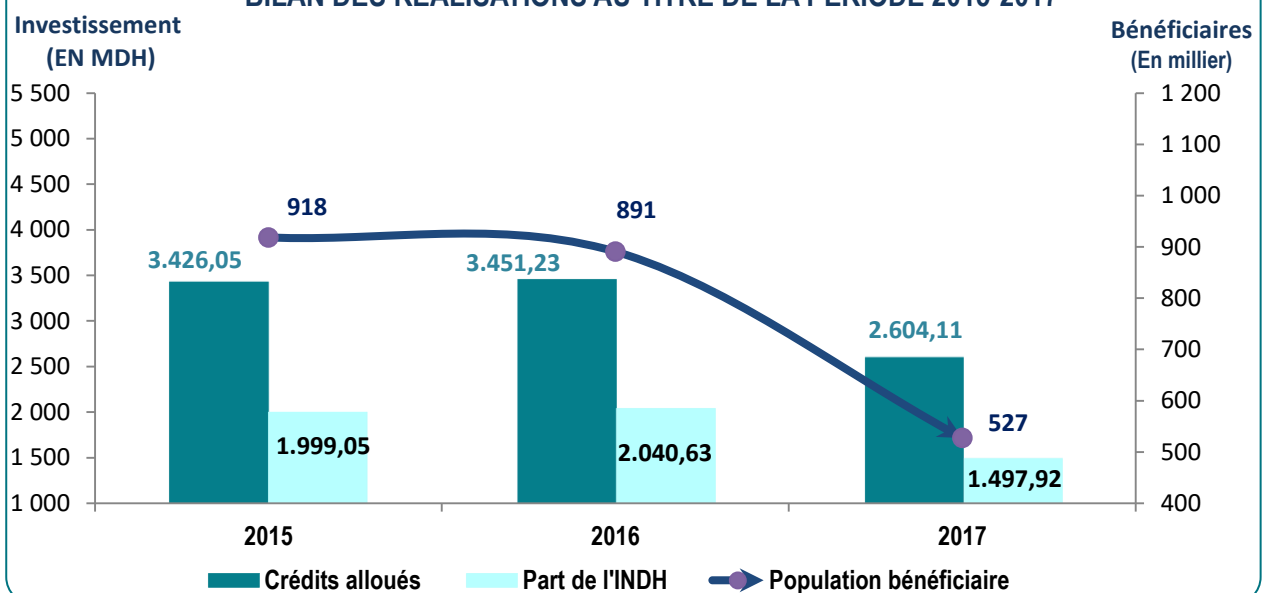
**REPARTITION DES DEPENSES REALISEES PAR PROGRAMME
AU TITRE DE L'ANNEE 2017**



► **Réalisations physiques :**

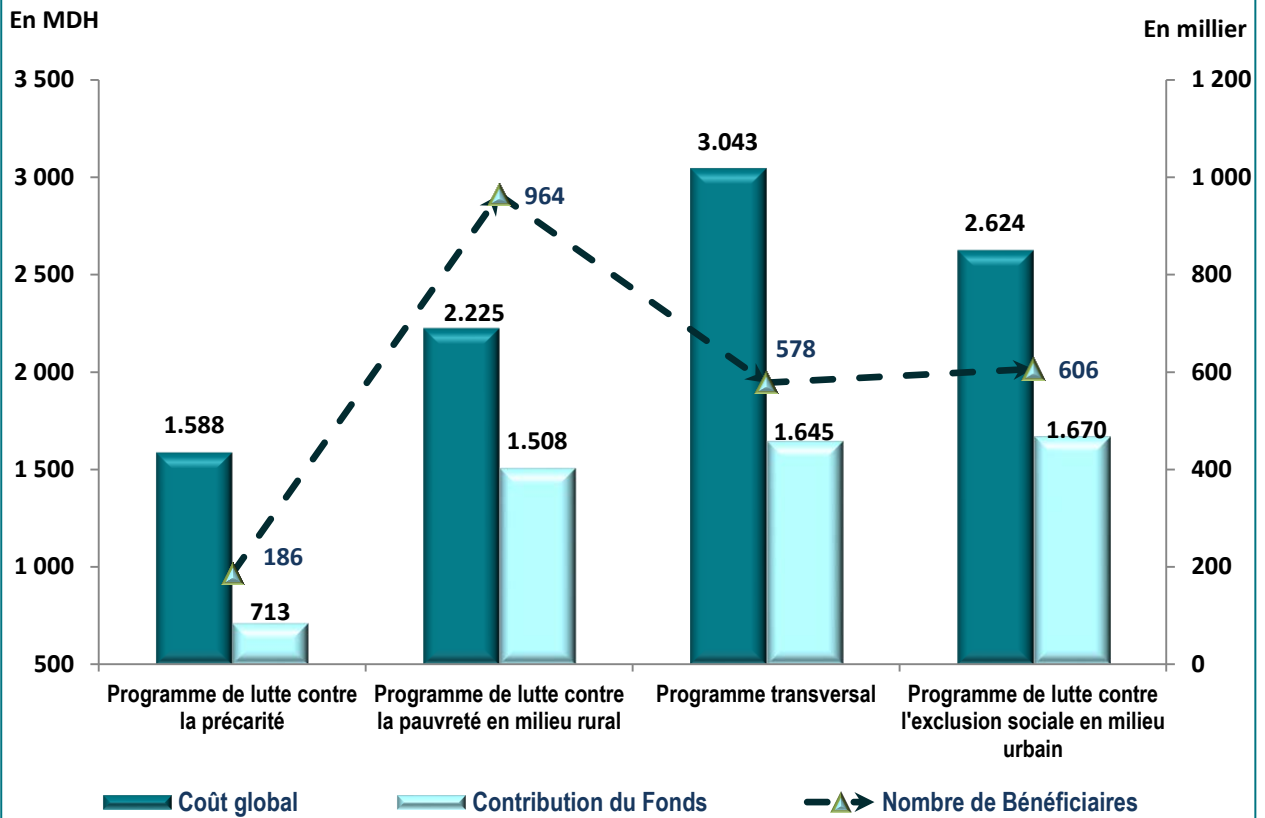
La mise en œuvre de l'INDH, s'est traduite, au titre de la période 2015-2017, par l'initiation de 10.522 projets et 4.050 actions, pour un investissement global de 9.481,42 MDH, dont la part de l'INDH s'élève à 5.537,59 MDH. Le nombre total des bénéficiaires de ces projets est de l'ordre de 2,33 millions de personnes.

BILAN DES RÉALISATIONS AU TITRE DE LA PERIODE 2015-2017

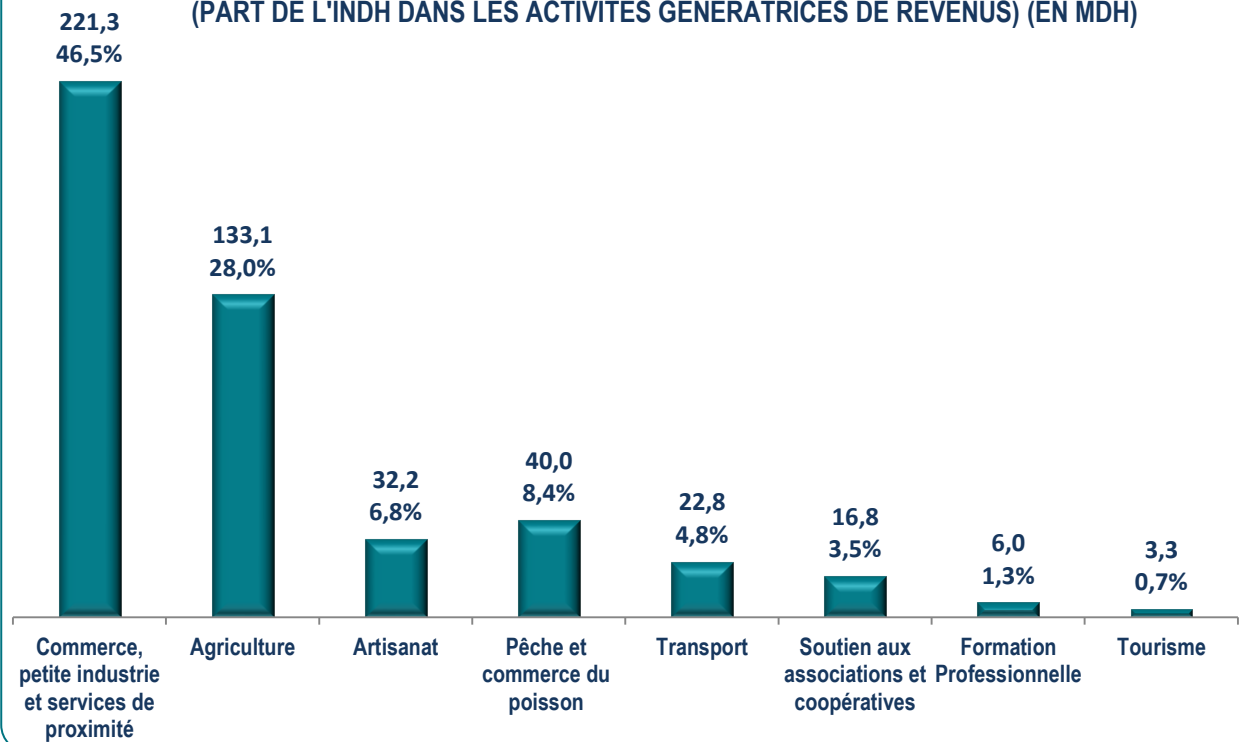


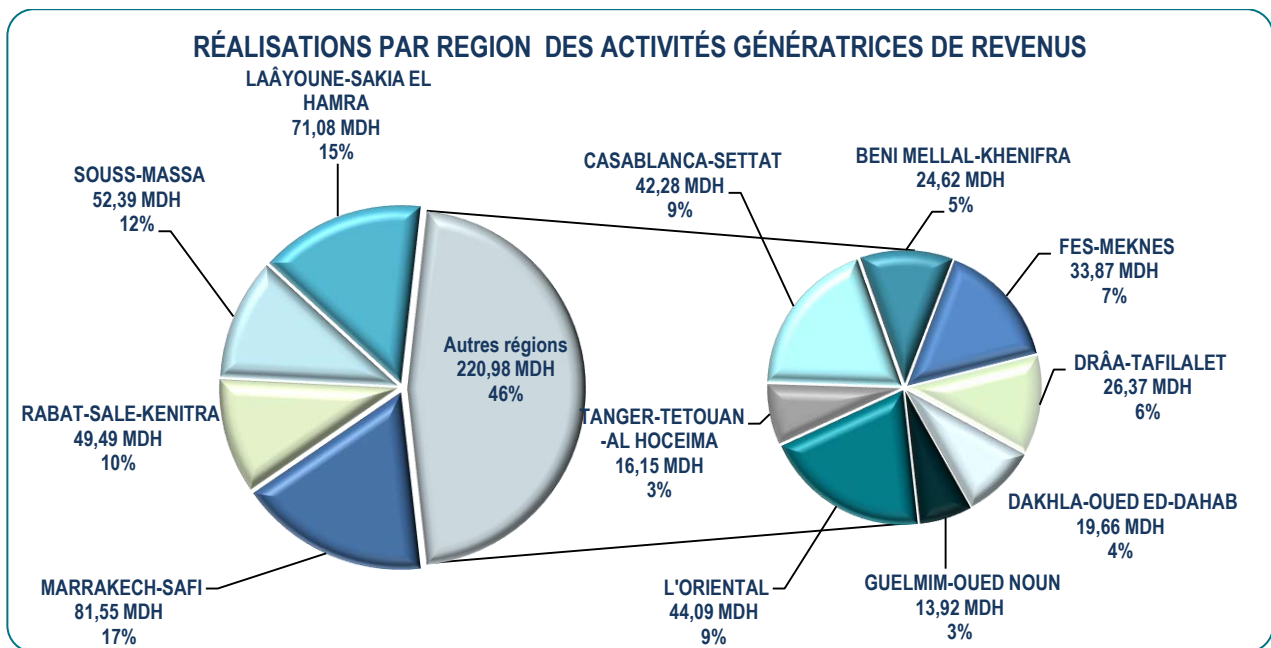
La répartition des réalisations de l'INDH par programme au titre de la période 2015-2017, se présente comme suit :

RÉPARTITION DES RÉALISATIONS PAR PROGRAMME



RÉALISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE
(PART DE L'INDH DANS LES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS) (EN MDH)





Les principales opérations réalisées au niveau du Programme de Mise à niveau Territoriale (PMAT), depuis son lancement en 2011 jusqu'à fin 2017, concernent essentiellement :

Secteurs	Axe d'intervention	Nombre de projets programmés
Santé	Logements pour les ressources humaines médicales	250
	Dispensaires et centres sanitaires	56
	Acquisition d'ambulances	50
Education	Logements pour les institutrices et instituteurs	3.008
Routes, Pistes et Ouvrages d'Art	Construction des routes et pistes	2.365 km
	Construction des Ouvrages d'Art	64 Ouvrages d'Art
Electrification rurale	Electrification des Douars	2.420 Douars
Adduction à l'Eau Potable	Adduction à l'Eau Potable	238 Douars
	Projets de construction des Points d'eau	677 Points d'eau

- Les réalisations de l'Initiative Royale « un million de cartables » au titre de l'année 2017 :

La rentrée scolaire 2017-2018, a ciblé 4.103.781 élèves, dont 47% sont des filles. 62% du nombre de bénéficiaires sont issus du milieu rural.

L'effectif global des bénéficiaires de l'Initiative Royale « un million de cartables » au titre de l'année scolaire 2017-2018 est répartis comme suit :

Cycle	Bénéficiaires					
	Milieu rural		Milieu urbain		Total	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Primaire	1.976.569	931.346	1.567.556	758.682	3.544.125	1.690.028
Secondaire	559.656	241.069	-	-	559.656	241.069
Total	2 536 225	1 172 415	1 567 556	758 682	4 103 781	1 931 097

- **Programme de réduction des disparités territoriales et sociales en milieu rural:**

Le programme PRDTS est composé essentiellement de cinq domaines d'activités, à savoir: les routes, les pistes rurales et les ouvrages d'art, l'adduction en eau potable, l'électrification rurale, l'éducation et la santé.

La contribution de l'INDH dans le financement dudit programme est de l'ordre de 4 MMDH, soit 8% de l'enveloppe totale. Ce montant est réparti par secteur comme suit :

- Aménagement des routes et des pistes rurales : 2.030 MDH ;
- Adduction en eau potable : 740 MDH ;
- Education : 550 MDH ;
- Electrification rurale : 440 MDH ;
- Santé : 410 MDH.

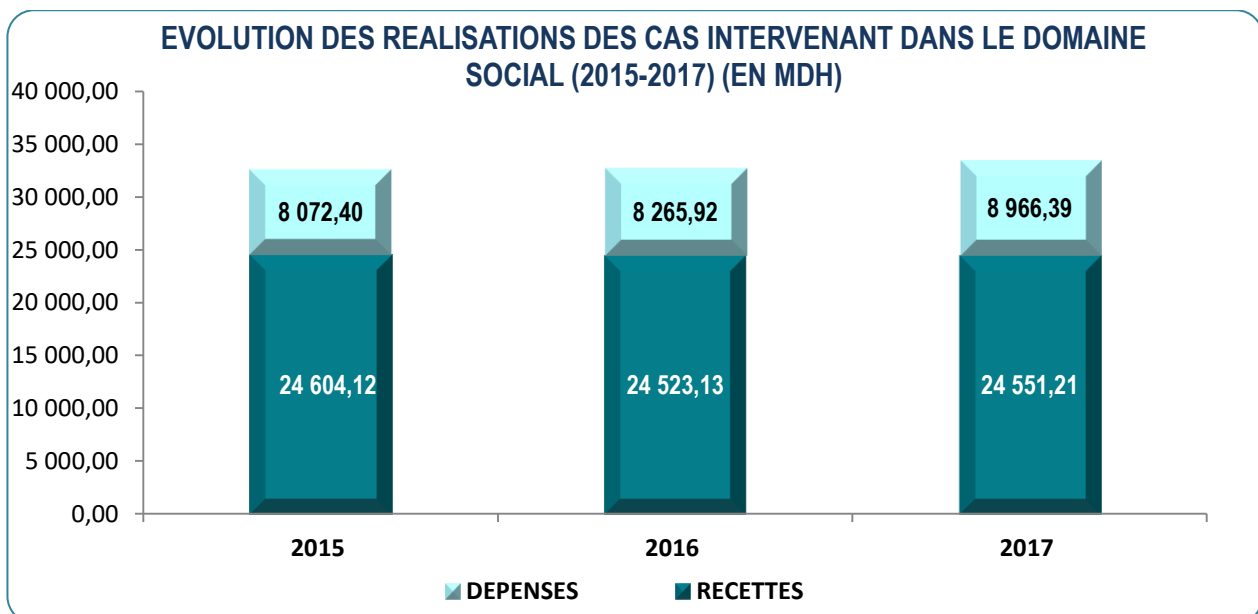
En vue de consolider les acquis de l'INDH et de donner une nouvelle impulsion à cette initiative, Sa Majesté le Roi a donné Ses Hautes Instructions, le 19 septembre 2018, pour le lancement de la 3^{ème} phase de l'INDH au titre de la période 2019-2023, pour un coût global de 18 milliards de dirhams.

Cette 3^{ème} phase vise, essentiellement, à consacrer les valeurs de justice sociale et de dignité tout en se projetant dans l'avenir, à travers l'adoption d'une approche globale basée sur quatre programmes cohérents et complémentaires garantissant la participation de tous les acteurs sociaux. Il s'agit du :

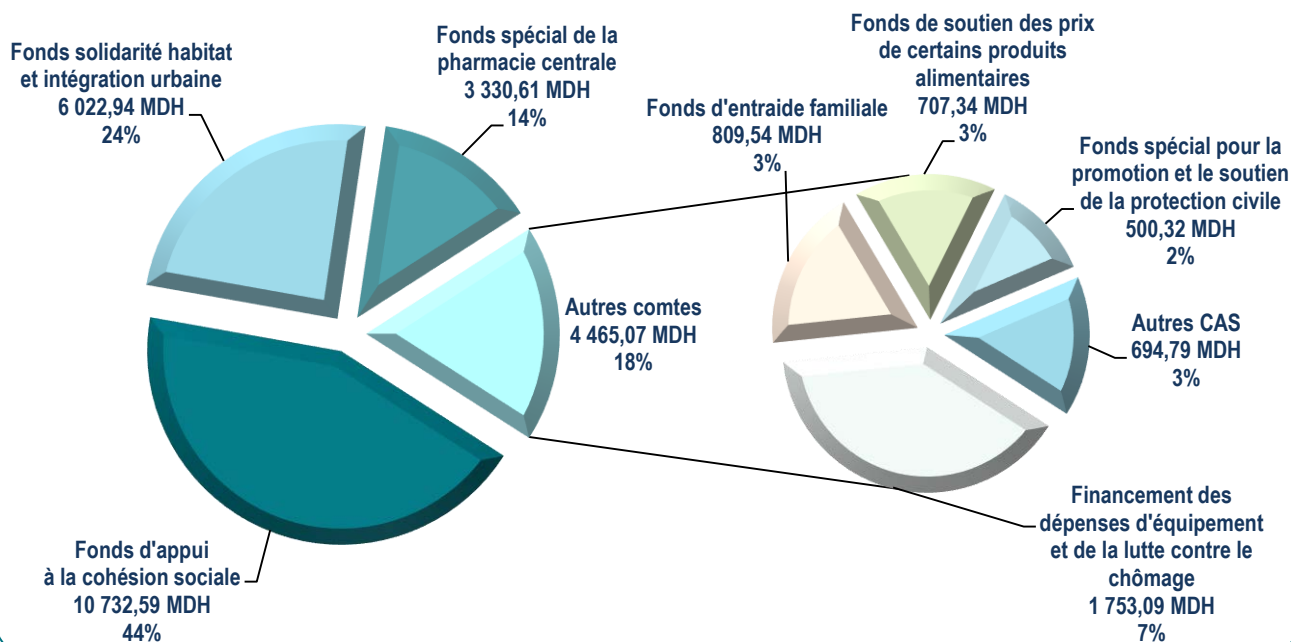
- Programme de Rattrapage des déficits en infrastructures et services de base dans les territoires sous équipés ;
- Programme d'Accompagnement des personnes en situation de précarité ;
- Programme d'Amélioration du revenu et de l'inclusion économique des jeunes ;
- Programme d'Impulsion du capital humain des générations montantes .

2.2.2. Développement social

Les comptes d'affectation spéciale intervenant dans le domaine social sont au nombre de 12 et ont réalisé des recettes s'élevant à 24.551,21 MDH et des dépenses s'élevant à 8.966,39 MDH au titre de l'année 2017.



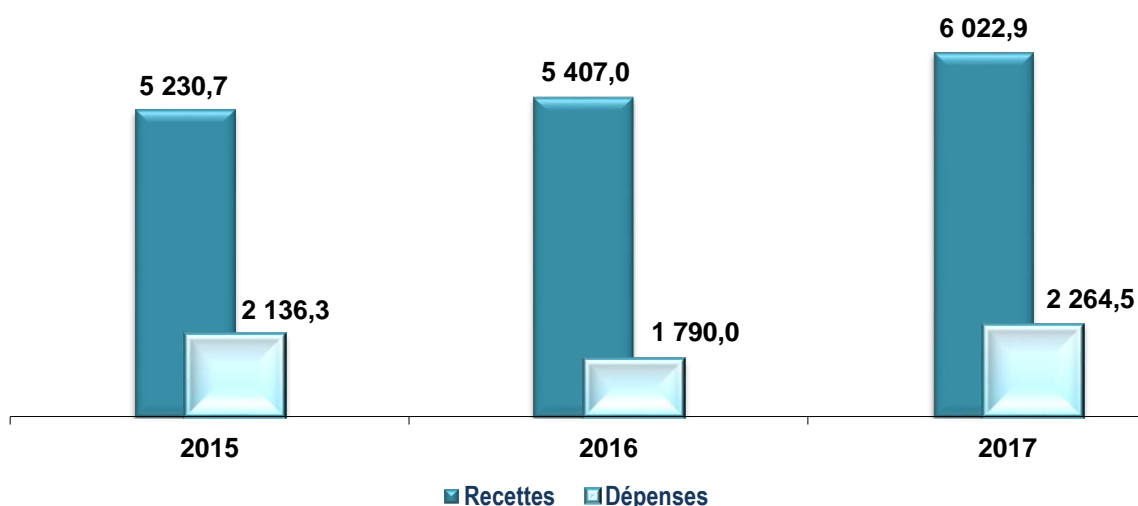
PART DES RECETTES REALISEES PAR LES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE SOCIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2017



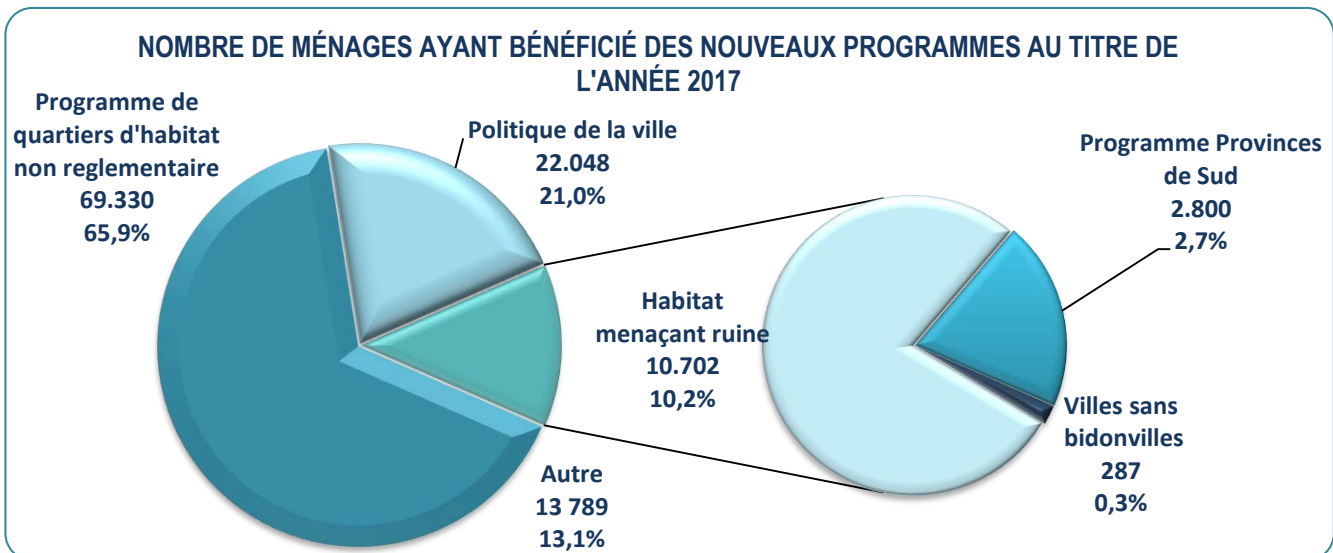
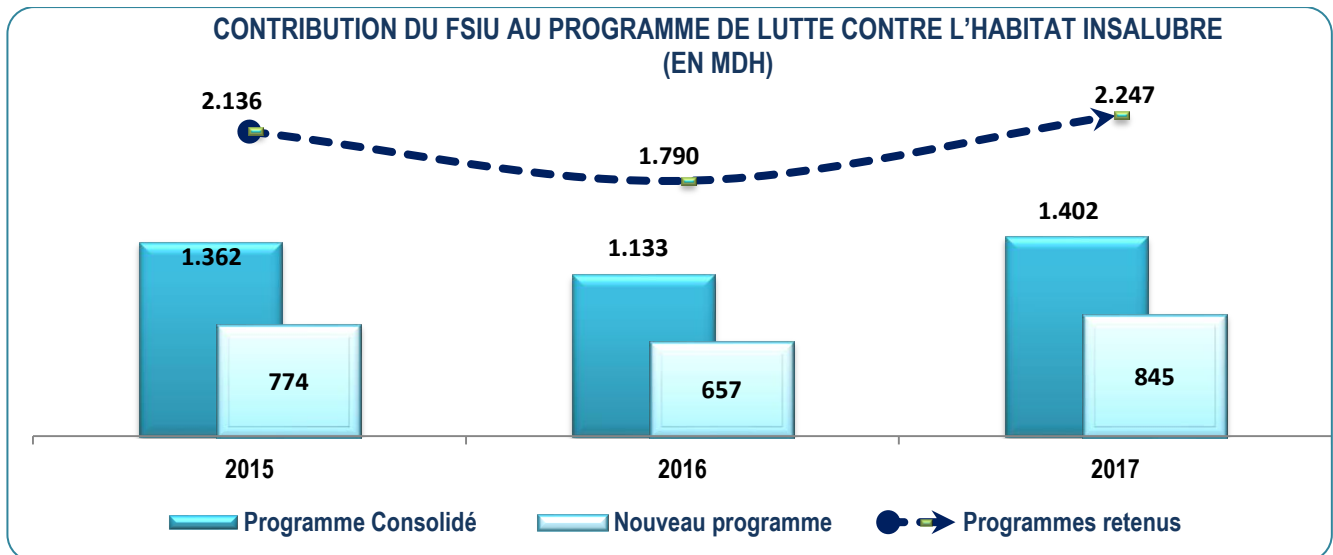
2.2.2.1. Fonds solidarité habitat et intégration urbaine

Les recettes réalisées par ce fonds durant la période 2015-2017 ont enregistré un accroissement annuel moyen de 7,31%. Quant aux dépenses, elles ont augmenté en moyenne annuelle de 2,96% durant la même période.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU FSHIU AU COURS DE LA PÉRIODE 2015-2017 (EN MDH)



L'évolution de la contribution dudit fonds au programme de lutte contre l'habitat insalubre au cours de la période 2015-2017, ainsi que celle du nombre de ménages ayant bénéficié de nouveaux programmes au titre de l'année 2017, sont retracées dans les graphiques ci-après :

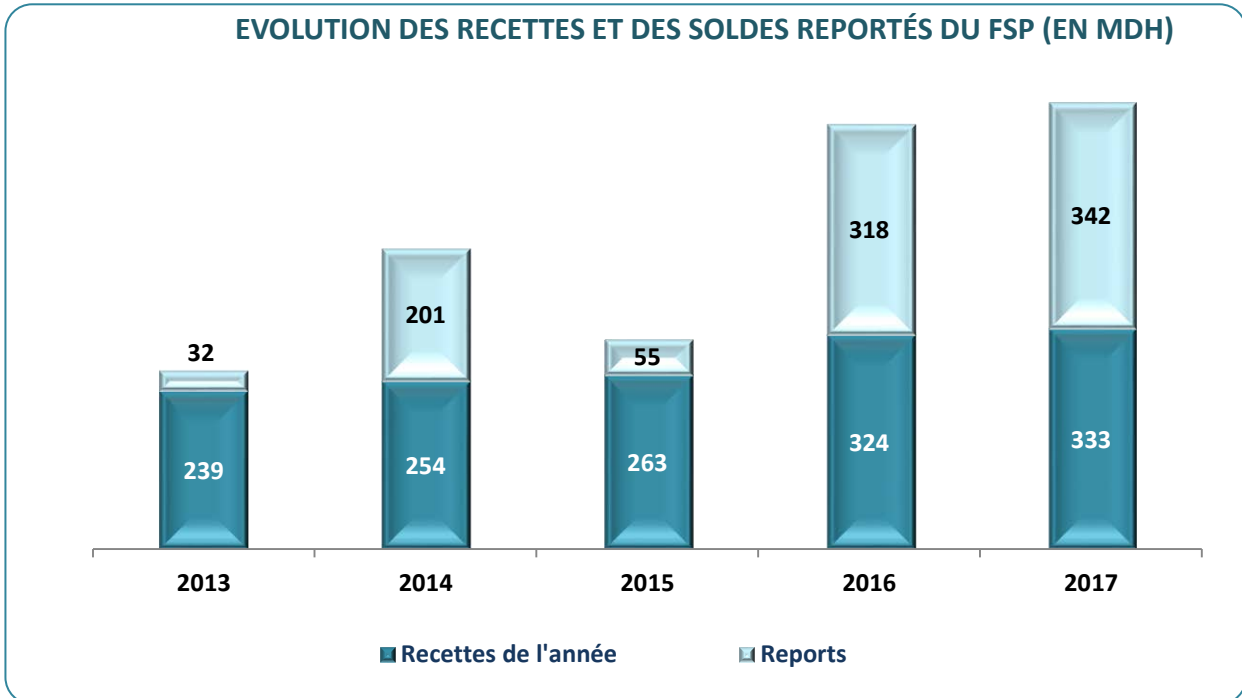


Les principaux projets et actions programmés au titre de la période 2018-2021, se déclinent comme suit :

Programme	(en MDH)		
	2018	2019-2021	Total
Politique de la ville	3.303,50	424,85	3.728,35
Restructuration de l'habitat non réglementaire	3.286,19	74,45	3.360,64
Villes sans bidonvilles	1.207,52	61,38	1.268,9
Habitat menaçant ruine	737,98	87,00	824,98
Tissus anciens	223,24	20,00	243,24
Provinces du Sud	323,09	-	323,09
Avances pour l'aménagement foncier	293,00	-	293,00
Autres	237,27	-	237,27
Total	9.611,79	667,98	10.279,47

2.2.2.2. Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires

Les recettes annuelles du Fonds de Soutien des Prix de certains produits alimentaires (FSP) fluctuent généralement en fonction de l'évolution des cours internationaux des produits alimentaires, de la modulation des droits de douanes à l'importation du blé tendre et des quantités importées en blé.

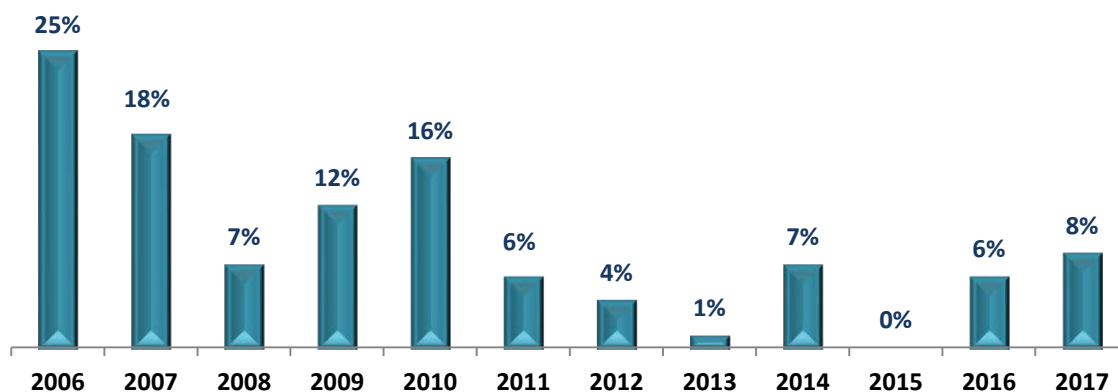


En 2017, les recettes dudit fonds ont atteint 333 MDH contre 324 MDH en 2016 et ce, grâce aux facteurs suivants :

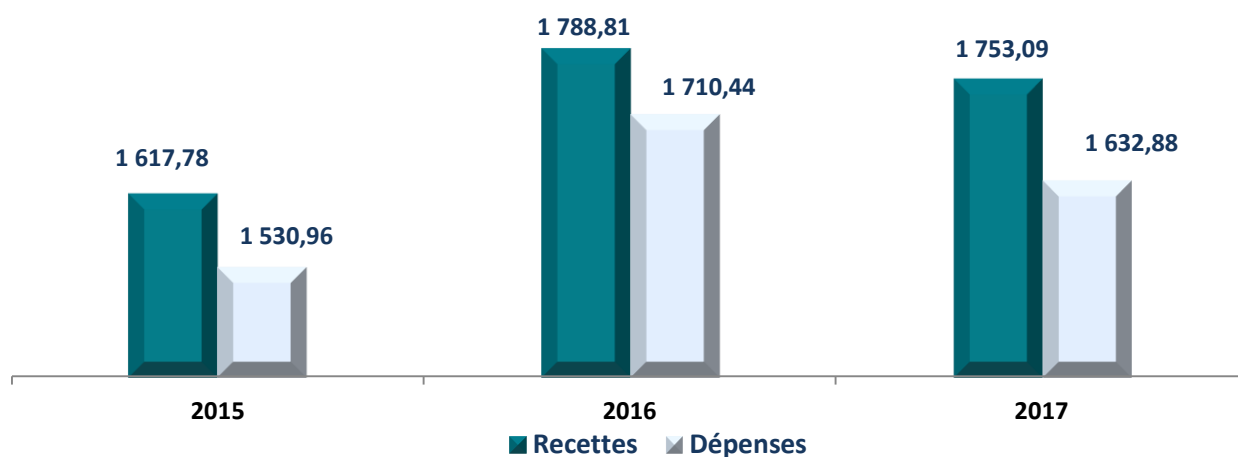
- Les droits de douanes appliqués sur le blé tendre ont dépassé 17,5% tout au long de l'année 2017, et surtout en période d'importation. Elles ont été fixées à 30% entre janvier et le 17 mai 2017, à 135% entre le 18 mai et le 30 novembre 2017, et à 30% au 1^{er} décembre 2017. En 2016, elles étaient fixées à 30% entre janvier et le 14 juin 2016, à 65% entre le 15 juin et le 15 août, et à 30% au-delà ;
- Les importations du blé tendre ont atteint 28,3 millions de quintaux en 2017 contre 52 millions de quintaux en 2016 qui a connu des mauvaises conditions climatiques qui avaient affecté la production nationale ;
- Les importations du sucre brut se sont élevées à 809.000 tonnes en 2017, contre 683.000 tonnes pour l'année 2016 ;
- Entre 2016 et 2017, la baisse des recettes provenant du blé tendre a été compensée par la hausse des recettes provenant du sucre brut.

Les dépenses de ce fonds se sont élevées à 300 MDH en 2016 et 400 MDH en 2017. Elles ont permis de prendre en charge une partie de la subvention du sucre.

En 2015, le budget général a pris en charge la totalité des dépenses afférentes à la compensation des produits alimentaires. De ce fait, il n'y avait pas de recours aux crédits du FSP.

**CONTRIBUTION DU FSP DANS LES DEPENSES DE LA COMPENSATION
DURANT LA PERIODE 2006-2017**

**2.2.2.3. Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage
(Promotion Nationale)**

L'évolution des recettes et des dépenses réalisées par ce compte au cours de la période 2015-2017 se présente comme suit :

**EVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES REALISEES AU COURS DE LA
PÉRIODE 2015-2017 (EN MDH)**


Les dépenses réalisées dans le cadre dudit compte au titre de la période 2015-2017, sont ventilées, par catégorie de programme, comme suit :

Programmes	2015	2016	2017	(en MDH)	
				Total période 2015-2017	
				Montant	En %
Programme d'équipement	578,01	770,99	678,98	2.027,98	42%
Programme de développement des provinces sahariennes	782,30	796,74	815,29	2.394,33	49%
Chantiers des collectivités	147,57	151,57	149,80	448,94	8,98%
Dépenses de suivi et de contrôle	1,46	0,23	0,01	1,7	0,02%
Total	1.509,34	1.719,53	1.644,08	4.872,95	100%

Les actions réalisées au titre de l'exercice 2017, sont ventilées comme suit :

Nature des projets	Nombre des journées de travail
Opérations de nettoyage	445.413
Visites officielles	325.162
Saison estivale	342.716
Lutte contre les inondations et ramassage des sacs plastiques	342.387
Prévention des feux de forêts, déneigement, reboisement, aménagement des réserves de la chasse	153.840
Aménagement de la ville, résorption du chômage, lutte contre la sécheresse, sauvegarde de la palmeraie et manifestations diverses.	966.143
Total	2.233.274

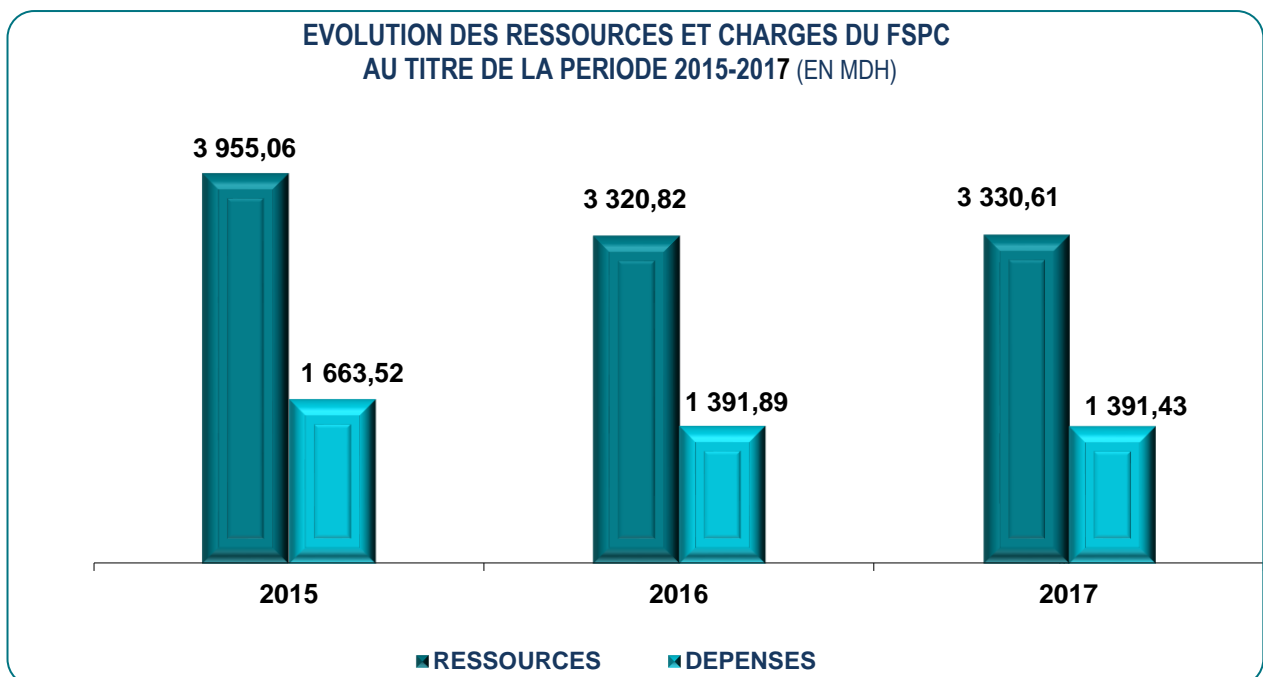
Le financement des actions programmées au titre de l'exercice 2018, a mobilisé une enveloppe budgétaire de 1.538,18 MDH ventilée, par catégorie de programme, comme suit :

- Programmes d'équipement : 465,52 MDH ;
- Chantiers des collectivités territoriales : 148,88 MDH ;
- Chantiers de développement des provinces de Sud : 922,60 MDH ;
- Dépenses de suivi et de contrôle : 1 MDH.

2.2.2.4. Fonds spécial de la pharmacie centrale

Les recettes de ce fonds proviennent essentiellement des dotations budgétaires inscrites au budget de fonctionnement du Ministère de la Santé. Quant aux dépenses réalisées dans le cadre dudit fonds, elles sont destinées essentiellement aux achats groupés, au profit des hôpitaux publics et aux établissements de soins de santé de base, de réactifs, de produits chimiques, biologiques, pharmaceutiques et de consommables médicaux.

L'évolution des ressources et des charges de ce fonds au titre de la période 2015-2017 se présente comme suit :



La répartition des crédits du CAS, par région, au titre de l'année 2017 se présente comme suit :

Désignations des régions de la santé	Crédits délégués (en MDH)	Part (en %)
Casa-Settat	75,26	21%
Rabat-Sale-Kenitra	53,02	15%
Fès-Meknès	49,29	14%
Marrakech-Safi	35,64	10%
Tanger-Tétouan-Hoceima	34,80	10%
Beni Mellal-Khenifra	31,33	9%
Oriental	30,28	9%
Sous Massa	21,05	6%
Laayoune-Sakia Alhamra	12,80	3,6%
Draa-Tafilalet	5,15	1,5%
Guelmim-Oued Noun	2,19	0,6%
Ed Dakhla-Oued Eddahab	1	0,3%
Total	351,81	100%

La répartition des crédits par programmes en 2017 est la suivante:

(en MDH)

Programmes	Crédits programmés
Programme piloté par la direction des hôpitaux et des soins ambulatoire	1.092,01
Programme piloté la direction de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies	478,65
Programme piloté par la direction de la population	113,95
Programme piloté par la direction de la planification et des ressources financières	52,58
Total	1.737,19

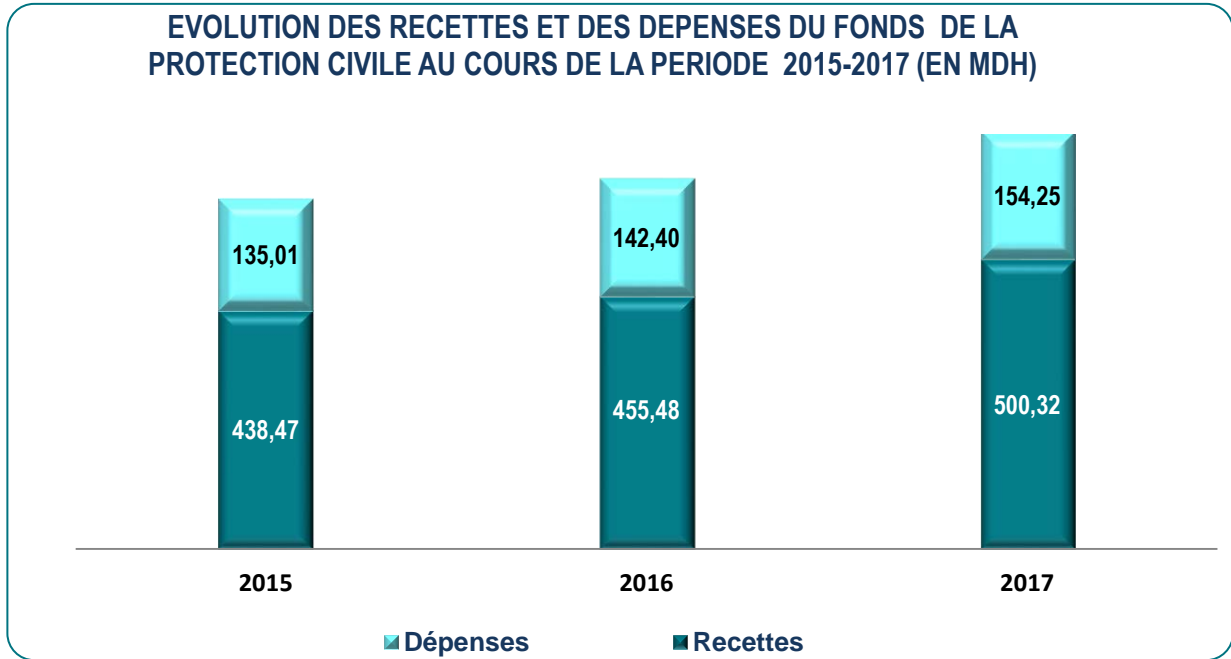
Ces dépenses ont été mobilisés pour doter les services assurant des prestations de dialyse en produits pharmaceutiques et pour couvrir les besoins des centres hospitaliers régionaux et provinciaux et des établissements de soins de santé primaire.

La répartition par région des crédits alloués aux achats de produits pharmaceutiques au profit des établissements de soins de santé primaire au titre de l'exercice 2017 se présente comme suit :

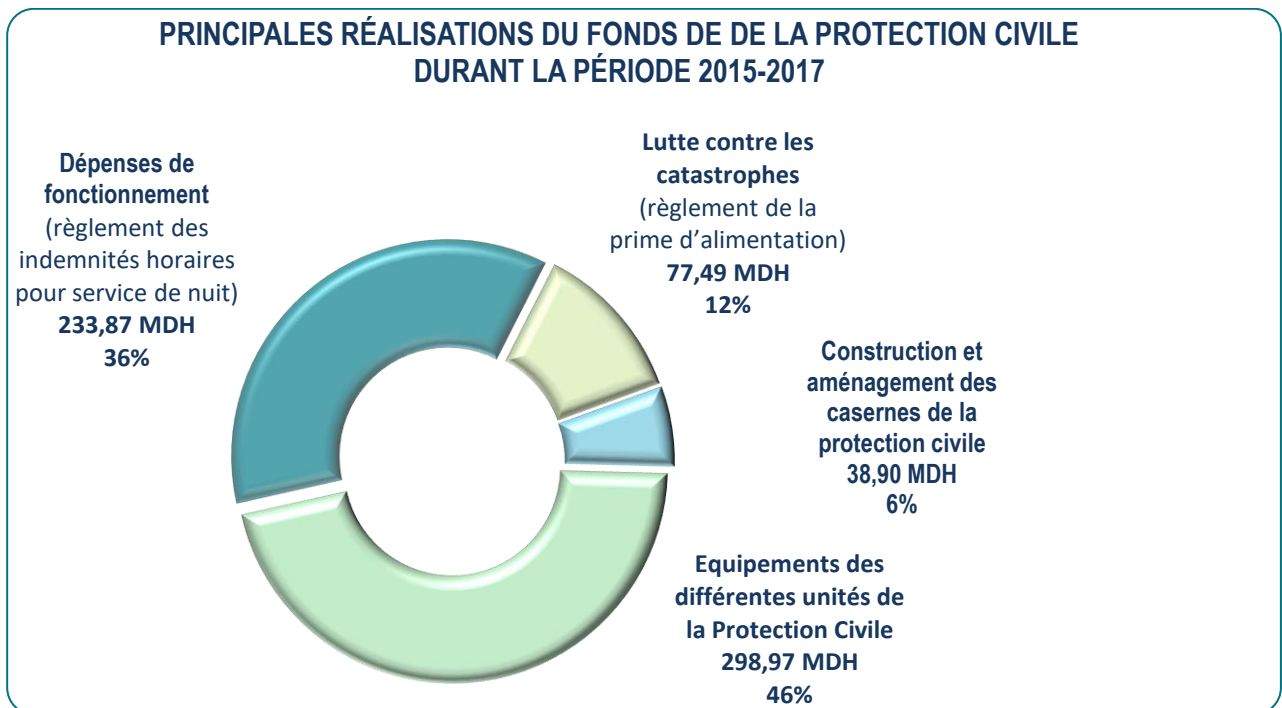
Région	Crédits alloués (en MDH)
Casablanca-Settat	53
Fès -Meknès	51
Marrakech-Safi	44
Rabat-Salé-Kenitra	38
l'Oriental	30
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	27
Béni Mellal-Khenifra	27
Souss Massa	24
Deraa-Tafilalt	19
Guelmim Oued Noun	12
Laayoune-Sakia El Hamra	7
Dakhla Oued Eddahab	2
Total Général	334

2.2.2.5. Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile

Les recettes et les dépenses dudit fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen, respectivement de 6,82% et de 6,89% au titre de la période 2015-2017.



Les principales réalisations de ce compte se présentent comme suit :

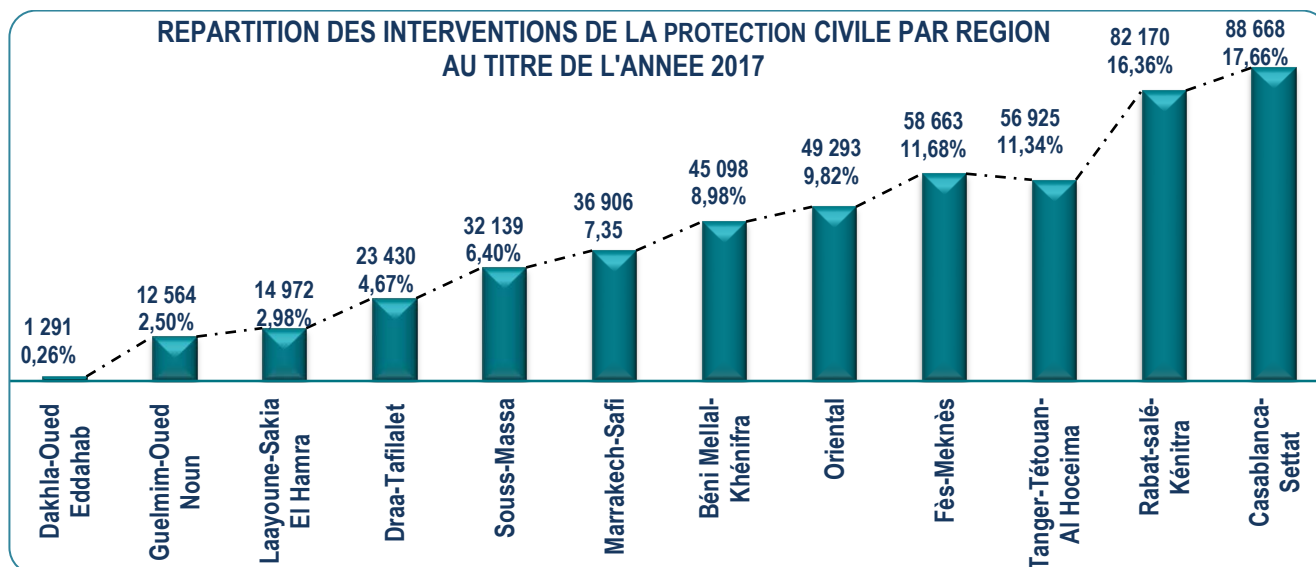


Au cours de la même période, les activités d'intervention et de secours des différentes unités opérationnelles de la protection civile ont concerné près de 1.473.279 interventions avec une moyenne de 1.345 opérations par jour. En effet, le nombre d'interventions a enregistré une progression annuelle moyenne de 2%, entre 2015 et 2017 avec une moyenne de 491.093 interventions par an.

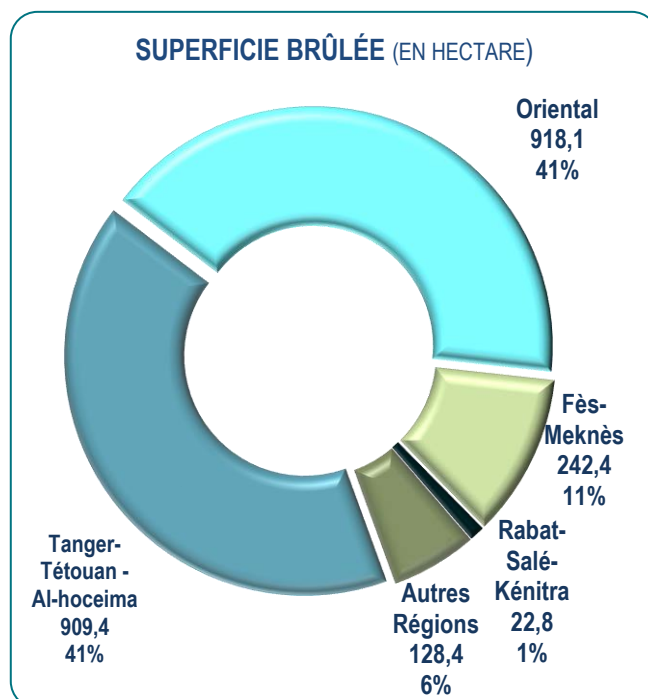
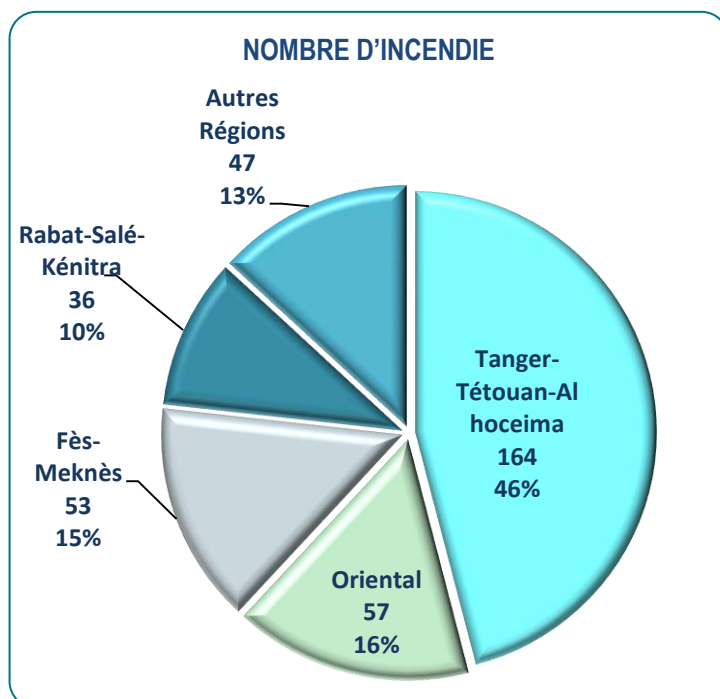
Au titre de l'année 2017, la protection civile a effectué 502.119 interventions, soit une cadence journalière moyenne de 1.376 interventions, dont :

- 340.637 interventions des opérations de sauvetage (68%) ;
- 81.714 interventions des missions de prévention (16%) ;
- 66.291 interventions des opérations diverses (13%) ;
- 13.477 interventions des missions d'assistance (3%).

Au niveau régional, les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra, ont enregistré le nombre le plus élevé d'interventions avec, respectivement, 88.668 et 82.170 opérations.



En 2017, les services de la protection civile ont enregistré 357 incendies de forêts qui ont ravagé une superficie totale de 2.221 ha. La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima occupe le premier rang avec environ 46% des incendies de forêts soit 909 ha, suivie par la région de l'Oriental avec 16% soit 918 ha.



Les principales actions réalisées au titre de l'année 2017, dont le coût global est estimé à 309,3 MDH, se présentent comme suit :

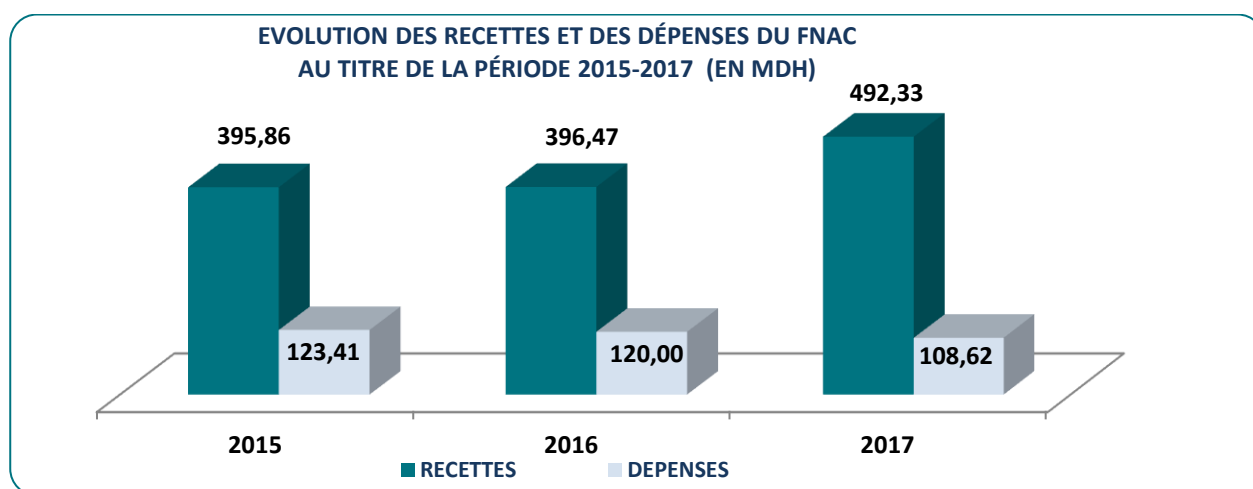
Actions	Montant en MDH
Achat de véhicules utilitaires et d'engins de secours	108,91
Indemnités horaires pour service de nuit	48,85
Habillement des officiers, sous-officiers, sapeurs-pompiers, médecins et infirmiers	24,62
Entretien et réparation des véhicules et autres engins	22,00
Achat de carburants et lubrifiants	22,00
Prime d'alimentation des agents assurant la garde	19,73
Achat de matériel sanitaire, de secours et de sauvetage	13,83
Travaux de construction ou d'extension de bâtiments administratifs	13,17
Achat de matériel de transmissions	1,7
Alimentation	1,04
Autres dépenses	33,51
Total	309,36

Au titre de la période 2018-2021, les actions programmées dans le cadre de ce fonds sont réparties comme suit :

Nature des actions projetées	(en MDH)			
	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement de la Protection Civile	66,00	76,00	70,50	66,00
Equipement de la Protection Civile	89,89	85,90	91,15	91,00
Construction, rénovation et réaménagement des bâtiments de la Protection Civile	16,11	10,00	10,00	10,00
Lutte contre les catastrophes	28,00	28,00	28,00	33,00
Total	200,00	199,90	199,65	200,00

2.2.2.6. Fonds national pour l'action culturelle

Les recettes réalisées par ce fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen de 11,52% au cours de la période 2015-2017. Quant aux dépenses, elles ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 6,18% au cours de la même période.



Au cours de la période 2015-2017, le FNAC a bénéficié des contributions du budget général d'un montant total de 325,63 MDH.

Le plan d'action dudit fonds au titre de la période 2019-2021, s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre des actions suivantes :

- La contribution à la restauration et à l'entretien des monuments historiques ainsi que la protection, la mise en valeur du patrimoine et la réhabilitation des infrastructures artistiques ;
- Le soutien des domaines de la musique, du livre, du théâtre et des arts plastiques ainsi que des associations culturelles et artistiques, des manifestations et festivals culturels ;
- L'organisation des festivals permanents et la participation aux diverses activités et manifestations culturelles organisées au niveau national et international .

2.2.2.7. Fonds spécial de soutien à l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidents à l'étranger et des affaires de la migration

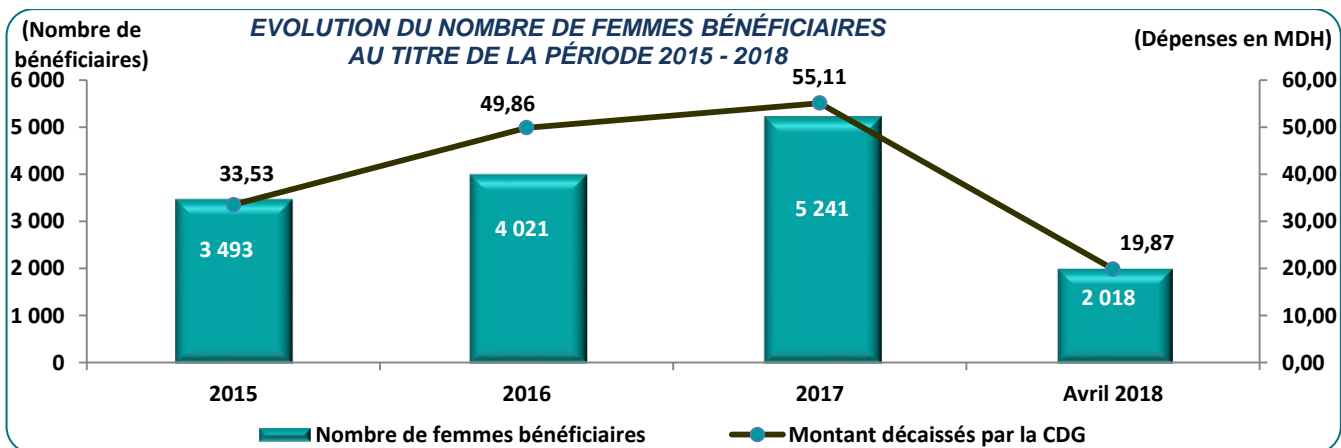
Les recettes réalisées par ledit fonds en 2017, s'élèvent à 67,37 MDH contre 46,34 MDH en 2016 et 50 MDH en 2015, enregistrant ainsi une augmentation annuelle moyenne de 16 %. Quant aux dépenses, elles ont atteint 50 MDH en 2017 contre 8,97 MDH en 2016 et 3,66 MDH en 2015.

Au titre de l'exercice 2017, ledit compte a bénéficié d'une contribution du budget général d'un montant de 30 MDH, pour le financement des opérations suivantes :

- Participation aux dépenses de fonctionnement des centres culturels dans les pays d'accueil des marocains résidents à l'étranger : 15,6 MDH ;
- Appui à l'action culturelle et sociale au profit des marocains résident à l'étranger : 8,9 MDH ;
- Soutien aux affaires de la migration : 3,5 MDH ;
- Rapatriement et transport des marocains résident à l'étranger : 1 MDH ;
- Programme "Aouda" d'accompagnement et de réinsertion des marocains résident à l'étranger : 1 MDH .

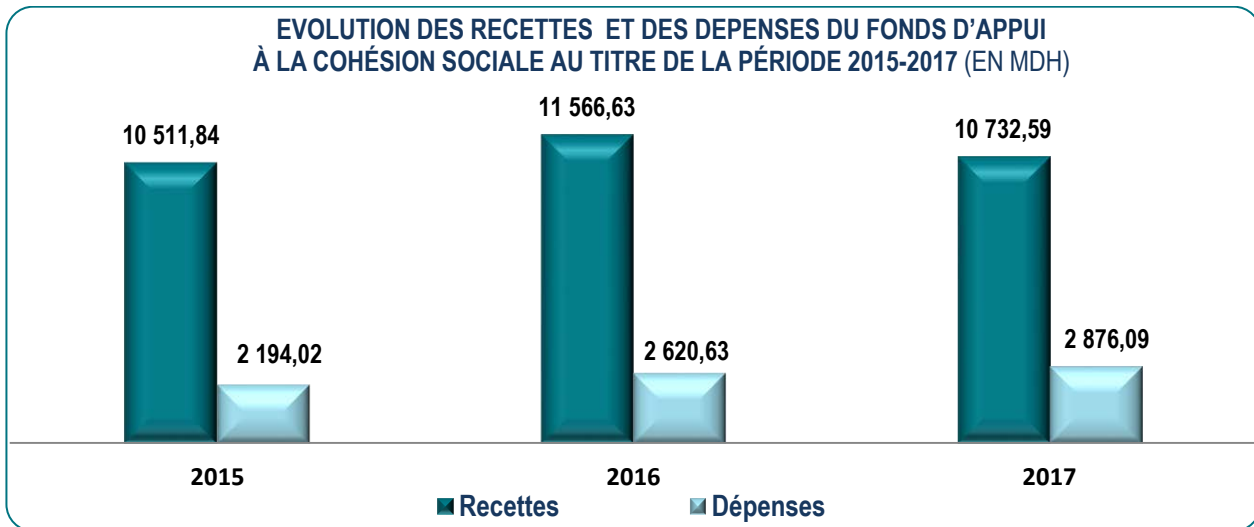
2.2.2.8. Fonds d'entraide familiale

Les ressources réalisées au niveau dudit fonds, y compris le solde reporté, s'élèvent en 2017, à 809,54 MDH contre 691,02 MDH et 575,19 MDH, respectivement, en 2016 et 2015. Quant aux dépenses, elles s'élèvent en 2017, à 50 MDH contre 51,44 MDH et 50,01 MDH, respectivement, en 2016 et 2015.



2.2.2.9. Fonds d'appui à la cohésion sociale

Les recettes réalisées par ce fonds, compte tenu du solde reporté, ont enregistré un accroissement annuel moyen de 1 % au cours de la période 2015-2017. Quant aux dépenses, elles ont enregistré, également, un accroissement annuel moyen de 14 % au cours de la même période.



Les dépenses réalisées dans le cadre dudit fonds, s'élevant au cours de la période 2015-2017, à 7.690,74 MDH, ont permis, notamment, le financement des programmes suivants :

► Le programme RAMED

Le RAMED est une couverture médicale qui bénéficie aux personnes démunies non couvertes par un régime d'assurance maladie. La population éligible au RAMED a été estimée à 8,5 millions de personnes soit 25% de la population. L'extension du RAMED jusqu'à fin août 2018 a permis d'atteindre plus de 12,44 millions de bénéficiaires (5,08 millions de foyers ont ainsi été immatriculés).

En 2016, un versement de près de 1.017 MDH a été opéré au profit des Centres Hospitaliers Universitaires et l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM). Pour l'année 2017, le Ministère de la Santé a bénéficié du versement d'un montant de 1.225 MDH, dont un montant de 350 MDH au profit du « Fonds Spécial de la Pharmacie Centrale » pour l'achat des médicaments et des dispositifs médicaux et 875 MDH au profit des Centres Hospitaliers Universitaires.

► Le programme Tayssir

Ce programme a pour objectif de lutter contre l'abandon scolaire et de rendre effective la scolarisation obligatoire des enfants âgés de 6 à 15 ans à travers le renforcement de la demande scolaire dans les milieux défavorisés. Ce programme de transferts monétaires conditionnés a concerné, au titre de l'année scolaire 2017-2018, 706.359 élèves.

Ainsi et dans le cadre des disponibilités du «Fonds d'appui à la cohésion sociale», un montant annuel de 500 MDH a été débloqué au profit de ce programme au titre des années 2014, 2015, 2016 et 2017 et un montant de 1.181 MDH au titre de l'année 2018.

► L'Initiative Royale « un million de cartables »

Cette opération consiste en la distribution de cartables, de fournitures scolaires, de manuels et de livres aux élèves des enseignements primaire et collégial avec une distinction par niveaux scolaires entre le rural et l'urbain. Ainsi, le nombre de bénéficiaires pour l'année scolaire 2017-2018 est passé à 4.103.781 élèves contre 4.018.470 en 2016-2017 et 3.909.895 en 2015-2016.

► Le programme d'assistance aux personnes à besoins spécifiques

Les domaines d'intervention du « Fonds d'appui à la cohésion sociale » pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap et l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base, se résument comme suit :

- La contribution à l'acquisition d'appareillage spécifique et autres aides techniques ;
- La contribution à l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants à besoins spécifiques ;
- Le versement aux organismes conventionnés au titre de l'incitation à l'insertion professionnelle et à la promotion des activités génératrices de revenus ;
- La contribution à la mise en place et au fonctionnement des structures d'accueil.

Pour permettre l'opérationnalisation des services précités et d'assurer le financement nécessaire, un montant de 50 MDH a été versé, au titre de l'exercice 2015, 100 MDH en 2016 et 111 MDH en 2017, au profit de l'Entraide Nationale.

► Le programme d'aides directes aux femmes veuves en situation de précarité

Dans le cadre des disponibilités du « Fonds d'appui à la cohésion sociale », ce programme a bénéficié d'un versement d'un montant de 196 MDH en 2015, de 285 MDH en 2016 et de 587,76 MDH en 2017.

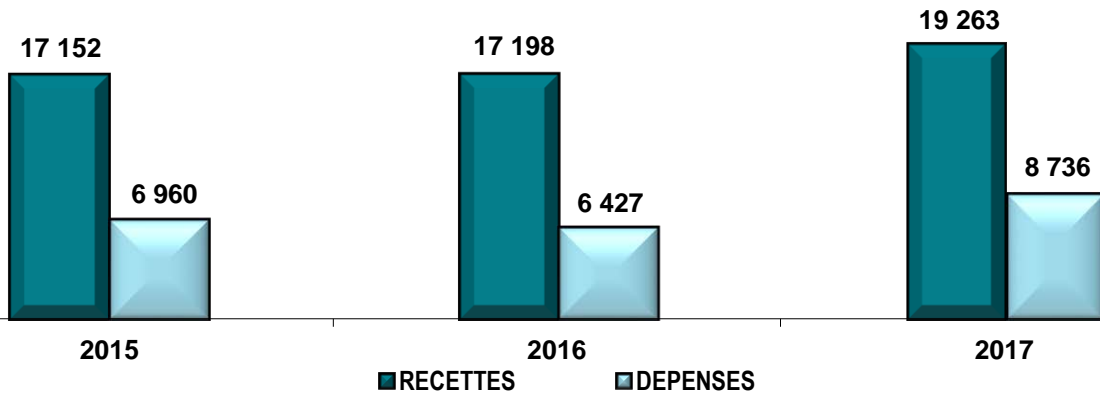
Section III - Renforcement des infrastructures

Les comptes d'affectation spéciale intervenant dans le domaine des infrastructures, notamment le fonds spécial routier, le fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire, le fonds national du développement du sport, le fonds de service universel de télécommunications, le fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain, le fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées, le fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable, le fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles et le fonds de développement énergétique, représentant environ 13 % du total des dépenses réalisées en 2017 par ces CAS

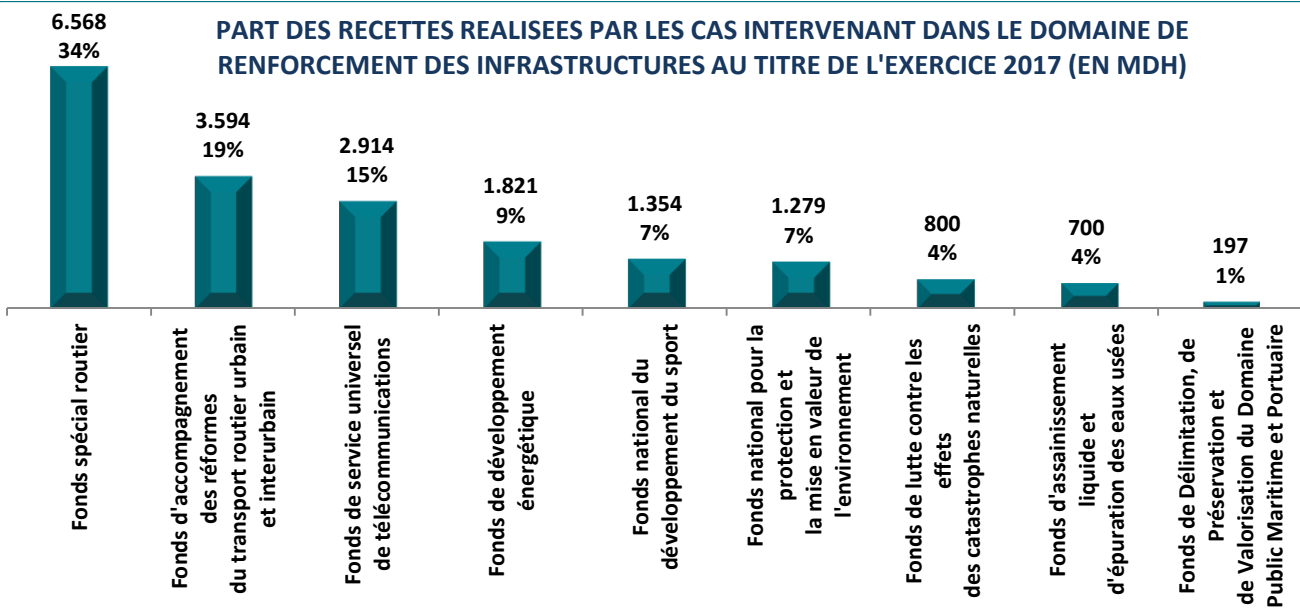
Ces dépenses ont permis la réalisation opérations suivantes :

- L'extension du réseau routier et le désenclavement du monde rural ;
- La délimitation du domaine public maritime et portuaire ;
- Le développement des infrastructures sportives ;
- L'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain ;
- La couverture des dépenses afférentes aux charges et missions du service universel de télécommunications ;
- L'accès aux réseaux d'assainissement liquide et de préservation de l'environnement ;
- La lutte contre les effets des catastrophes naturelles ;
- Le renforcement et la préservation des capacités de production énergétique, ainsi que le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique.

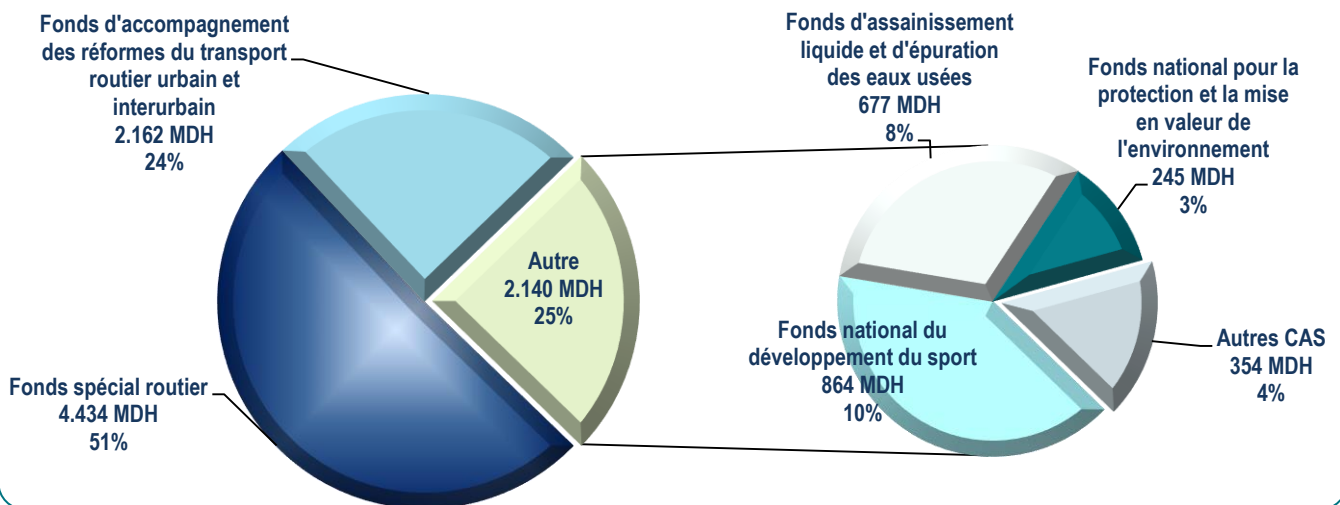
EVOLUTION DES REALISATIONS DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES AU TITRE DE LA PERIODE 2015-2017 (EN MDH)



PART DES RECETTES REALISEES PAR LES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 (EN MDH)

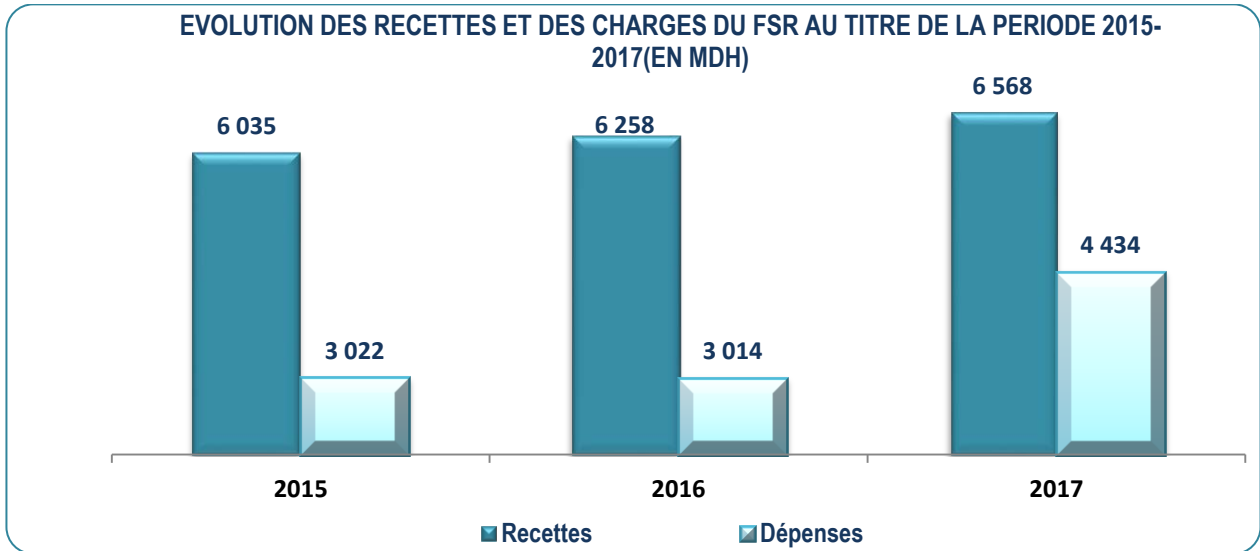


DEPENSES REALISEES PAR LES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE L'INFRASTRUCTURE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017



2.3.1. Fonds spécial routier

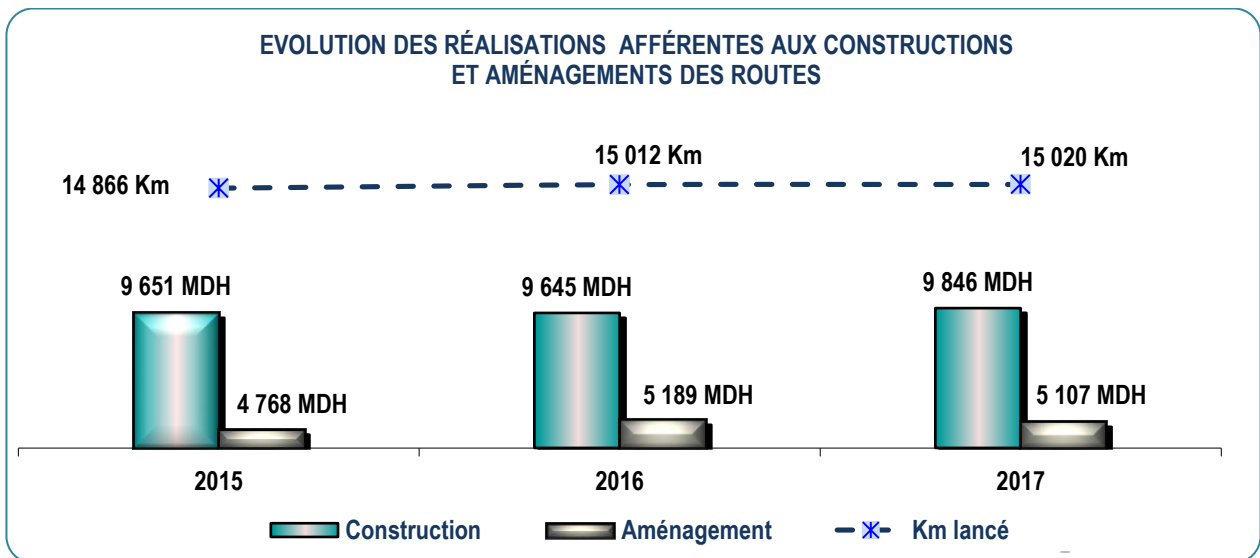
Les recettes de ce fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen de 4,32% au cours de la période 2015-2017. Quant aux dépenses, elles ont aussi augmenté de 21,14% en moyenne annuelle au titre de la même période.



Durant la période 2015-2017, les actions programmées dans le cadre de ce fonds se résument comme suit :

► **Extension du réseau routier**

Les opérations réalisées dans le cadre du 2^{ème} Programme national des routes rurales visant le désenclavement du monde rural, se résument comme suit :

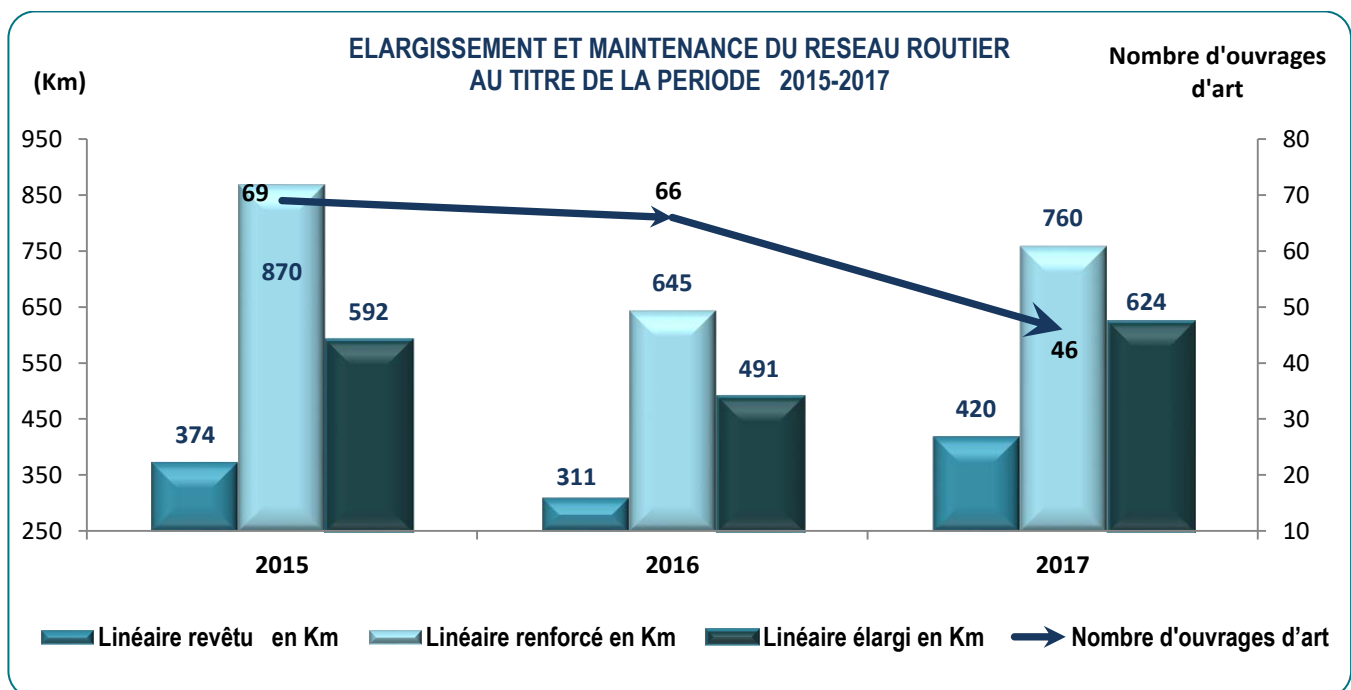


► **Maintenance et adaptation routière au cours de la période 2015-2017**

- Maintenance de 3.380 km du réseau routier par des travaux de revêtement et renforcement, soit une moyenne de 1.127 Km/an ;
- Elargissement de 1.707 Km de routes étroites, soit environ 569 Km/an, en vue de moderniser le réseau routier et d'améliorer le niveau de service offert.

Au titre de l'année 2017, les dépenses réalisées dans le cadre du FSR ont concerné notamment :

- Le renforcement de 760 Km de routes, le revêtement de 420 Km et l'élargissement de 624 Km de linéaires ;
- Le lancement des travaux de construction et d'aménagement de 15.020 Km de routes rurales ;
- La reconstruction de 46 ouvrages d'art en plus de 135 ouvrages réalisés en 2015 et 2016, soit environ 60 ouvrages d'art /an au cours de la période 2015-2017;
- L'aménagement des axes potentiellement dangereux identifiés (construction de 17,8 Km de la RN9 et 22 Km de la RR413);
- Le traitement des zones d'accumulation des accidents répartis sur le reste du réseau routier à travers la réalisation d'une moyenne de 8 opérations de traitement de ces zones.



Les principales actions prévues en 2018 dans le cadre du FSR se présentent comme suit :

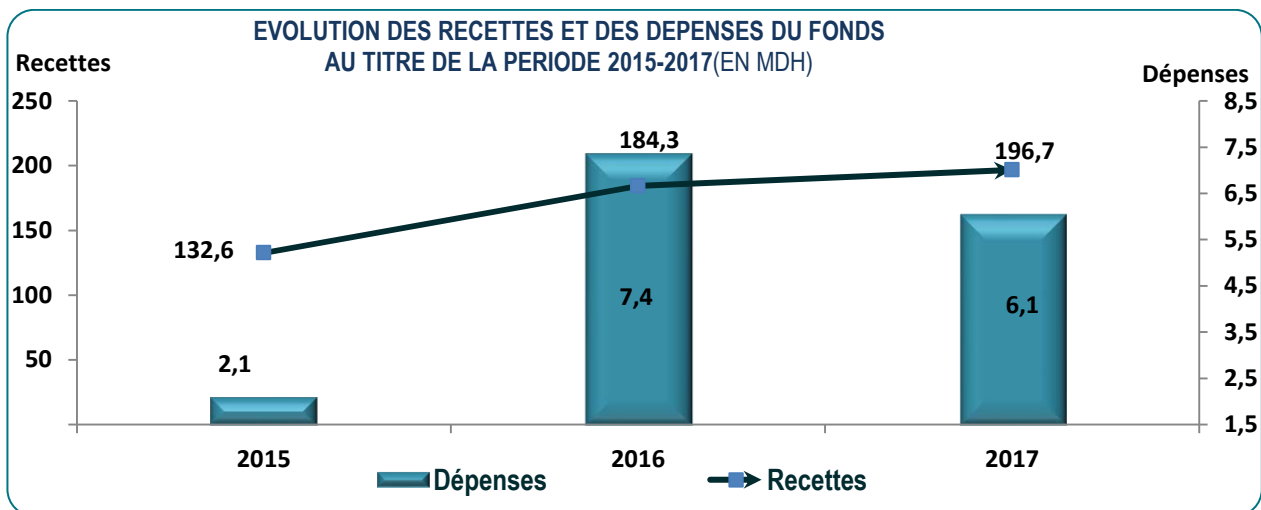
NATURE DES OPÉRATIONS	Montant (en MDH)
Maintenance des routes	2.068
Versement au FDRZM	1.250
Versement au profit de la Caisse pour le Financement Routier (CFR)	906
Sécurité routière	265,6
Versement au profit de l'Agence de Promotion et de Développement du Nord (APDN)	70
Maintenance d'ouvrages d'arts	55
Etudes routières	40,5

S'agissant de la période 2019-2021, les opérations programmées visent notamment :

NATURE DES OPÉRATIONS	(en MDH)		
	2019	2020	2021
Versement au profit de la CFR et APDN	1.100	1.100	1.050
Maintenance des routes	1.000	1.000	1.000
Versement au FDRZM	925	625	625
Sécurité routière	179	138	120
Maintenance d'ouvrage d'art	46	48	56
Etudes routières	20	20	20

2.3.2. Fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire

En 2017, les ressources du fonds ont enregistré une augmentation de 6,7% par rapport à l'année 2016. Quant aux dépenses réalisées dans le cadre dudit fonds, elles ont connu une diminution de 17,6% pour la même période.



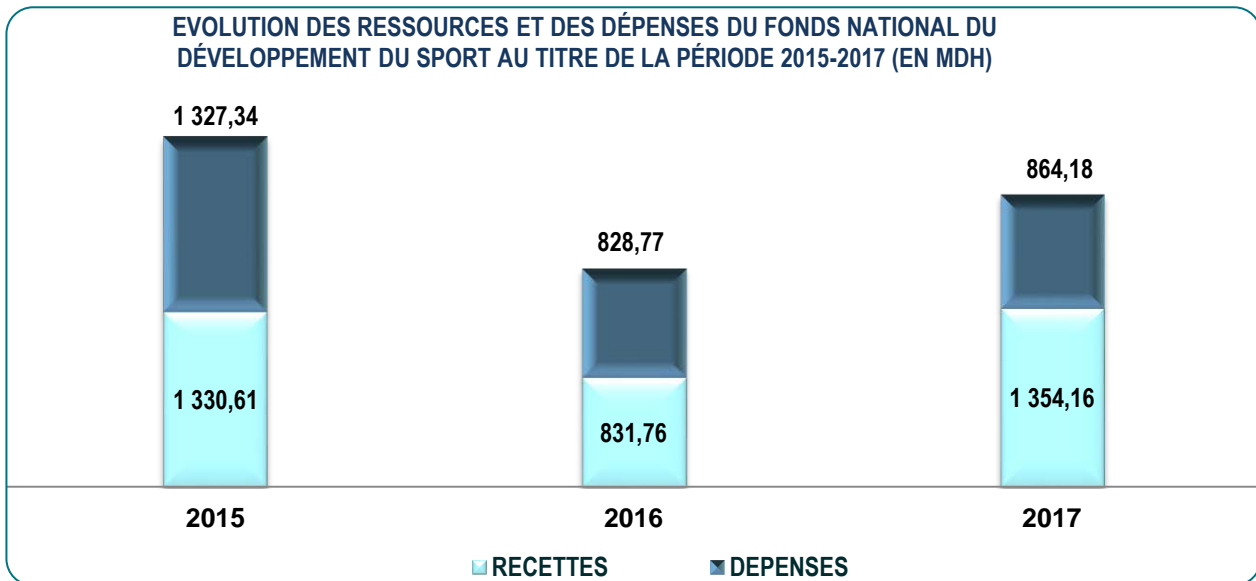
Au titre de la période 2015-2017, l'exécution des programmes d'emploi dudit fonds, a été marquée par la réalisation des principales actions suivantes :

- Travaux de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire : 10,78 MDH ;
- Frais divers liés à la surveillance et à l'entretien du domaine public maritime, à l'acquisition des véhicules et de matériel technique, à la location d'engins et au règlement des honoraires d'avocats : 8,72 MDH.
- Etudes d'élaboration des plans d'aménagement des ports et des plages : 1,95 MDH ;

Au titre de la période 2018-2021, le programme d'emploi du Fonds prévoit la poursuite des actions entreprises par les précédents programmes pour une enveloppe budgétaire de 16 MDH annuellement.

2.3.3. Fonds national du développement du sport

Les ressources du fonds ont enregistré, au titre de la période 2015-2017, une augmentation annuelle moyenne de 0,88% alors que les charges ont connu une baisse annuelle moyenne de 19,31%.



Au titre de la période 2015-2017, les ressources mobilisées par ledit fonds, dont le montant s'élève à 3.020,29 MDH, ont porté, essentiellement, sur le financement des actions ci-après :

- L'harmonisation des statuts de l'ensemble des fédérations sportives, ligues et associations sportives ;
- Le soutien aux fédérations sportives dans le cadre des contrats-programmes ;
- Le soutien à l'élite sportive nationale pour les manifestations sportives nationales, régionales et internationales ;
- La réalisation des centres socio-sportifs de proximité, des piscines couvertes, des centres d'excellence et de parcours de santé et des stades de 3.000 places extensibles ;
- La réalisation de salles omnisports dans le cadre de partenariat avec les collectivités territoriales et les agences de développement (soutien au programme de partenariat initié avec lesdits partenaires) ;
- L'acquisition d'équipements techniques en faveur des installations sportives (tableaux d'affichage électronique, sièges des gradins, matériel de sports, matériel médical...).

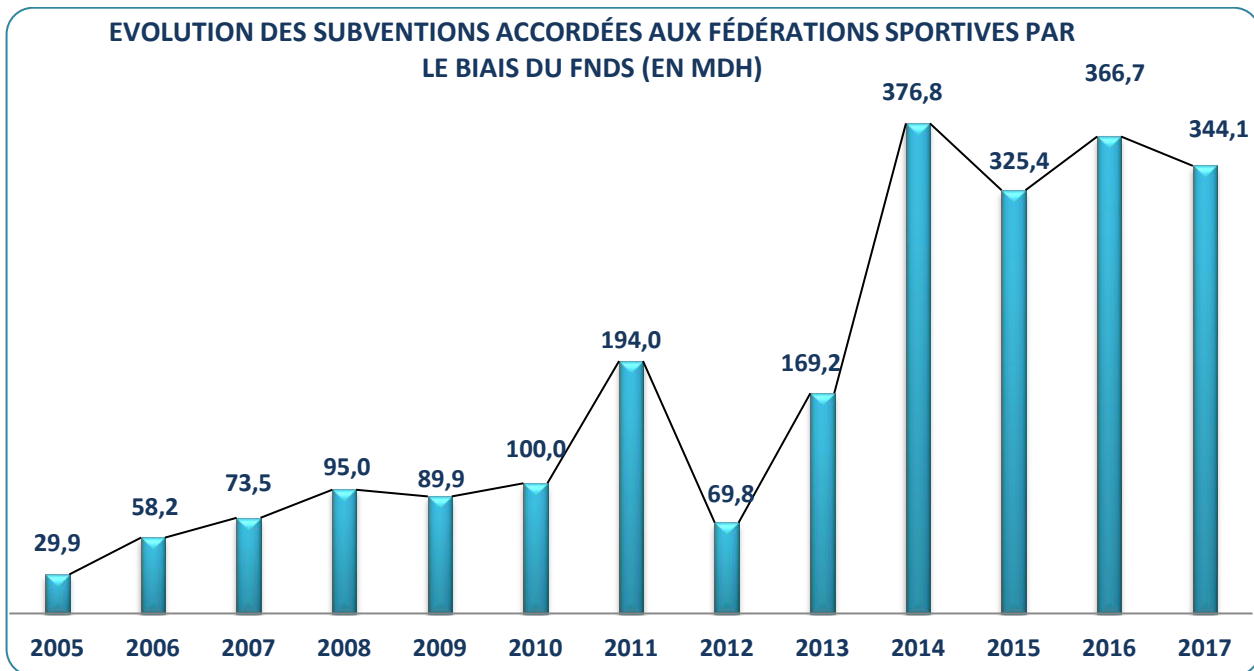
► Soutien aux fédérations sportives

L'octroi des subventions tient compte du niveau de la réalisation des objectifs et le respect des engagements contractuels entrant dans le cadre de:

- Programme d'action de chaque fédération en matière de sport de haut niveau ;
- Actions sportives à mener, par chaque fédération, à travers tout le Royaume ;
- Nombre et envergure des compétitions ou événements sportifs organisés.

Au titre de la période 2015-2017, le montant global des subventions accordées aux associations et fédérations sportives s'élève à 1.036,2 MDH, passant de 325,4 MDH en 2015 à

344,1 MDH en 2017. En moyenne annuelle, ces subventions ont connu une augmentation de 2,8% au titre de cette période, comme le montre le graphe ci-après :



► Mise à niveau des infrastructures sportives

Dans le but de doter les différents clubs et équipes sportifs des installations sportives répondant aux standards internationaux, une dotation budgétaire de 343 MDH a été accordée en 2016 et 488 MDH en 2017 pour la réalisation des travaux d'aménagement de terrains de football en gazon synthétique ainsi que la mise à niveau des autres infrastructures sportives (salles omnisports, terrains, pistes d'athlétismes, piscines...).

Les installations sportives réalisées en 2017 ont nécessité une enveloppe budgétaire de l'ordre de 488,5 MDH, soit une augmentation de 42% par rapport à 2016. Le nombre de ces installations se répartit comme suit :

- 169 salles omnisports ;
- 48 pistes d'athlétisme ;
- 25 piscines couvertes ;
- 120 terrains de football en gazon synthétique ;
- 777 centres socio-sportifs de proximités intégrés ;
- 11 grands stades de football dont 5 en cours d'études.

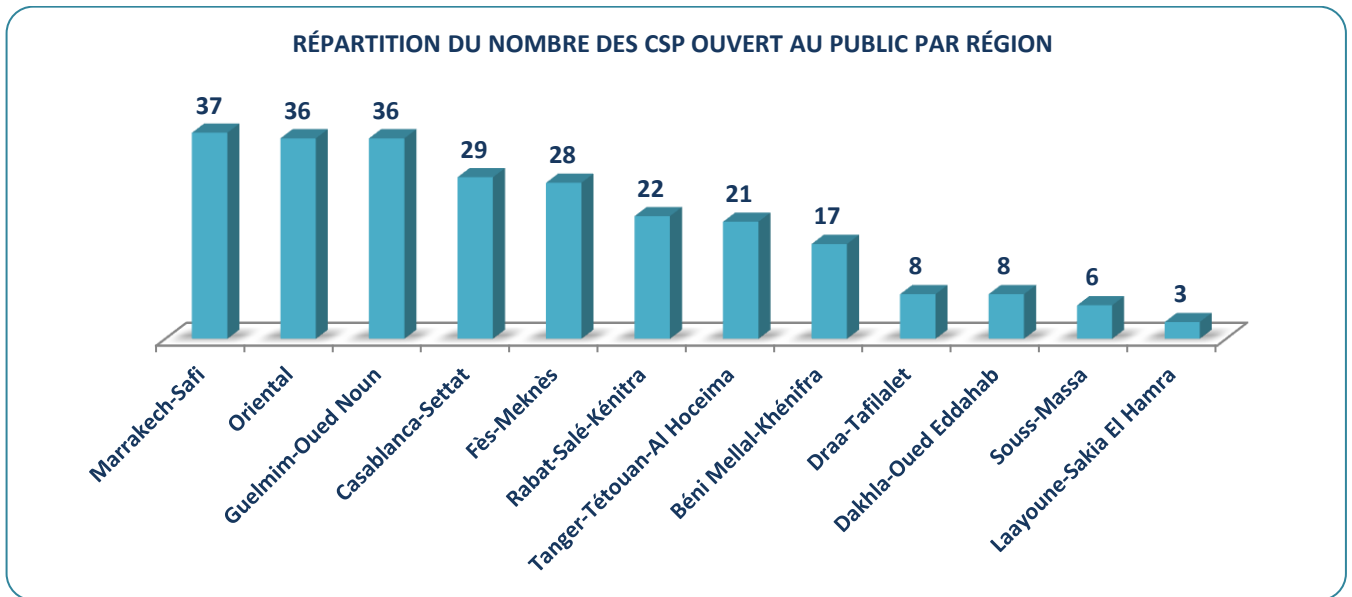
► Programme de réalisation de Centres sportifs de proximité (CSP)

Le fonds national du développement du sport a contribué, et en partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur privé, au financement du programme d'infrastructures sportives de proximité.

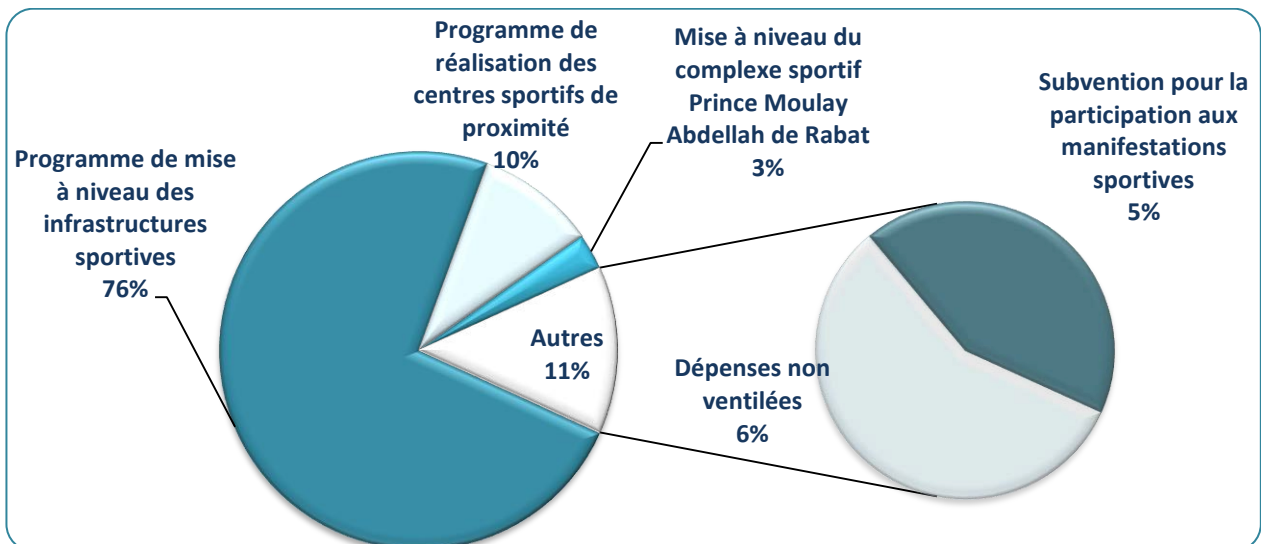
Au terme de l'année 2017, 118 CSP inaugurés s'ajoutant à 251 CSP déjà ouverts au public, sachant que 71 CSP sont en cours de réalisation et 126 CSP en phase d'études.

L'enveloppe budgétaire destinée à la réalisation de ces centres s'élève, au titre des années 2015, 2016 et 2017, à 293,53 MDH.

La répartition du nombre des CSP ouverts au public par région se présente comme suit:



Ainsi, parmi les actions programmées au titre de l'année 2018, dont le montant s'élève à 740 MDH, imputé en totalité sur le budget général, s'articulent autour des principaux axes suivants:

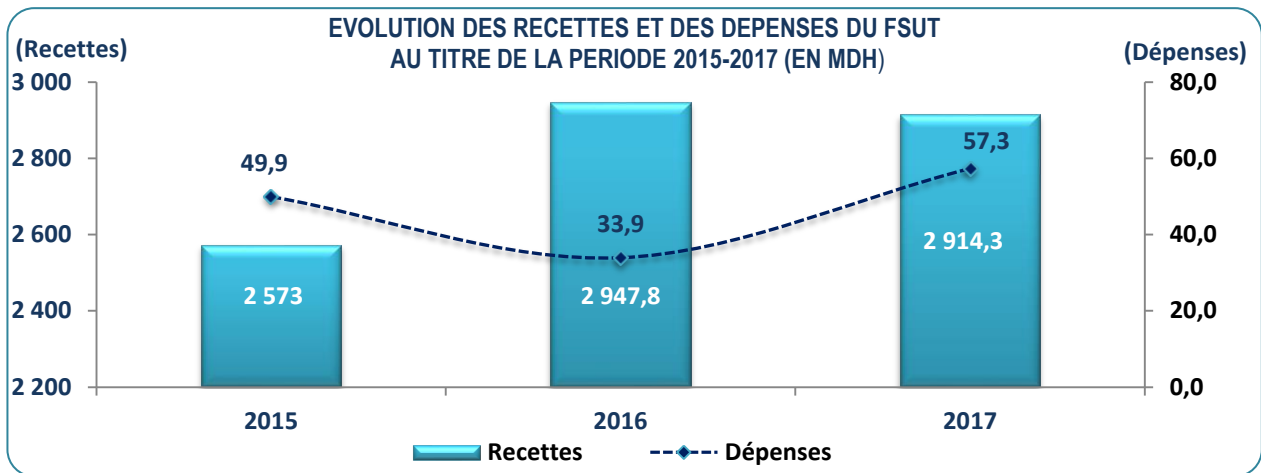


Les projets programmés pour la période 2019-2020 portent essentiellement sur :

- La réalisation de 800 centres socio-sportifs de proximité pour une enveloppe globale de 600 MDH et ce dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Fonds d'Équipement Communal ;
- L'extension du grand stade de Tanger ;
- La réalisation de 10 piscines semi olympiques ;
- La construction de 10 salles de sport dans le cadre conventionnel, notamment, avec les collectivités territoriales ;
- L'aménagement de 10 salles de sport (Equipements avec panneaux électroniques, chaises...);
- L'aménagement de la salle polyvalente « Ibn Yassine ».

2.3.4. Fonds de service universel de télécommunications

Les recettes du fonds ont enregistré, au titre de la période 2015-2017, un accroissement annuel moyen de 6,34%. Quant aux dépenses, elle ont connu aussi un accroissement annuel moyen de 7,13%.



Les programmes réalisés dans le cadre dudit fonds, jusqu'à fin mai 2018, se déclinent comme suit :

► **Programme GENIE**

Ce programme est financé par le fonds à hauteur de 1.038 MDH. Une rallonge de 90 MDH a été accordée par le Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications (CGSUT). Le coût des opérations réalisées à ce titre, à fin février 2018, s'élève à un montant de 693,9 MDH. Le reliquat, soit 341,1 MDH, vise principalement à finaliser les phases restantes du programme GENIE.

► **Projets connexion à internet de certains localités/sites en VSAT**

Ces projets visent à doter certaines localités/entités de stations VSAT, de services de télécommunications adéquats, notamment le service Internet haut débit.

Pour la mise en œuvre de ces projets, une contribution estimée à 43,5 MDH a été accordée par ledit fonds étalée sur la période 2018-2020 dont 28,6 MDH au titre de la première année.

► **Programme E-SUP et Programme Net-U**

Le programme E-SUP vise l'intégration des TIC dans l'enseignement supérieur en vue de généraliser l'accès à l'information avec un budget accordé de 120 MDH. Quant au budget alloué au Programme Net-U, il est de l'ordre de 124 MDH.

► **Projet OPEN « Organisation du Processus global d'Elaboration des textes Normatifs »**

Une dotation budgétaire de 15 MDH a été mobilisée en 2016 pour la mise en œuvre de ce projet qui consiste à dématérialiser la chaîne de production des textes législatifs et réglementaires.

► **Programme de Modernisation de l'Etat Civil (PMEC)**

Le FSUT contribuera à la mise en œuvre de ce projet par une enveloppe de 100 MDH, visant ainsi la dématérialisation du processus de délivrance des actes de naissance et la modernisation et l'informatisation progressive de l'ensemble des Bureau d'Etat Civil « BEC ».

► **Projet Registre National de la population**

Ce projet vise la mise en place d'un Registre National de la Population par la définition d'un numéro d'Identification Unique (NIU) pour le ciblage des programmes à caractère social. Le fonds va contribuer à hauteur de 100 MDH au titre de 2018-2019.

► **Feuille de route pour la transformation digitale**

Le fonds contribuera au financement de cette feuille de route par un montant de 1.000 MDH, réparti sur 5 ans, dans l'objectif de permettre la dématérialisation du service public.

► **Projet télé-médecine**

Ce projet a pour objet d'effectuer des consultations médicales à distances notamment auprès des habitants des localités éloignées. Le fonds contribuera au financement de ce projet à hauteur de 60 MDH pour l'année 2018.

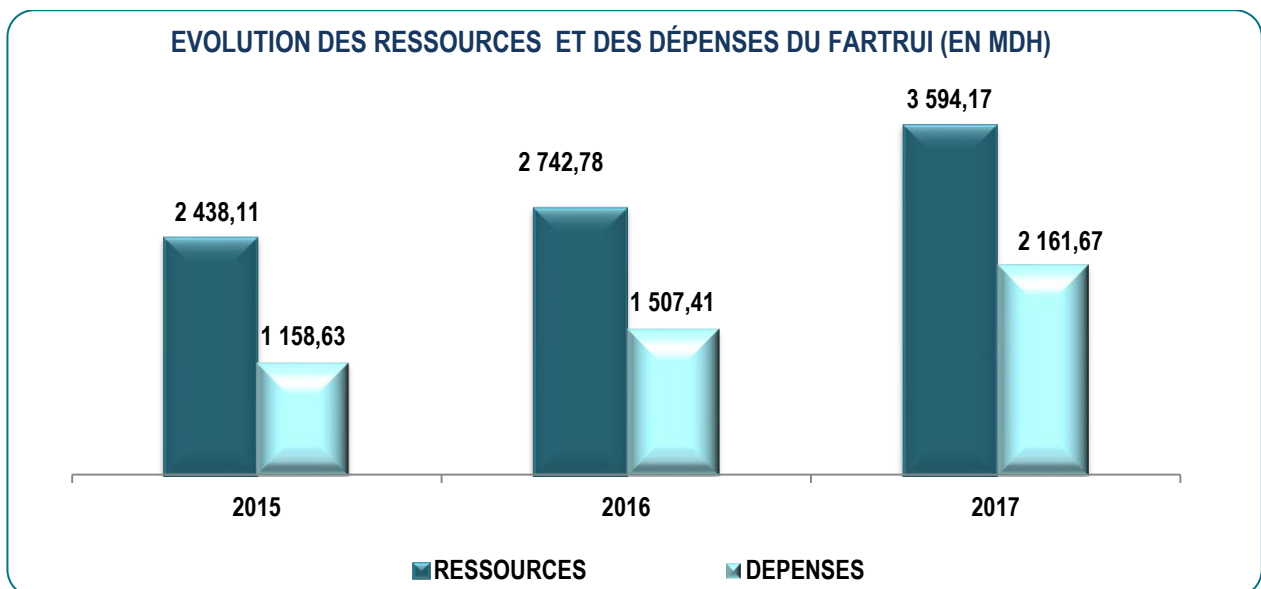
► **Rénovation des services des appels d'urgence et la certification électronique**

Ce projet vise la rénovation des services des appels vers un numéro d'urgence, le fonds versera une contribution de 100 MDH au titre de l'année 2018.

Le projet de la certification électronique vise à promouvoir le recours à la signature électronique. Au vu de l'intérêt de ce projet, le Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications (CGSUT) a décidé de contribuer au financement de ce projet à hauteur de 22,5 MDH.

2.3.5. Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain

Les recettes du fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen de 21,42% au titre de la période 2015-2017. Quant aux dépenses, elles ont enregistré, également, un accroissement annuel moyen de 36,59% au titre de la même période.



Les subventions accordées aux opérateurs du transport urbain en vue de les accompagner dans la mise à niveau du secteur durant la période 2015-2017, sont destinées à combler partiellement le besoin enregistré au niveau du transport scolaire et universitaire, et à faire face aux dépenses afférentes à la compensation de l'augmentation du prix du carburant et contribuent au financement des opérations suivantes :

► **Le renouvellement des véhicules à usage de taxi de 2^{ème} catégorie**

Les crédits mobilisés, à fin 2017, pour le financement de l'octroi des primes de renouvellement des taxis de deuxième catégorie dans le cadre du FART s'élèvent à 535 MDH.

En 2017, le nombre de demandes d'octroi de la prime de renouvellement des taxis de deuxième catégorie déposées du 01/01/2017 jusqu'au 31 octobre 2017 s'élève à 4.284. Les crédits mobilisés au titre de l'année 2017 (150MDH pour la deuxième catégorie) n'ont permis de satisfaire que 3.969 demandes. 315 autres demandes restantes, remplissant les conditions d'octroi de la prime de renouvellement des taxis sont gardées en instance dans l'attente de délégation de crédits nécessaires (13 MDH).

Le nombre des taxis renouvelés jusqu'au 31/12/2017 s'élève à 14.299 taxis représentant 44% du parc des taxis de deuxième catégorie.

Ainsi, le bilan des réalisations dudit programme depuis son lancement en 2010 à mai 2018 fait ressortir un total de 15.352 taxis renouvelés représentant 47% du parc des taxis de deuxième catégorie.

► **Le renouvellement des véhicules à usage de taxi de 1^{ère} catégorie**

Le montant total des crédits mobilisés pour le financement de l'octroi des primes de renouvellement des taxis de 1^{ère} catégorie s'élève à 1.950 MDH, correspondant à 24.377 attestations d'éligibilité pour l'octroi de la prime de renouvellement des taxis de 1^{ère} catégorie délivrées à fin décembre 2017.

Le nombre de nouveaux grands taxis mis en circulation grâce à l'octroi de la prime de renouvellement des taxis de 1^{ère} catégorie s'élève à fin mai 2018 à 23.900 taxis représentant 54% du parc des grands taxis en circulation.

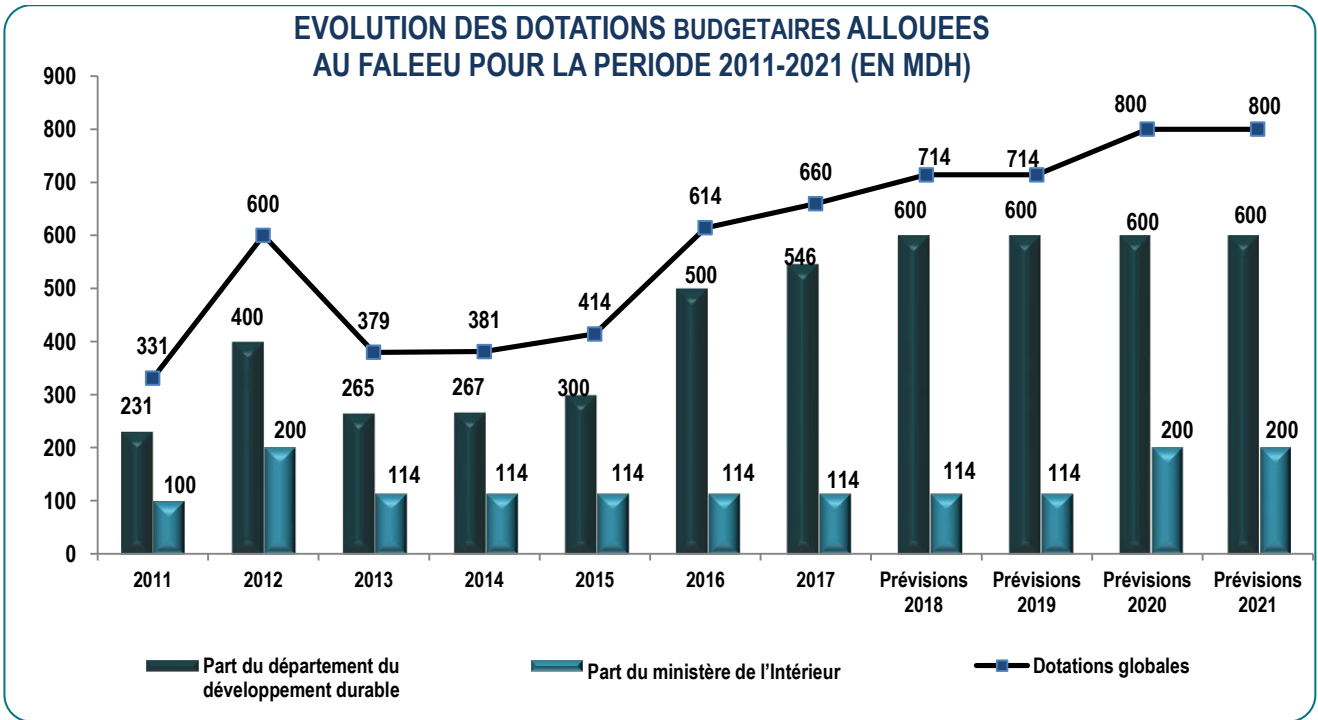
Les actions réalisées, au titre des années 2015-2017, dans le cadre dudit fonds se présentent comme suit:

- Des études de proximité pour l'amélioration des conditions de transport dans les communes rurales ;
- Des opérations de formation continue obligatoire au profit des conducteurs professionnels.

2.3.6. Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées

Les dotations budgétaires affectées à ce fonds s'élèvent à 1.860,52 MDH durant la période 2015-2017. Ces dotations ont été mobilisées pour contribuer au financement du Programme National d'Assainissement Liquide (PNA) dont les objectifs principaux à l'horizon 2020 sont :

- Atteindre un niveau de raccordement global au réseau de 80% en milieu urbain ;
- Rabattre la pollution d'au moins 60% ;
- Réaliser des ouvrages d'épuration (environ 200 stations);
- Améliorer le taux d'épuration des eaux usées à 80 %.



En 2017, les recettes de ce fonds ont atteint 699,58 MDH contre 687,62 MDH en 2016 et 473,32 MDH en 2015. Quant aux dépenses, elles ont atteint un montant de 676,64 MDH en 2017 contre 647,87 MDH en 2016 et 399,70 MDH en 2015.

A fin 2017, la situation de l'assainissement liquide en milieu urbain a été caractérisée par :

- Un niveau d'épuration des eaux usées autour de 48% contre 45 % en 2016 et 7% en 2015 ;
- Un taux de raccordement au réseau d'assainissement liquide de 75% contre 74% en 2015 ;
- Un parc de 136 stations d'épuration (STEP) en état de fonctionnement, contre 129 en 2016 et 102 en 2015.

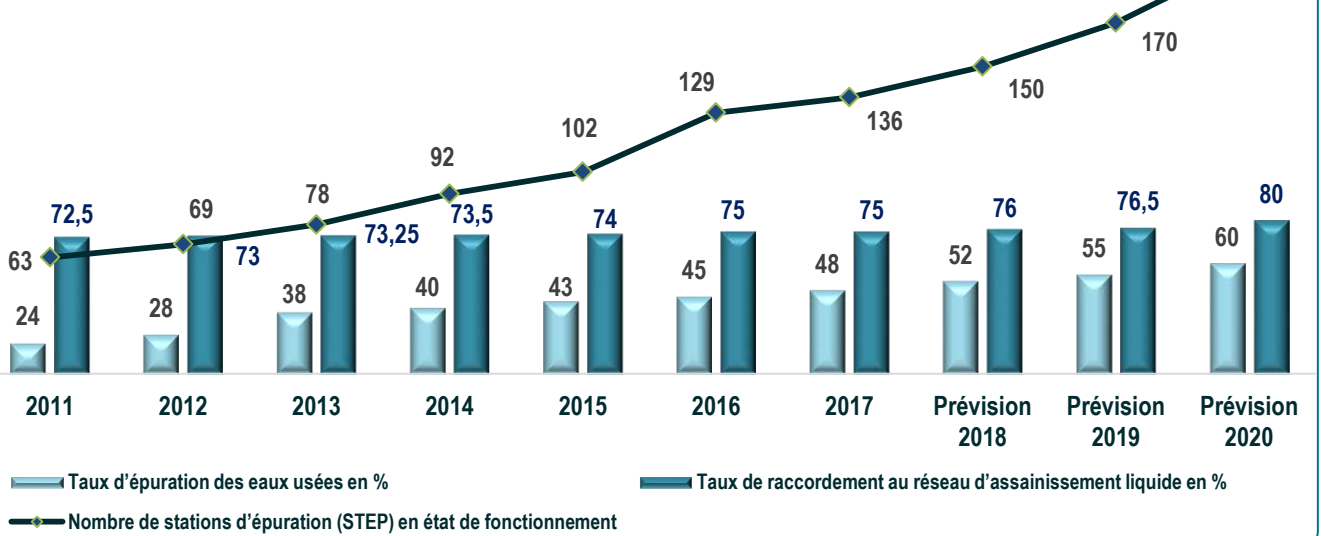
Pour l'année 2018, les crédits mobilisés dans le cadre de ce fonds dont le montant s'élève à 714 MDH, sont destinés au financement des projets d'assainissement liquide, en partenariat avec l'ONEE, les Régies et les autorités déléguées. Ils sont répartis comme suit :

Bénéficiaires	Prévisions 2018 (En MDH)
Projets de l'ONEE	382
Projets des régies de distribution d'eau et d'électricité	332
Totaux	714

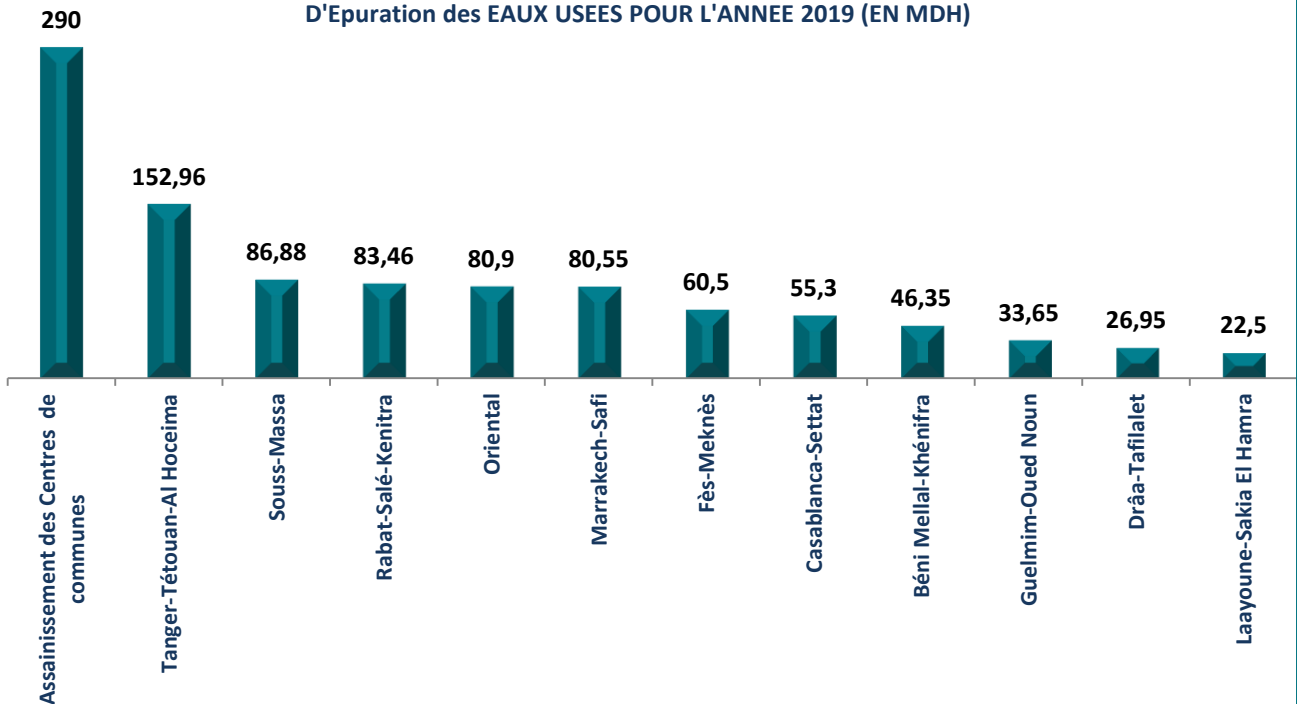
Les dotations affectées à ces projets permettront d'améliorer les indicateurs de l'assainissement liquide comme suit :

- Un niveau d'épuration des eaux usées de plus de 52% ;
- Un taux de raccordement au réseau d'environ 76% ;
- Un parc de 150 stations d'épuration (STEP) en état de fonctionnement.

EVOLUTION DES INDICATEURS RELATIFS AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME AU COURS DE LA PÉRIODE 2011-2020



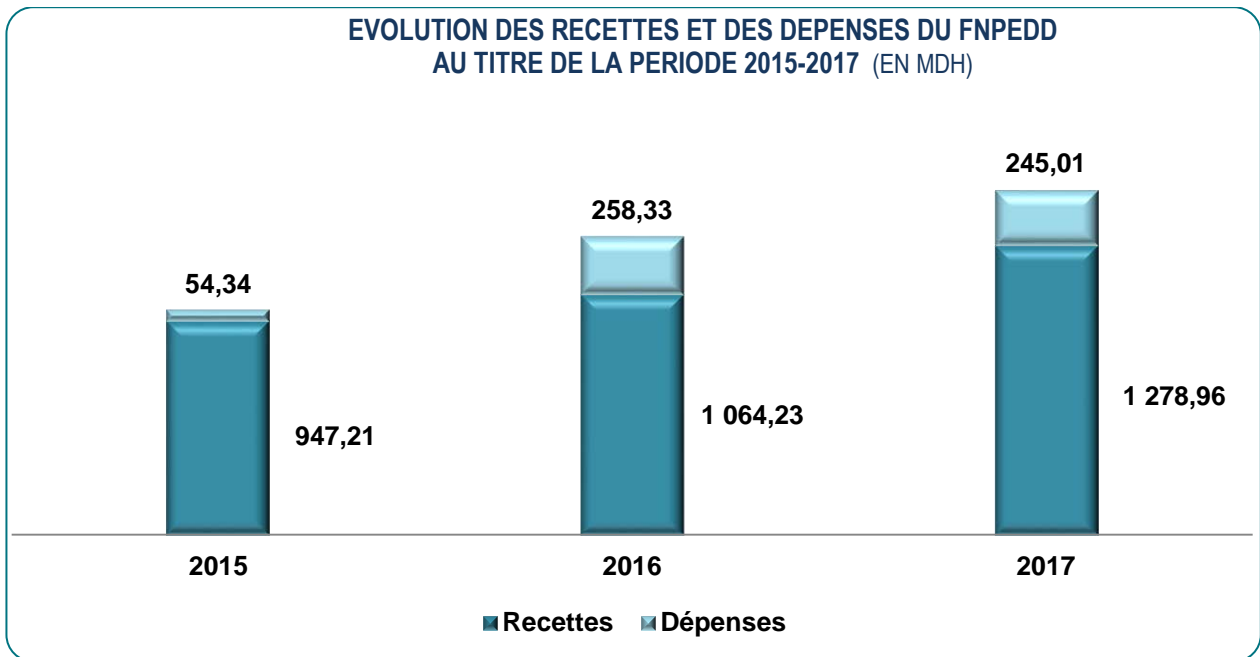
REPARTITION PAR REGION DES PREVISIONS DU FONDS D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE ET D'Épuration des EAUX USEES POUR L'ANNEE 2019 (EN MDH)



2.3.7. Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable

Les ressources de ce fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen de 16,20% au titre de la période 2015-2017.

Quant aux dépenses, elles ont atteint, durant la même période, un montant global de 557,68 MDH avec un accroissement annuel moyen de 112,33%. Elles ont permis l'opérationnalisation du Programme National des Déchets Ménagers et Assimilés (PNDM).



En 2017, ledit fonds a permis de financer essentiellement, les programmes suivants :

- Programme National des Déchets Ménagers : 189,83 MDH ;
- Mécanisme Volontaire de Dépollution Industrielle Hydrique : 30,25 MDH ;
- Programme National de valorisation des Déchets Ménagers : 15,15 MDH ;
- Programme modèle pour la production et l'utilisation de sacs écologiques alternatifs aux sacs en plastique : 6,34 MDH ;
- Gestion Intégrée des Zones Côtières : 3,44 MDH.

Par ailleurs, et afin d'assurer la continuité de la mise à niveau environnementale des entreprises marocaines, un nouveau Mécanisme Volontaire de Dépollution Industrielle Hydrique (MVDIH) a été mis en place. Depuis 2011, une dotation budgétaire de 100 MDH a été allouée à ce mécanisme pour contribuer au financement de la dépollution industrielle.

Dans ce cadre, 26 conventions ont été signées pour la réalisation de 26 stations de dépollution industrielle d'un coût global de 97 MDH. Ainsi, un montant de 74 MDH a été versé aux Agences des Bassins Hydrauliques pour financer ces projets.

Les actions financées dans le cadre du projet «Gestion Intégrée des Zones Côtières» (GIZC), permettent d'atteindre les objectifs suivants :

- L'accompagnement et le soutien des petites et moyennes entreprises (PME) dans les régions concernées ;
- La préservation de l'intégrité des écosystèmes côtiers face à l'exploitation économique et aux changements climatiques ;
- La préservation de la durabilité des ressources halieutiques ;
- La diversification des sources de revenus de la population locale afin de minimiser leur dépendance à des ressources incertaines.

Programmes	Prévisions (en MDH)			
	2018	2019	2020	2021
Programme National des Déchets Ménagers	498,7	200	250	300
Programme National de valorisation des Déchets Ménagers	615,62	110,60	110,60	110,60
Mécanisme Volontaire de Dépollution Industrielle Hydrique	70,37	40	40	40
Gestion Intégrée des Zones Côtières	0,35	-	-	-
Programme modèle pour la production et l'utilisation de sacs écologiques alternatifs aux sacs en plastique	5,9	2,44	-	-

2.3.8. Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles

Les ressources mobilisées par ce fonds en 2017, s'élèvent à 800,29 MDH contre 565,42 MDH et 765,42 MDH, respectivement, en 2016 et 2015. Quant aux dépenses réalisées, elles ont atteint 133,27 MDH en 2017 contre 70 MDH en 2016 et 400 MDH en 2015.

► Bilan des programmes réalisés et des projets financés par le fonds pendant la période 2015-2017

Au titre de cette période, le Fonds de Lutte contre les effets des Catastrophes Naturelles (FLCN) a participé au financement de 69 projets sélectionnés parmi 155 proposés. Le montant global des investissements est de 1.652,24 MDH dont 536,2 MDH (32%) financé par le fonds, comme le montre le tableau suivant :

Années	Nombre de projets proposés	Nombre de projets retenus	Montant global des investissements (en MDH)	Contribution du FLCN		Crédits alloués à fin 2017 (en MDH)	Taux d'exécution
				Montant (en MDH)	en%		
2015	90	20	962,48	225,81	23%	20,10	9%
2016/2017	65	49	689,78	310,39	45%	-	-
Total	155	69	1.652,24	536,20	32%	20,10	3,75%

► Les programmes à réaliser au titre de l'année 2018

Les programmes prévus pour l'année 2018 dans le cadre dudit fonds se présentent comme suit :

Programme	Projets prévus pour 2018	Nombre de projets	Montant global du programme (en MDH)	Contribution du FLCN (en MDH)	Taux d'exécution pour le 1 ^{er} trimestre 2018
Appui et pilotage de l'administration centrale et territoriale	Projets relatifs à la gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles et de la résilience	79	496,02	198,34	10%
	projets relatifs au lutte contre les effets de catastrophes naturelles	20	225,81	53,63	26%
Total		99	721,83	251,97	13%

► Les prévisions pour la période 2019-2021

Le fonds continuera à financer les projets convenus avec les porteurs des projets afin de prévenir les risques de catastrophes naturelles. Les budgets prévisionnels de financement dudit fonds pour la période 2019-2021 se présentent comme suit :

(en MDH)				
Programme	Projets prévus pour 2018	2019	2020	2021
Appui et pilotage de l'administration centrale et territoriale	Projets relatifs à la gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles et de la résilience	183,00	222,83	216,00
	Projets relatifs au lutte contre les effets de catastrophes naturelles	73,63	53,00	15,50
Total		256,63	275,82	231,50

2.3.9. Fonds de développement énergétique

Les recettes de ce fonds, constituées essentiellement par des soldes reportés des années précédentes, s'élèvent à 1.821,39 MDH en 2017 contre 1.871,39 MDH en 2016 et 2.408,43 MDH en 2015. Les dépenses dudit fonds ont atteint 157,50 MDH en 2017 contre 50 MDH en 2016 et 542,81 MDH en 2015.

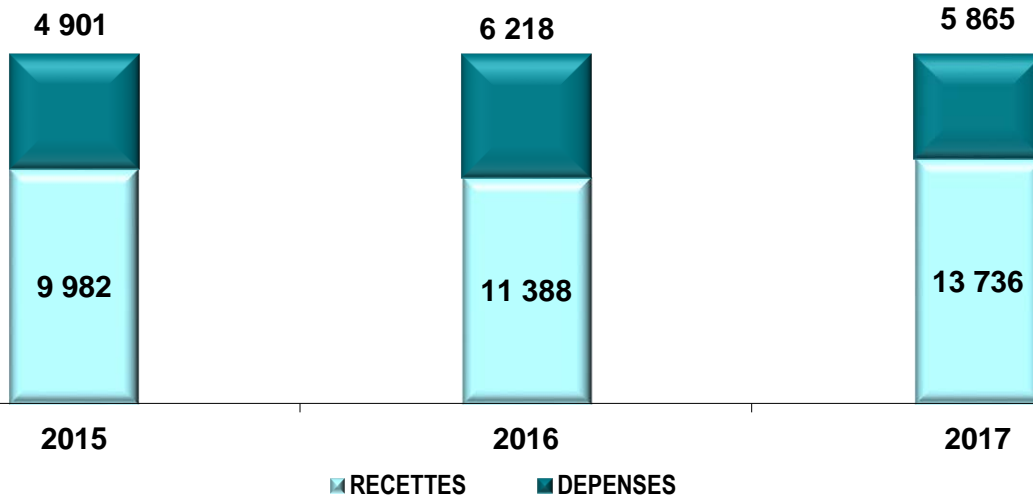
Les dépenses réalisées dans le cadre dudit fonds, au cours de la période 2009-2018, ont atteint un montant total de 4.260,09 MD ont servi à réaliser les principales actions suivantes :

- Réhabilitation, rénovation et mise à niveau du parc de production d'énergie électrique de l'ONEE : 1.500,00 MDH ;
- Participation de l'Etat au capital de la société d'investissement énergétique : 710,00 MDH ;
- Contribution de l'Etat à l'augmentation du capital de MASEN (Moroccan Agency For Sustainable Energy) : 437,50 MDH ;
- Financement du programme de recherche de l'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles : 351,00 MDH ;
- Remboursement au profit des distributeurs de l'électricité, dans le cadre de l'opération (-20/-20) de la ristourne sur la consommation de l'électricité : 321,58 MDH ;
- Financement par l'ONEE des postes électriques : 250,00 MDH ;
- Versement à l'ONEE au titre de la 1^{ère} tranche du financement des infrastructures électriques : 132,50 MDH ;
- Versement, à titre de prêt remboursable, à la Société Renault Tanger Med pour la mise en place d'une unité «zéro carbone» et «zéro rejet industriel liquide» : 115,33 MDH ;
- Mise en place d'un cycle de formation dédié aux énergies renouvelables au sein de l'Ecole Nationale de l'Industrie Minérale : 4,58 MDH.

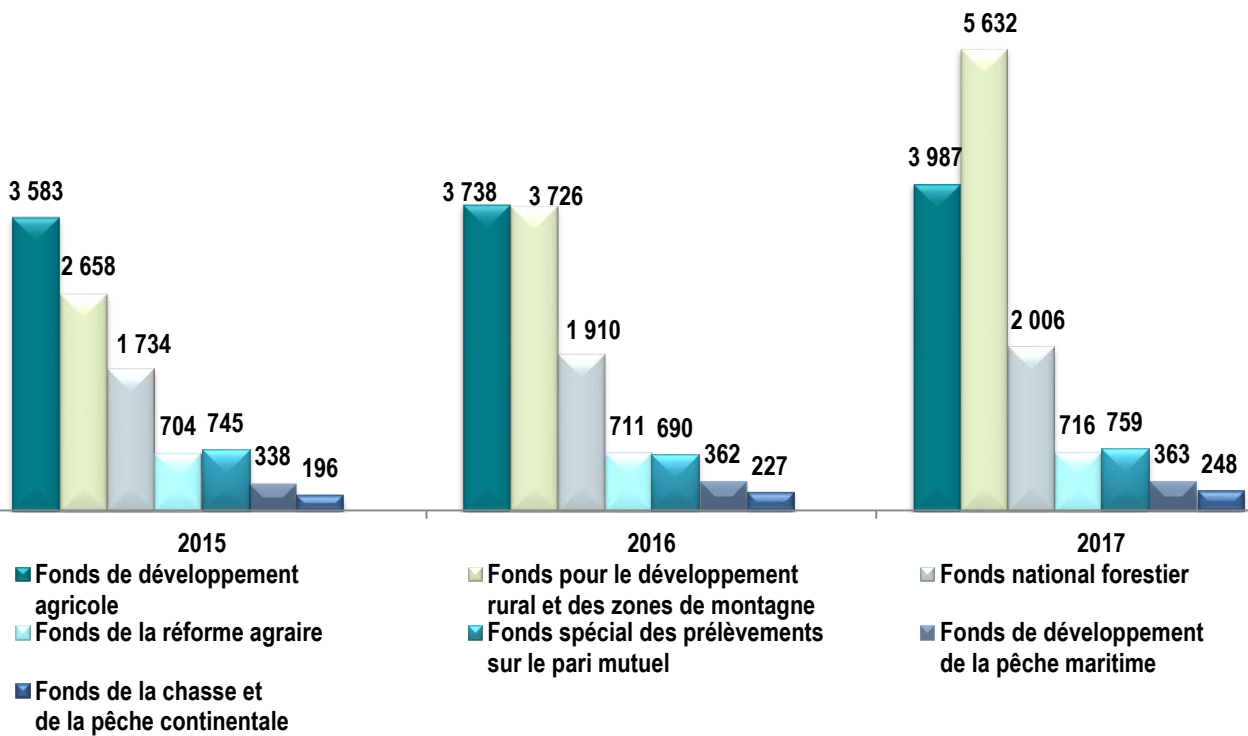
Section IV - Domaine agricole et de la pêche

Les comptes d'affectation spéciale dont les programmes d'action intervenant dans le secteur agricole et de la pêche, sont au nombre de 8 et réalisent globalement 8,6 % du total des dépenses des CAS en 2017.

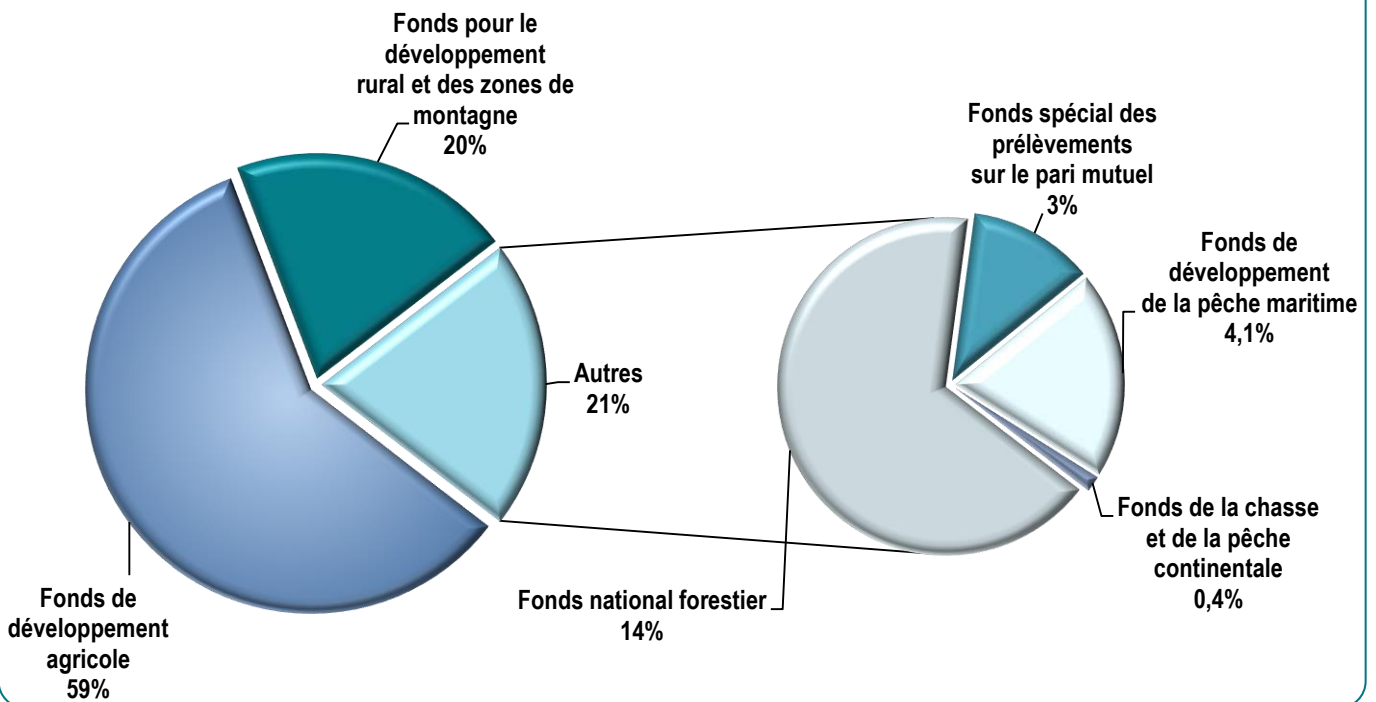
EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE AGRICOLE ET DE LA PECHE AU TITRE DE LA PERIODE 2015-2017 (EN MDH)



EVOLUTION DES RECETTES DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE AGRICOLE ET DE LA PÊCHE AU TITRE DE LA PERIODE 2015-2017 (EN MDH)



PART DES DEPENSES REALISEES PAR LES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE AGRICOLE ET DE LA PÊCHE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

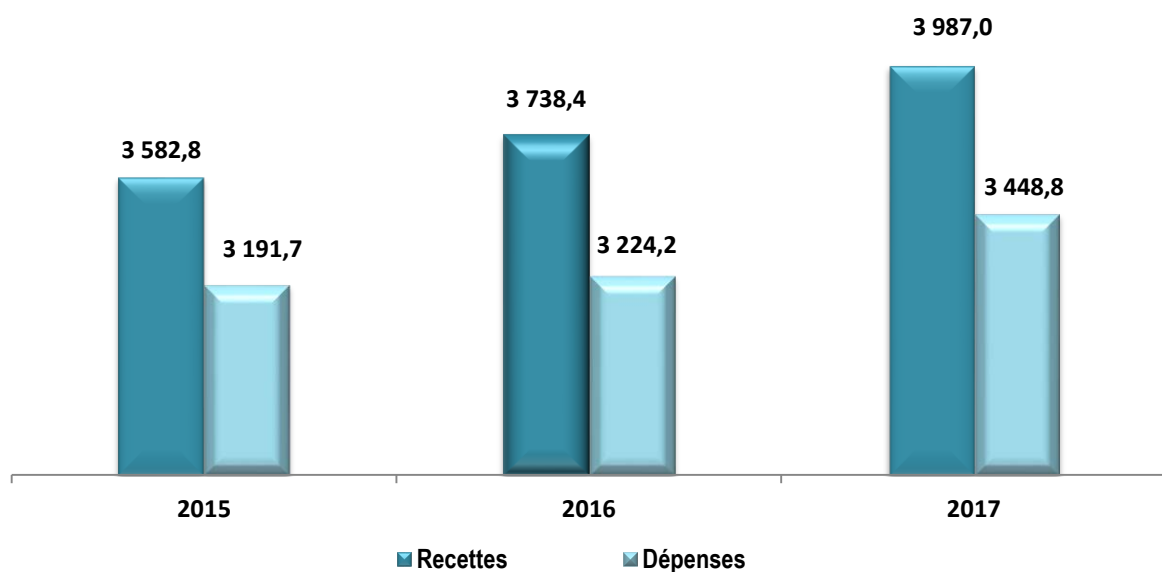


2.4.1. Fonds de développement agricole

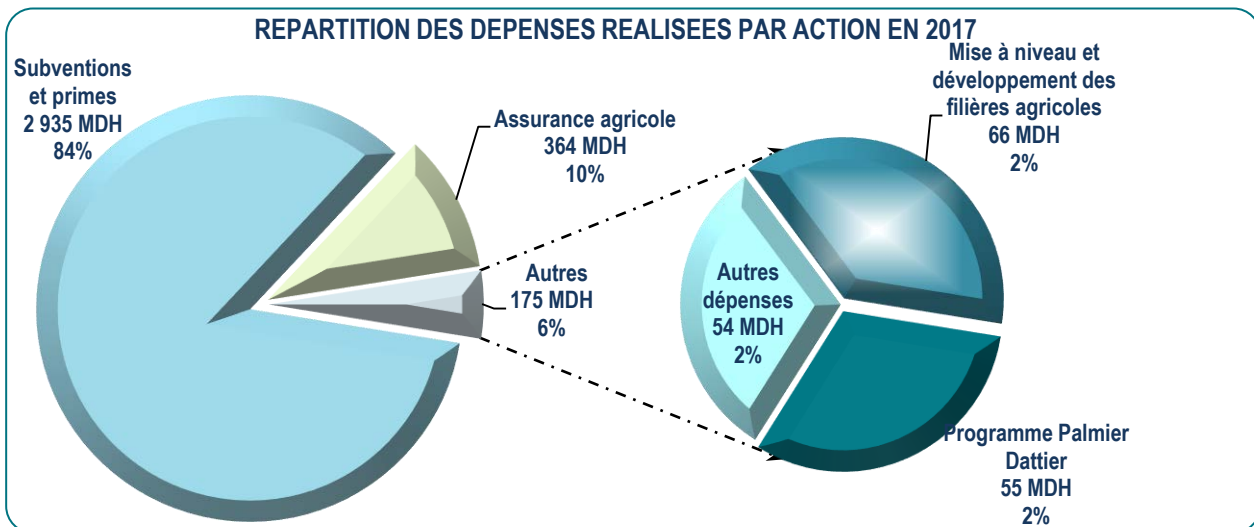
Les ressources du Fonds de développement agricole ont enregistré un accroissement annuel moyen de 5,49% durant la période 2015-2017. De même pour les dépenses qui ont augmenté de 3,95% en moyenne annuelle sur la même période.

L'évolution des recettes et des dépenses réalisées par le FDA au cours de la période 2015-2017, se présente comme suit :

ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU COURS DE LA PERIODE 2015-2017 (EN MDH)



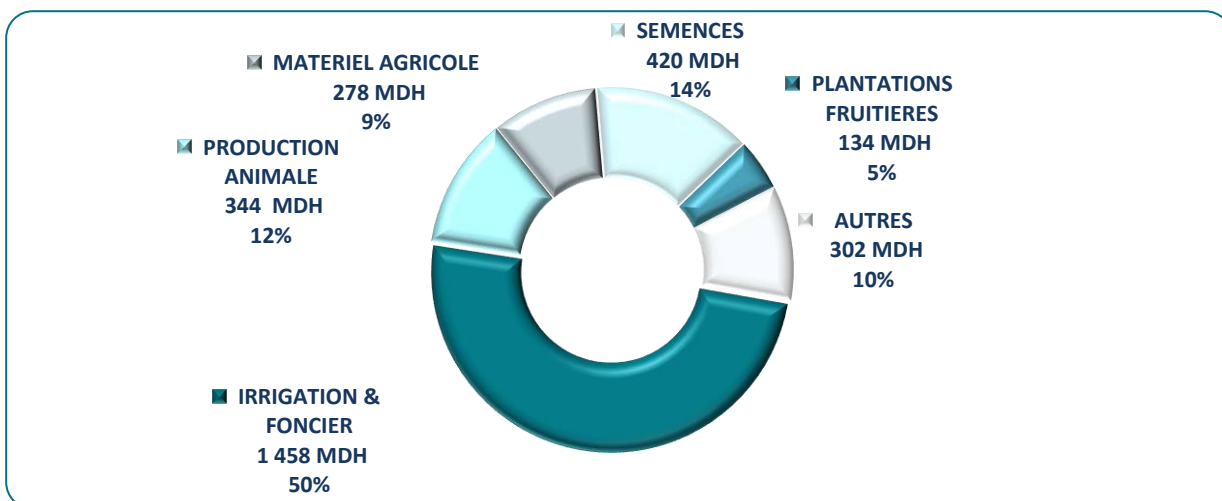
Les dépenses effectuées dans le cadre du FDA s'élèvent à 3.448,8 MDH en 2017. La répartition de ces dépenses par destination se présente comme suit :



En 2017, trois rubriques représentent 76% de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'octroi de subventions et primes. Il s'agit de :

- L'aménagement hydro-agricole et foncier (50%);
- La commercialisation des semences certifiées (14%) ;
- L'intensification de la production animale (12%).

La ventilation par rubrique des subventions accordées en 2017 se présente comme suit :



Les réalisations du FDA au titre des subventions et primes, durant la période 2015-2017, ont porté essentiellement sur les actions suivantes :

Actions	(en MDH)			Taux moyen de variation
	2015	2016	2017	
Aménagements hydro-agricoles	1 283	1 423	1 458	7%
Matériel agricole	388	440	278	-15%
Production animale	509	280	344	-18%
Plantations fruitières	102	163	133	14%
Promotion des exportations agricoles	62	92	94	23%
Unités de valorisation	25	20	34	17%
Total	2 369	2 418	2 341	-0,6%

L'analyse des réalisations au titre des subventions et primes accordées au cours de la période 2015-2017, a permis de ressortir les éléments suivants :

- Les subventions destinées aux aménagements hydro-agricoles ont augmenté de 2 % en 2017 contre 11% en 2016;
- Les subventions accordées à l'équipement des exploitations ont connu une baisse de 37% en 2017 contre une augmentation de 13% en 2016 ;
- Les subventions accordées au titre de l'intensification de la production animale ont connu une augmentation de 23% en 2017 contre une baisse constatée en 2016 par rapport à 2015 (-45%). Cette diminution s'explique par l'arrêt de la production des veaux issus de croisement industriel ;
- Les subventions accordées aux plantations fruitières ont connu une baisse de 18% en 2017 contre une augmentation de 60% en 2016 ;
- Les subventions accordées aux unités de valorisation ont connu une forte augmentation en 2017 de 69% ;
- L'année 2017 a été caractérisée par une légère augmentation des subventions accordées aux produits agricoles exportés de 2% par rapport à 2016.

Les principales opérations réalisées par le FDA au titre de l'année 2017, ont porté sur :

► **Le versement au profit du Crédit Agricole du Maroc au titre des subventions et primes aux agriculteurs d'un montant de 2.953 MDH pour :**

- L'équipement de près de 40.550 ha en systèmes d'irrigation localisée et aménagement foncier sur 11.224 ha ;
- L'acquisition de 9.139 unités de matériel agricole dont près de 2 379 tracteurs ;
- La plantation de 1.810 ha d'agrumes, 5.125 ha d'oliviers et 3 298 ha de rosacées et autres espèces fruitières ;
- L'acquisition de 14.672 têtes de génisses importées ;
- La production de 33.209 têtes de veaux issus du croisement industriel ;
- La construction de plus de 1.069 unités de bâtiments d'élevage avec une superficie globale de 5.371 ha ;
- La construction et l'équipement de 35 unités de valorisation des produits agricoles ;
- La promotion des exportations agricoles de plus de 20.530 T d'agrumes, 61.687 T de tomates, 10.658 HI d'huile d'olive et 1.240 T de produits avicoles frais .

► **L'assurance de 999.000 ha de céréales et légumineuses et 5.662 ha d'arbres fruitiers :**

364,14 MDH ;

► **La mise à niveau et développement des filières agricoles :**

66,42 MDH ;

► **La distribution de 157 000 plants de palmier :**

55,01 MDH ;

► **Autres :**

54,46 MDH.

Les réalisations du programme du FDA, à fin mai 2018, ont porté sur un montant total de 2.219,4 MDH réparti comme suit :

- Versement au profit du Crédit Agricole du Maroc : 2.065 MDH, soit 93% ;
- Programme de lutte contre les effets négatifs de la chute de neige : 45 MDH, soit 2% ;
- Mise à niveau des filières agricoles : 38,6 MDH, soit 2% ;
- Remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux : 2 MDH.

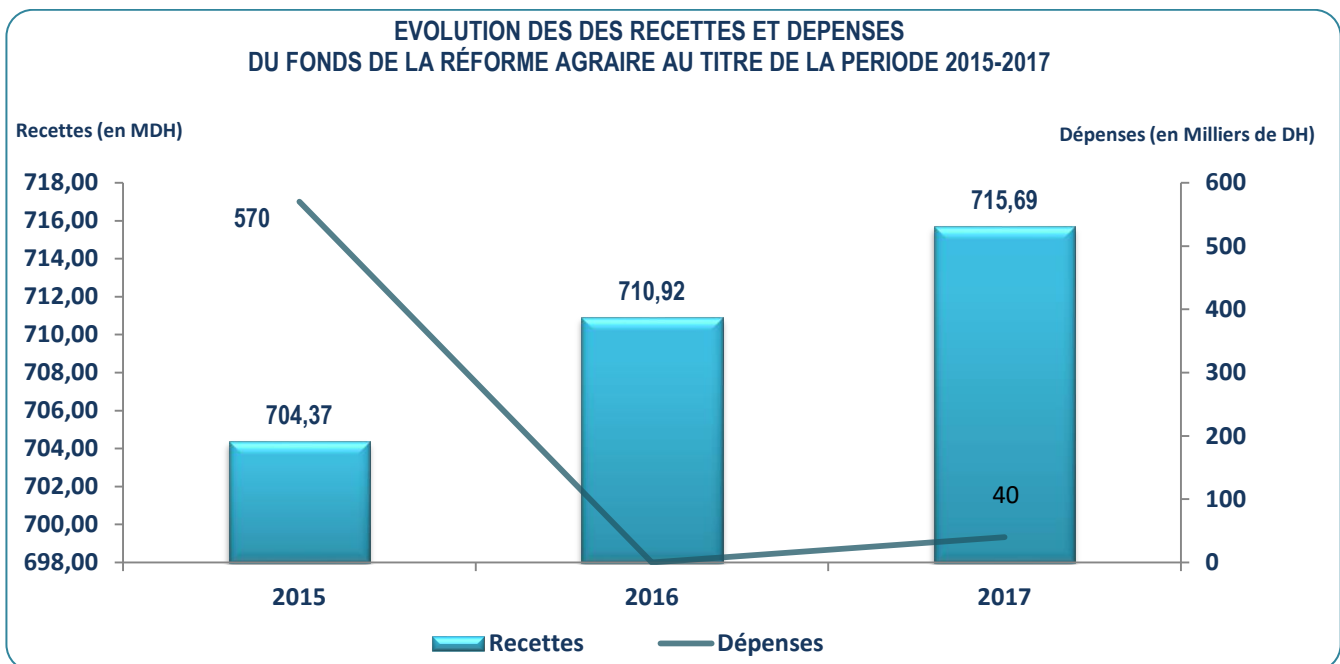
Les opérations programmées par le FDA au titre des années 2018 et 2019, se présentent comme suit :

(En MDH)		
Opérations programmées	2018	2019
Aides et Incitations	3 367	3 981
Aménagement hydro-agricole	1 975	2 253
Stockage et commercialisation de semences	388	414
Equiperment des exploitations	360	364
Intensification de la production animale	300	272
Arboriculture fruitière	112	102
Promotion des exportations	110	263
Valorisation des produits agricoles	80	208
Autres	42	105
Autres opérations d'aides	585	607
Assurance Agricole	375	400
Mise à niveau des filières	100	77
Acquisition et distribution de plants de Palmier Dattier	69	100
Programme sécheresse, froid...	41	30
Total	3 952	4 588

2.4.2. Fonds de la réforme agraire

Créé en vue de comptabiliser les opérations financières afférentes à la cession de lots domaniaux agricoles ou à vocation agricole, le fonds de la réforme agraire est alimenté essentiellement par le produit de la vente du domaine agricole ou de la concession des droits indivis de l'Etat sur les anciens immeubles collectifs.

Les ressources dudit Fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen de près de 0,80% durant la période 2015-2017, contre une baisse de ses dépenses de 72,6% en moyenne annuelle au titre de la même période.



En 2018, il est prévu de consacrer une dotation de 5 MDH à la réalisation des actions suivantes :

- Indemnisations dans le cadre des procédures des expropriations : 3,0 MDH ;
- Remboursements et règlements des créances : 1,5 MDH ;
- Règlement et exécution des décisions judiciaires et administratives : 0,5 MDH.

2.4.3. Fonds national forestier

Les ressources réalisées par ce fonds, y compris le solde reporté, s'élèvent à 2.006,46 MDH en 2017 contre 1.910,45 MDH et 1.733,91 MDH, respectivement, en 2016 et 2015 enregistrant ainsi une augmentation annuelle moyenne de 7,57%.

Quant aux dépenses, elles ont atteint 815,07 MDH en 2017 contre 668,98 MDH en 2016 et 597,11 MDH en 2015.

L'enveloppe budgétaire mobilisée au titre de l'année 2017 dans le cadre dudit fond, s'élève à 926,19 MDH. L'état d'exécution des principales composantes programmées dans le cadre de ce compte se présente comme suit :

► Sécurisation du domaine forestier :

- Délimitation de 10.000 ha ;
- Homologation de 381.000 ha permettant la sécurisation de 8 millions d'ha ;
- Immatriculation de 1.000.000 ha donnant lieu à la sécurisation de 5 millions d'ha .

► Equipement en pistes et chemins forestiers :

Au titre de l'année 2017, l'enveloppe budgétaire mobilisée dans le cadre du programme de réhabilitation et d'entretien des équipements en pistes, des chemins forestiers et d'infrastructures existants, s'élève à 180 MDH.

Les réalisations physiques consistent à l'ouverture de 161 km et l'entretien de 592 km de pistes forestières ainsi que la réalisation d'études techniques sur 544 km pour le désenclavement des agglomérations rurales situées à l'intérieur ou en périphérie des massifs forestiers.

► Conservation et développement des forêts :

- Le programme biologique au titre de l'exercice 2017/2018 porte sur la plantation de 43.300 ha, en accordant une attention particulière à la régénération naturelle ;
- La compensation pour la mise en défens forestier des populations concernées au titre de l'année 2017 a porté sur 93.608 ha au profit de 166 associations d'usagers dans différentes régions forestières avec un coût global de 23,37 MDH.

► Aménagement des forêts :

Au titre de l'exercice 2017, la conduite des peuplements ligneux et les travaux de sylviculture porte sur une superficie de l'ordre de 15.409 ha. D'autant plus, les études d'aménagement de forêts réalisées au titre de la même année portent sur une superficie totale de 193.773 ha répartie par région forestière comme suit : Haut Atlas (37%) , Moyen Atlas (20%), Tadla Azilal (18%) et Centre (25%).

► Prévention contre les incendies :

Le bilan 2017 fait état d'une limitation du nombre d'incendies et des superficies touchées (une moyenne de 5,5 ha par incendie; soit 2.414 hectares pour 433 incendies déclenchés). Ainsi, l'analyse comparative des données d'incendies enregistrés durant la période 1997-2006 et celle allant de 2007-2017, fait ressortir les conclusions suivantes :

- Le nombre moyen de feux a augmenté de 10% (de 415 à 455 incendies) ;
- La superficie moyenne incendiée a diminué de 25% (de 3.700 ha/an à 2.850 ha/an). Elle a même diminué de 50% durant les 5 dernières années pour atteindre uniquement 1.930 ha/an ;
- La superficie moyenne par incendie a diminué de 25% (de 8 ha à 6 ha/incendie).

► **Santé des forêts :**

Soucieux des risques afférents à l'état phytosanitaire des forêts et aux changements climatiques, une stratégie nationale de surveillance et de suivi de la santé des forêts a été mise en œuvre depuis 2007. Elle tend ainsi à consolider les acquis de l'extension de l'expérience développée dans la région pilote du Moyen-Atlas (dépérissement du cèdre) à 9 régions forestières dont les régions du Centre et Tadla Azilal.

► **Lutte contre l'ensablement :**

L'année 2017 a été caractérisée par le traitement d'une superficie totale de dunes de 545 ha répartie ainsi :

- La fixation de 307 ha de dunes ;
- La maintenance et l'entretien de 238 ha des dunes ;
- Et l'édification de 8 km du cordon littoral situé dans les deux provinces de Laayoune et Agadir.

► **Aménagement des bassins versants :**

Le budget mobilisé pour la réalisation des actions intégrées d'aménagement des bassins versants a presque doublé entre les années 2005 (40 MDH) et 2017 (89 MDH).

Ainsi, les réalisations enregistrées au titre de l'année 2017, en matière de correction mécanique des ravins, ont porté sur l'édification d'environ 222.000 m³ de seuils de sédimentation et le traitement d'une superficie totale de 50.000 ha.

Les principales actions programmées pour l'année 2018 dans le cadre de ce Fonds se répartissent comme suit :

- Programme de nouvelles plantations (reboisement, régénération, amélioration sylvo-pastorale) de l'ordre de 43.553 ha ;
- Entretien des plantations anciennes de l'ordre de 28.655 ha ;
- Sylviculture et conduite des peuplements à hauteur de 22.225 ha ;
- Travaux de production de 34 millions de plants ;
- Actions de lutte contre les incendies correspondant (postes vigie, tranchées pare feu, points d'eau) ;
- Etudes d'aménagement des forêts sur environ 222.017 ha ;
- Compensation pour mise en défens relative à 98.206 ha ;
- Travaux de correction des ravins sur 268.890 m³ ;
- Lutte contre l'ensablement et l'entretien de dunes sur 759 ha ;
- Ouverture et réhabilitation de pistes forestières, respectivement, de l'ordre de 255 km et 839 km ;
- Réhabilitation et entretien de 134 maisons forestières, de 60 logements et de 39 bâtiments administratifs ;
- Travaux d'aménagement des forêts urbaines et périurbaines sur une superficie de 40.000 ha dans un cadre partenarial ;
- Immatriculation des espaces forestiers, et réalisation des études techniques cadastrales qui concernent une superficie d'environ 500.000 ha ;

- Aménagement et de gestion des ressources naturelles et de conservation de la diversité biologique portant sur 25 sites d'intérêt biologique et écologique et 29 réserves de faune.

Les principales composantes du programme d'action proposées pour l'année 2019 se présentent comme suit :

► **Programme de protection et sécurisation du domaine forestier :**

- Immatriculation des espaces forestiers et études techniques cadastrales sur une superficie d'environ 500.000 ha ;
- Intégration de 1.500 Km dans des projets de reforestation, de régénération et d'aménagement des bassins versants contre 1.090 km en 2018 soit une augmentation de 37 % ;
- Réhabilitation et l'entretien de près de 267 maisons forestières, logements et bâtiments administratifs, contre 233 en 2018 soit une augmentation de 13%.

► **Programme d'aménagement et de développement forestier**

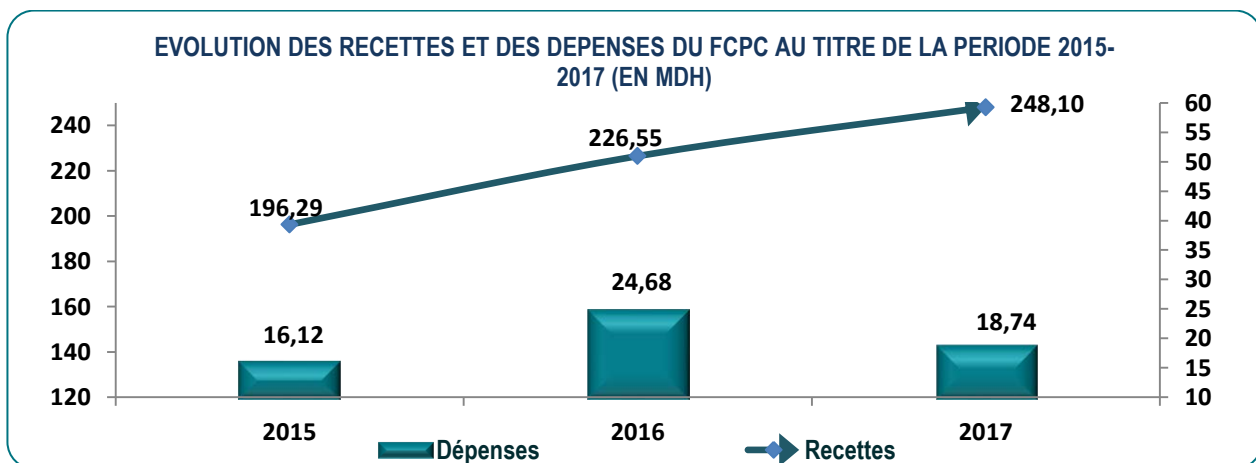
- Plantations nouvelles (reboisement, régénération et l'amélioration sylvo-pastorale) sur une superficie de de 50.000 ha ;
- Travaux de sylviculture et de conduite des peuplements sur une superficie de 28.000 ha soit une hausse de 8% par rapport à 2018 ;
- Compensation pour mise en défens au profit des populations usagères sur une superficie de 111.240 ha contre 98.000 ha en 2018.

► **Programme de lutte contre la désertification et protection de la nature**

- Traitement biologique des ravins sur une superficie de 50.000 ha ;
- Fixation et l'entretien d'environ 800 ha de dunes littorales et continentales dans les zones prioritaires des provinces du Sud ;
- Gestion des risques d'incendie, pour le pilotage des opérations de prévention et d'interventions contre les sinistres, le renforcement des procédés de surveillance et d'alerte de première intervention, l'aménagement et l'entretien de 80 points d'eau, l'ouverture et l'aménagement de 600 Km de tranchées pare feu, et le recrutement de plus de 1.500 guetteurs d'incendie.

2.4.4. Fonds de la chasse et de la pêche continentale

Les recettes et les dépenses de ce fonds ont enregistré une évolution annuelle moyenne, au cours de la période 2015-2017, respectivement de 12,42 % et 7,85%.



L'enveloppe budgétaire mobilisée par ce fonds, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 31,48 MDH. Les principales réalisations de ce fonds, concernent, essentiellement, les actions suivantes :

- La mise en place d'un processus de repeuplement et des lâchers de gibier au niveau des réserves de chasse triennales. Ainsi, 90 sites ont été identifiés et sont aménagés sur une période de 3 ans soit une moyenne de 30 sites annuellement ;
- L'aménagement cynégétique des réserves de chasse et des enclos d'élevage et d'acclimatation ;
- La mise en œuvre de la procédure relative au contrôle de l'introduction des faucons au Maroc ;
- La mise en place d'un projet de création progressive de 24 unités de surveillance et de contrôle de la faune sauvage couvrant tout le territoire national (lutte contre le braconnage et suivi des populations de gibier) ;
- La mise en œuvre du plan d'action de la convention de coopération avec la Fédération Royale Marocaine de Tir Sportif, notamment en matière d'aménagement des clubs de tir pour l'organisation de l'examen du permis de chasse.

Concernant la pêche et la pisciculture, les réalisations ont porté sur :

- La production de 22,6 millions d'alevins et fingerlings, toutes espèces confondues, dont 17,9 millions ont servi pour le repeuplement de 80 sites aquatiques (cours d'eau, barrages, lacs naturels et plans d'eau) ;
- La mise en œuvre du programme relatif à la promotion de la chaîne de valeur du tourisme halieutique ;
- Le lancement du Modèle intégré de développement de l'aquaculture continentale (MIDAC) au niveau des retenues de barrage au profit des coopératives locales ;
- Le renforcement de capacités et assistance technique des coopératives de pêche commerciale au niveau de la province de Béni Mellal.

Au titre de l'année 2018, le programme d'action prévu dans le cadre dudit fonds, s'articule autour des principaux axes suivants :

► **Chasse et cynégétique**

- La surveillance et la mise en réserve de 13 millions d'ha ;
- Le renforcement de l'organisation des chasseurs en associations dans le but de promouvoir la chasse organisée ;
- La lutte contre le braconnage ;
- L'aménagement cynégétique et l'équipement de 12 réserves de chasse royale .

► **Pêche et Pisciculture Continentales**

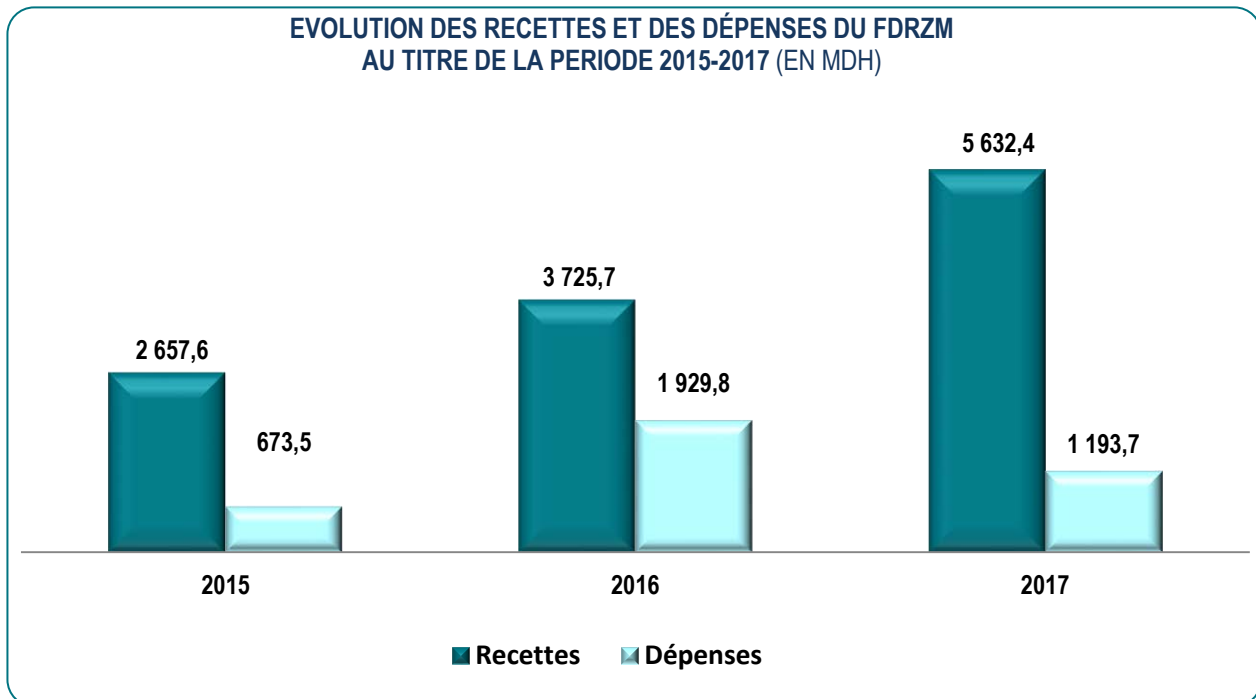
- La poursuite des travaux d'aménagement des cours d'eau et des lacs afin d'augmenter leur productivité piscicole ;
- La poursuite de l'aménagement des plans d'eau artificiels (plans d'eau des Amghass) pour développer et promouvoir la pêche ;
- La production annuelle de 20 millions d'alevins et fingerlings dans les stations d'élevage;
- La conservation des ressources piscicoles dans les eaux continentales .

Les principaux axes d'interventions programmés au titre de l'année 2019 portent essentiellement sur :

- L'appui accordé à la Fédération Royale Marocaine de Tir sportif pour l'organisation des examens pour l'obtention du permis de chasse ;
- La mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'exécution du prochain décennal (2015-2024) pour le développement de la pêche et de la pisciculture continentales. l'objectif à l'horizon 2024 est d'atteindre une production annuelle de 50 000 tonnes au niveau national ;
- La production annuelle de 20 millions d'alevins et fingerlings dans les stations d'élevage concernées ;
- La conservation des ressources piscicoles dans les eaux continentales ;
- La poursuite de l'organisation des ateliers de formation et de sensibilisation au profit des pêcheurs et des gardes pêche bénévoles ;
- La poursuite de l'appui pour l'organisation des pêcheurs dans des coopératives de pêche ;
- La promotion du secteur de l'aquaculture continentale et l'amélioration de la contribution de sa production dans la satisfaction des besoins alimentaires du monde rural .

2.4.5. Fonds pour le développement rural et des zones de montagne

Les recettes réalisées par ce Fonds, compte tenu du solde reporté, enregistrent un accroissement annuel moyen de 45,58%. Quant aux dépenses réalisées, elles ont connu également un accroissement annuel moyen de 33,13%.



Les actions réalisées dans le cadre dudit fonds au cours de la période 2015-2017 ont porté sur les programmes et projets suivants :

► **Projets de désenclavement et du développement du monde rural :**

- Désenclavement de plusieurs douars et localités à travers la réalisation d'environ 500 km de pistes et de routes rurales pour un montant de 272 MDH ;
- Electrification de plusieurs douars dans les provinces d'Azilal et d'Errachidia pour un montant de 43 MDH ;
- Mise à niveau de plusieurs communes rurales à travers la construction et l'équipement d'abattoirs modernes et des maisons de l'Artisane « Dar Assaniâa », ainsi que la mise à niveau et la réhabilitation des souks ruraux dans les provinces d'Azilal, Kelaa des Sraghna, Taounante et Laayoune et ce, pour un investissement global de 40 MDH ;
- Raccordement au réseau de l'eau potable de plusieurs douars dans les provinces de Taza et de Jerada pour un montant de 16 MDH ;
- Réalisation de plusieurs opérations d'aménagement hydro-agricole et foncier et de conservation des terres agricoles pour un montant de 22 MDH dans les provinces de Tinghir et d'Al Haouz.

► **Programme de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier :**

- Désenclavement de plusieurs douars et localités à travers la réalisation de 380 km de pistes et routes rurales avec les ouvrages d'art y afférents pour un montant de 298 MDH;
- Raccordement de 220 douars en eau potable et réalisation des opérations d'exploration et de sondage pour la mobilisation des ressources en eau pour un montant de 158 MDH;
- Réalisation des projets d'Aménagement Hydro-Agricole pour un montant de 61 MDH ;
- Mise à niveau de plusieurs douars et centres communaux et réhabilitation de marchés ruraux et d'espaces sportifs et touristiques pour un montant de 60 MDH;
- Renforcement de l'infrastructure des établissements scolaires et de santé à travers la construction et l'équipement de bâtiments pour un montant de 34 MDH;
- Electrification de 20 douars pour un montant de 23 MDH;
- Promotion de l'espace culturel de la zone oasienne, notamment, à travers la restauration du palais d'Aït Ben Haddou et la construction d'un musée des dinosaures à Tazoda pour un montant de 18 MDH.

► **Projets de développement de l'irrigation et d'aménagement de l'espace agricole :**

Réalisation de plusieurs opérations et projets de petite et moyenne hydraulique et de réhabilitation des réseaux d'irrigation pour un montant de 59 MDH.

► **Lutte contre les effets de la sécheresse :**

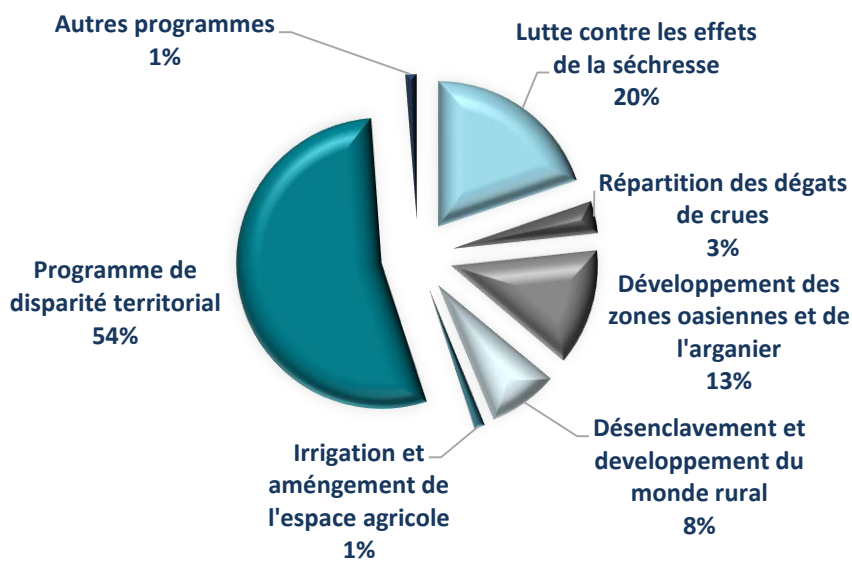
Ce Fonds a contribué au financement des opérations de lutte contre les effets du déficit pluviométrique qui a touché le pays au cours de la période 2015-2016 et ce, pour un montant de 1 MMDH.

► **Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) :**

Conformément aux Hautes Instructions Royales, le Gouvernement a établi un plan d'action intégré pour la mise en œuvre du Programme de réduction des disparités territoriales et sociales dans le monde rural pour une période de 7 ans (2017-2023).

Ce programme est fondé sur le partenariat entre les différents départements ministériels, les établissements publics et les collectivités territoriales concernées. L'enveloppe budgétaire globale allouée à ce programme est de l'ordre de 50 MMDH, financé par la contribution du FDRZM (47%), des Conseils Régionaux (40%), de l'INDH (8%) et de l'ONEE (5%).

RÉPARTITION PAR PROGRAMMES DES CRÉDITS PROGRAMMÉS ENTRE 2015 ET 2017



En 2017, le plan d'action du PRDTS a porté sur une enveloppe totale de 3.436 MDH. Il comprend les opérations suivantes :

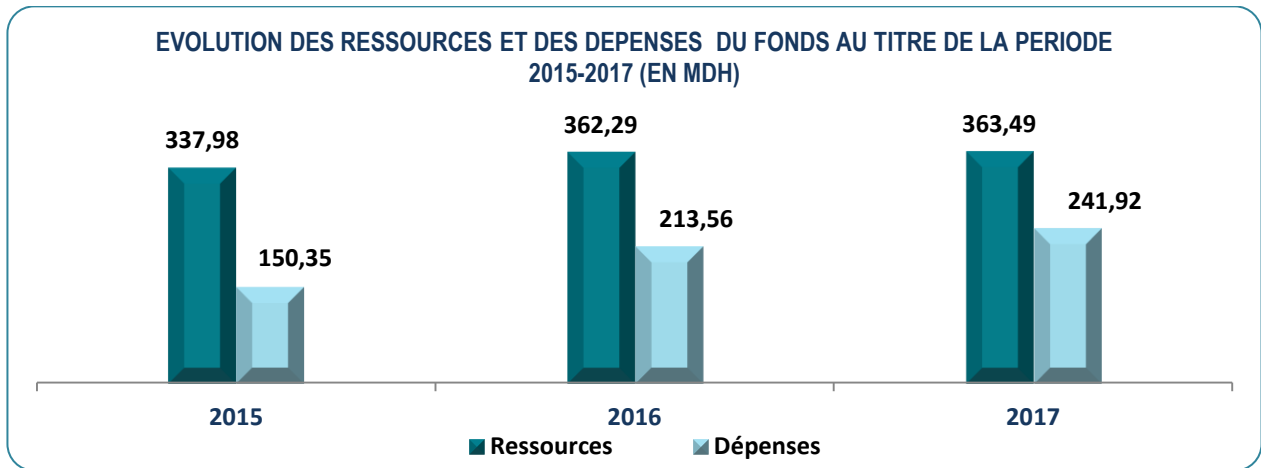
- Le désenclavement des populations rurales et des zones de montagne par la construction de 2.850 km de routes et pistes, y compris les ouvrages de franchissement associés, pour un montant de 2.726 MDH au profit de plus de 1,8 million d'habitants ;
- L'alimentation en eau potable de 330 douars relevant de 49 communes rurales dans 12 provinces au profit de 127.000 habitants pour une enveloppe budgétaire de l'ordre de 55 MDH ;
- L'électrification de 47 douars relevant de 14 communes rurales dans 7 provinces pour un montant de 59 MDH ;
- La mise à niveau de l'infrastructure des établissements scolaires au niveau de 340 communes rurales relevant de 48 provinces au profit de 81.000 élèves pour un montant de 435 MDH ;
- La réhabilitation de l'infrastructure des établissements de santé au niveau de 208 communes rurales relevant de 64 provinces pour un montant de 160 MDH.

Les prévisions du PRDTS pour les années 2018 et 2019 seront établies sur la base de plans d'action régionaux annuels arrêtés conjointement par la Commission Nationale et les Commissions Régionales de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne. Les projections budgétaires y afférentes se présentent comme suit :

Sources de financement	(en MDH)	
	2018	2019
FDRZM	1.500	1.500
Département Ministériels concernés	1.860	1.920
Conseils Régionaux	2.580	3.018
INDH	582	582
ONEE	309	409
Total	6.831	7.429

2.4.6. Fonds de développement de la pêche maritime

Les ressources de ce fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen de 3,71% au titre de la période 2015-2017. Quant aux dépenses, elles ont enregistré également un accroissement annuel moyen de 26,85% au titre de la même période.



Les principales actions réalisées en 2017 dans le cadre dudit fonds se présentent comme suit :

- Financement des investissements relatifs à la gestion des ports de pêche ;
- Financement et réalisation d'un abri portuaire à la baie de Dkhila ;
- Acquisition à neuf de filets de senne tournante causée par l'interaction entre le grand dauphin et la pêche à la senne en Méditerranée ;
- Equipement des barques artisanales actives en méditerranée par les Caissons Isothermes ;
- Accompagnement des marins pêcheurs victimes de l'attaque du grand dauphin « NEGRO » ;
- Opérationnalisation des Villages de Pêcheurs (VDP) du Sud de Labouirda, Ain Baida et Ntireft ;
- Achat de matériel technique pour les Points de Débarquement Aménagés (PDA).

Les actions programmées au titre de l'année 2018, d'un montant total de 244,67 MDH, portent essentiellement sur les axes suivants :

	(en MDH)
Utilisation des contenants normalisés tout au long de la filière pêche	43,20
Financement des investissements à réaliser dans le cadre de la gestion des ports de pêches	40,00
Acquisition à neuf de filets de senne tournante causée par l'interaction entre le grand dauphin et la pêche à la senne en Méditerranée	30,33
Equipement des barques en Caissons Isothermes au nord de Sidi Ifni	25,00
Versements à l'Agence du Sud « Logement embryonnaires »	20,03
Programme de réaménagement du domaine urbain et économique de la ville de Tétouan	17,90
Construction d'un centre méditerranéen de la mer à la ville d'Al-Hoceima	17,00
Firewalling et optimisation des flux : pare-feu, anti-spam et accélérateur réseau	12,00
Construction d'un point de débarquement aménagé dans la République du Congo	7,20
Contributions pour les travaux de viabilisation et d'accompagnement des projets de développement du secteur de la pêche	5,20

Contribution dans la construction d'un marché au poisson à Ksar El Kébir	4,80
Accompagnement des marins pêcheurs victimes de l'attaque du grand dauphin « NEGRO »	3,50
Renforcement des capacités du Laboratoire de Recherche en Pathologie des Animaux Aquatiques de l'INRH à Tanger	3,00
Développement et déploiement d'une application informatique pour la certification des captures et le contrôle et vérification de la traçabilité	3,00
Autres dépenses	113,05

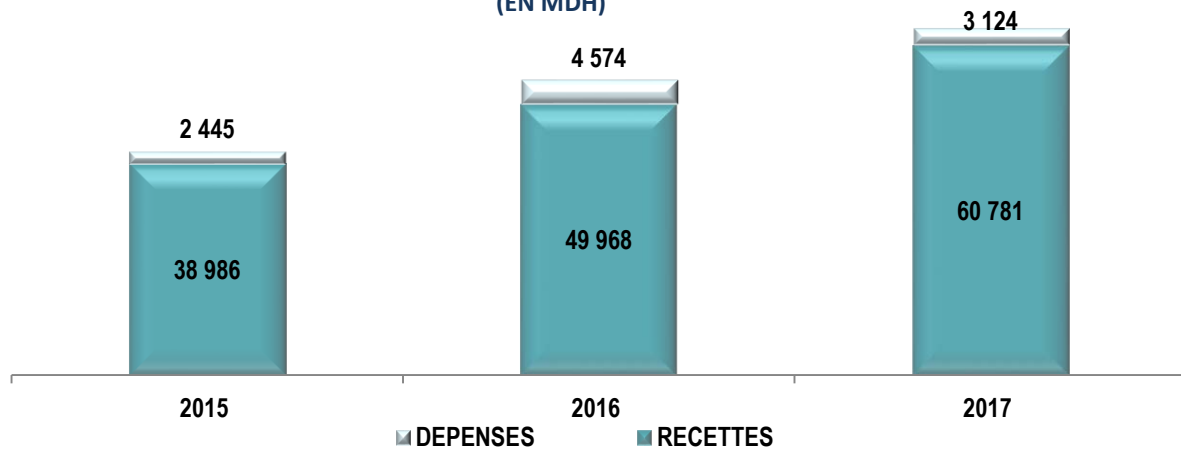
Le plan d'action au titre de la période 2019-2021 vise notamment la réalisation des actions suivantes :

Opérations programmées	(en MDH)		
	2019	2020	2021
Construction d'un centre méditerranéen de la mer à la ville d'Al-Hoceima	18,00		
Equiper des barques en caissons isothermes au nord de Sidi Ifni	15,00	-	-
Association Salon Halieutis	12,50	12,50	12,50
Versement au profit de l'agence du Sud pour les travaux d'opérationnalisation des VDP du Sud (Dakhla Logement embryonnaires)	12,20	4,00	2,00
Renforcement des moyens de navigation et d'observation scientifique-INRH-	12,00		
Campagne de promotion en milieu scolaire et médical	6,00	5,00	6,00
Contribution à la construction d'une souille dans la lagune de Oualidia	5,50	-	-
Construction des points de débarquement aménagés dans le cadre de la coopération en matière des pêches maritimes avec les pays africains	-	20,00	20,00
Contribution au financement de projets de distribution de poissons sur le marché local	-	10,00	-
Mise en place d'un fonds financier d'appui à la Recherche et Développement pour promouvoir l'innovation	3,00	7,00	8,00
Mise en place d'un Fond de cautionnement mutuel	-	6,00	-
Mise à la disposition du Département de personnel naviguant pour le suivi en mer	3,00	3,00	3,00
Evaluation complète de la pêche marocaine des petits pélagiques	3,00	-	-
Contribution au montage financier pour la mise en œuvre du plan de modernisation des unités de valorisation des produits halieutiques	2,50	-	-
contribution à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des mareyeurs	-	-	10
Contribution au développement et à l'animation des pôles de compétitivités	2,00	1,50	1,50
Réalisation d'une unité de production de pots en argile	-	7,00	-
Autres dépenses	5,3	15,4	5,91
Total	100,00	91,40	68,91

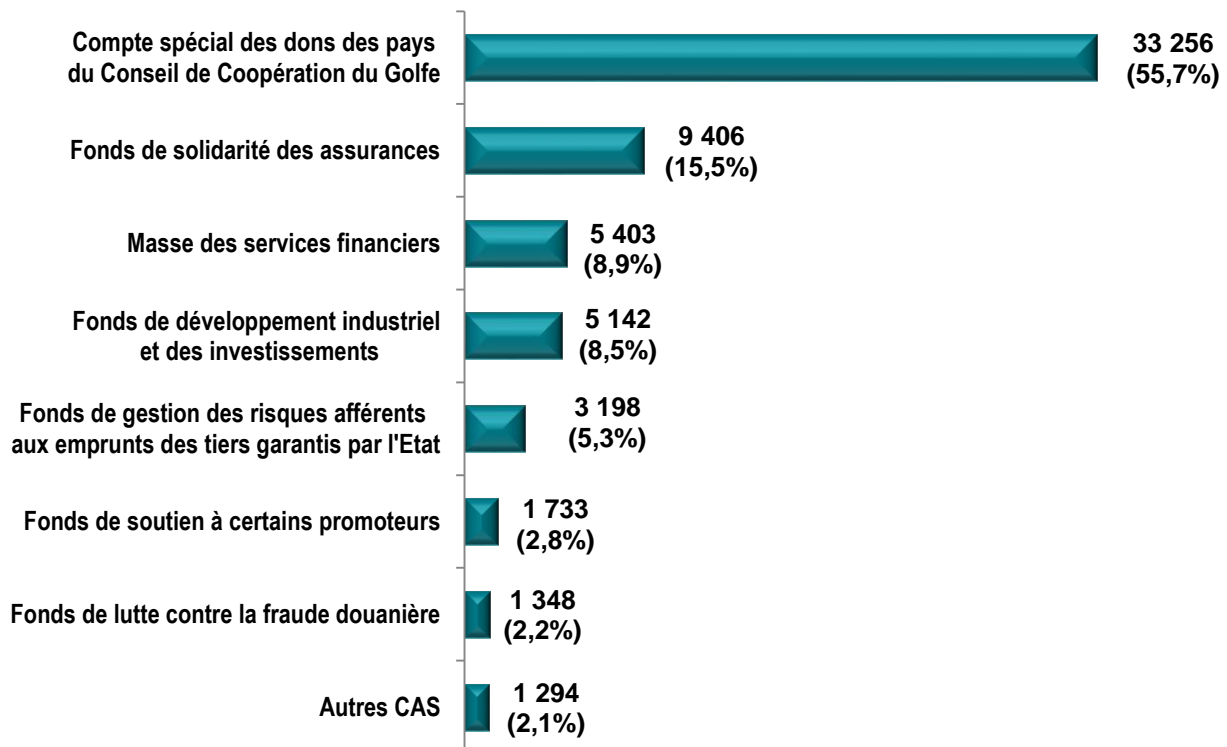
SECTION V - PROMOTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

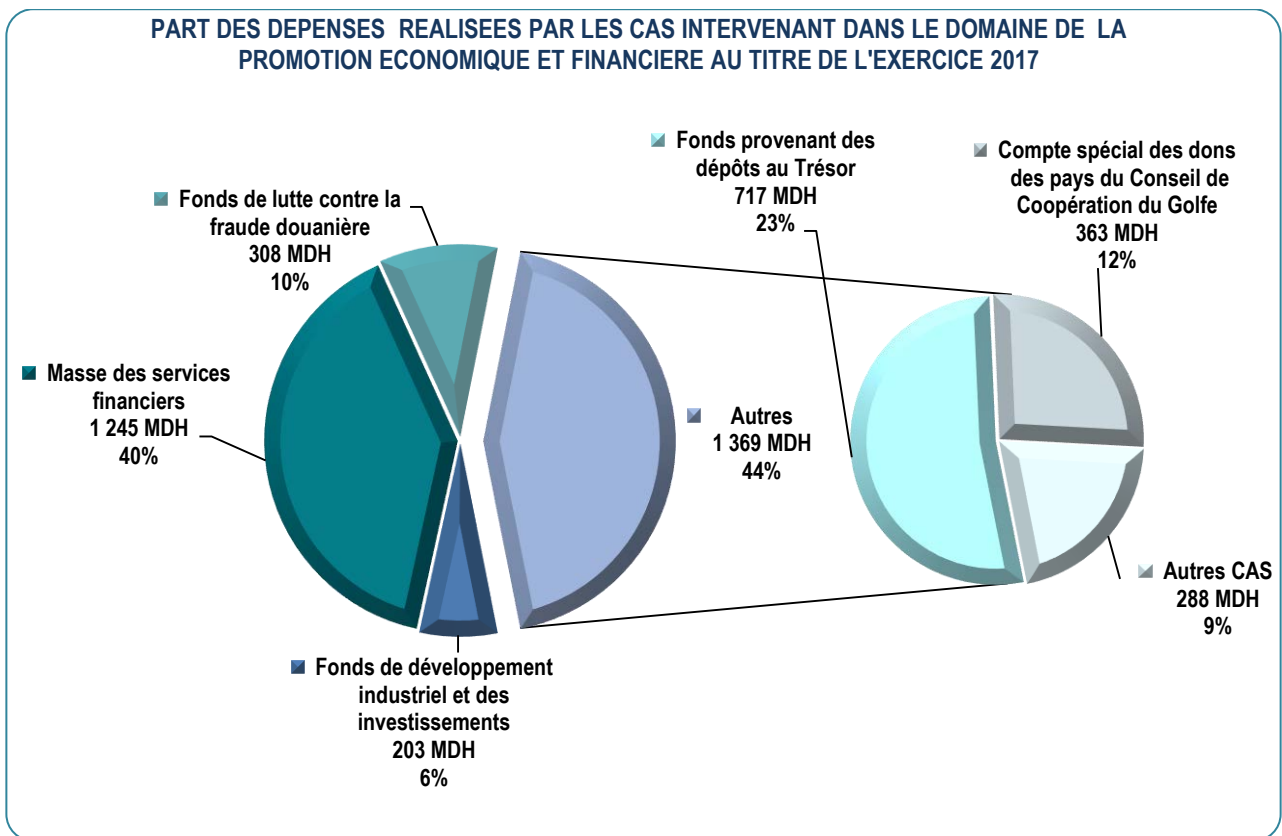
Les comptes d'affectation spéciale intervenant dans le domaine de la promotion économique et financière, sont au nombre de 11. Les ressources de ces comptes ont enregistré une hausse annuelle moyenne de 24,9 % au titre de la période 2015-2017. De même les dépenses ont connu un accroissement annuel moyen de 13,04% au titre de la même période.

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU TITRE DE LA PERIODE 2015-2017 (EN MDH)



PART DES RECETTES REALISEES PAR LES CAS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 (EN MDH)





2.5.1. Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes

En 2017, les recettes de ce fonds ont atteint 454,80 MDH contre 356,36 MDH en 2016. Quant aux dépenses, elles ont passé de 91,80 MDH en 2016 à 283,24 MDH en 2017.

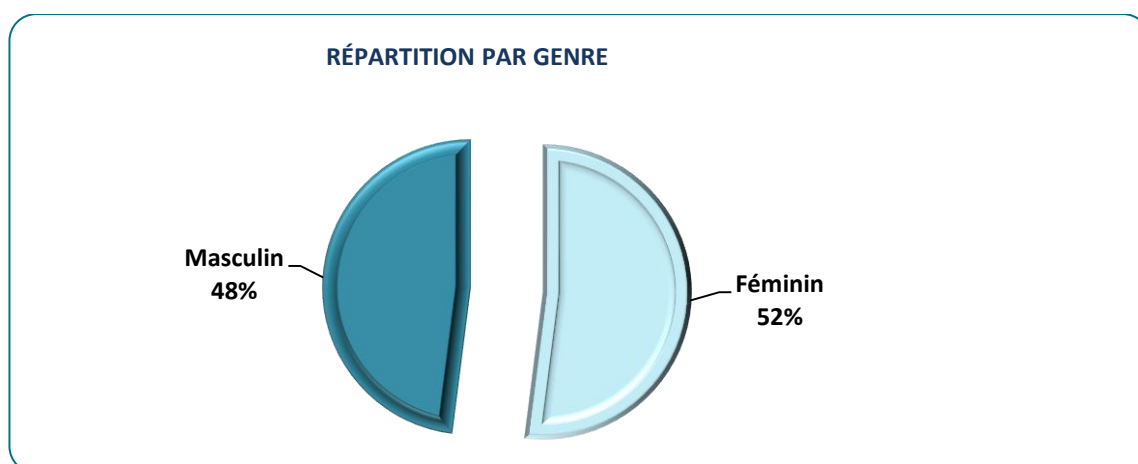
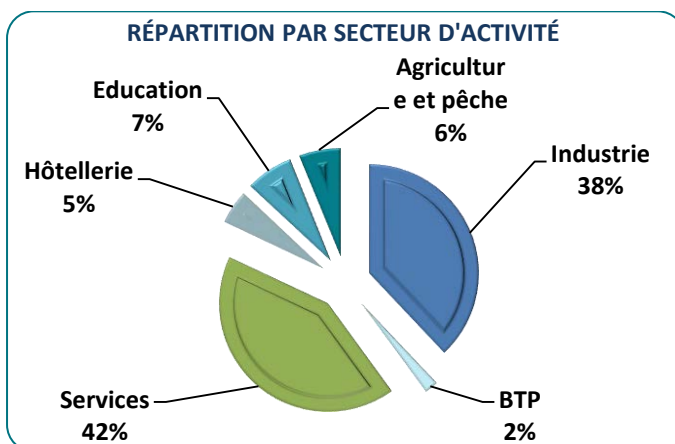
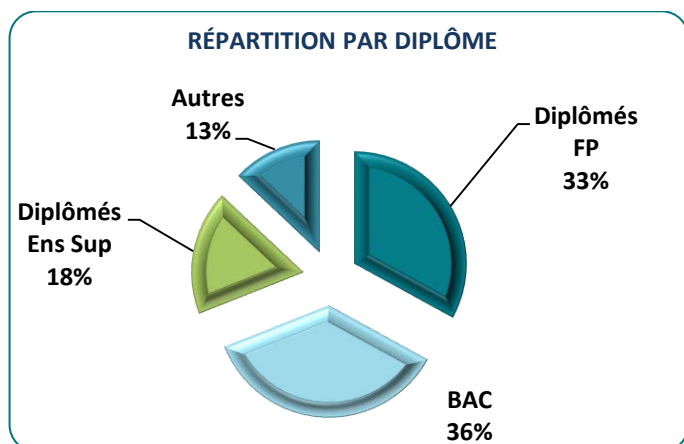
Le bilan des programmes actifs de l'emploi financés par le Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes au titre de la période 2015-2017, se présente par personne bénéficiaire comme suit:

Programmes		2015	2016	2017
Idmaj		70.123	75.613	89.077
Tahfiz		-	2.235	3.211
Taehil	Formation Contractualisée pour l'Emploi	2.138	3.986	3.752
	Formation Qualifiante ou de Reconversion	1.945	2.793	2.856
	Formation d'Appui aux Secteurs Emergents	8.892	7.395	8.817
Auto emploi		1.891	1.904	2.425

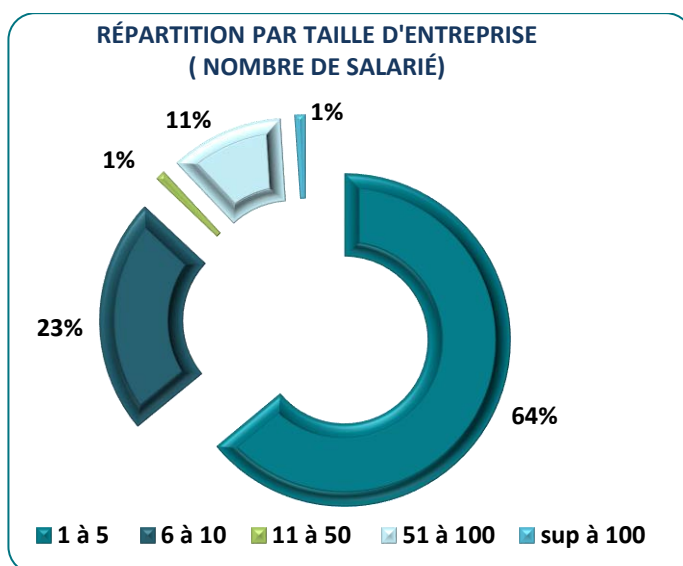
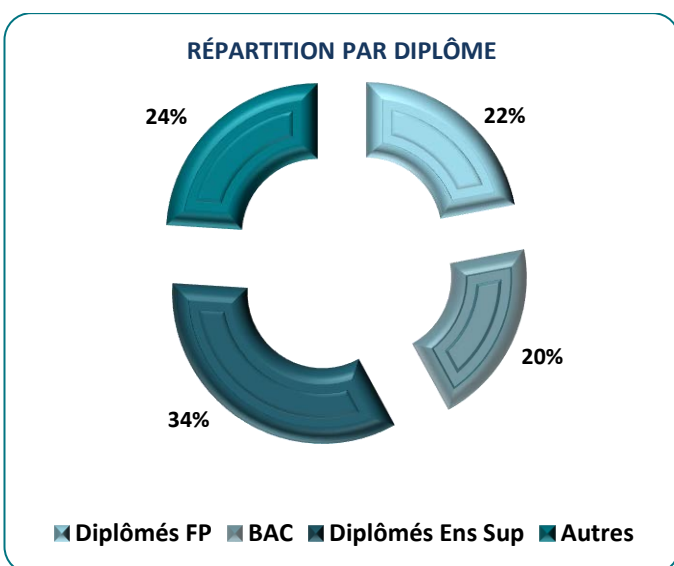
Sur le plan quantitatif, l'année 2017 a été marquée par l'amélioration de l'employabilité de 15.425 chercheurs d'emploi soit un accroissement de 9% par rapport à 2016, l'appui à l'insertion de 92.288 personnes sur des contrats d'insertion et des contrats de droit commun ainsi qu'à travers le programme TAHFIZ soit une augmentation de 19% par rapport à 2016.

Les réalisations dans le cadre du programme IDMAJ au titre de l'année 2017 ont porté sur l'insertion de 89.077 bénéficiaires dont 5 634 dans le cadre du placement à l'international, soit

une augmentation de 18% par rapport à l'année 2016. Les caractéristiques desdites insertions se présentent comme suit :

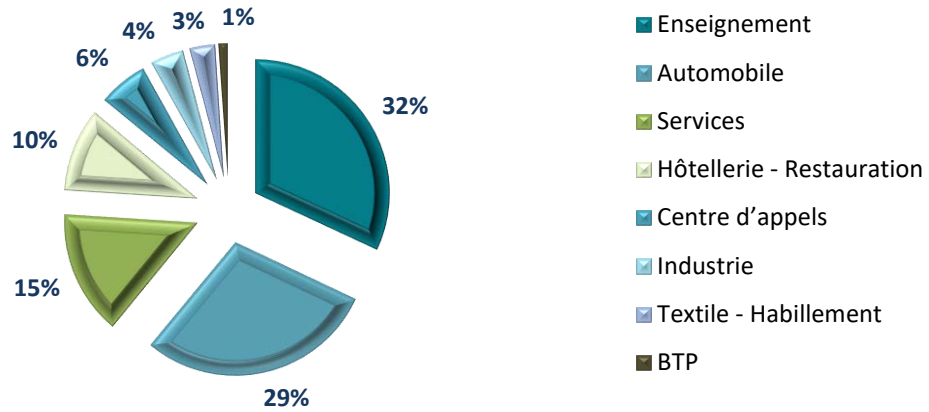


La répartition du cumul des protocoles validés dans le cadre programme Tahfiz depuis son démarrage à fin décembre 2017, se présente comme suit :



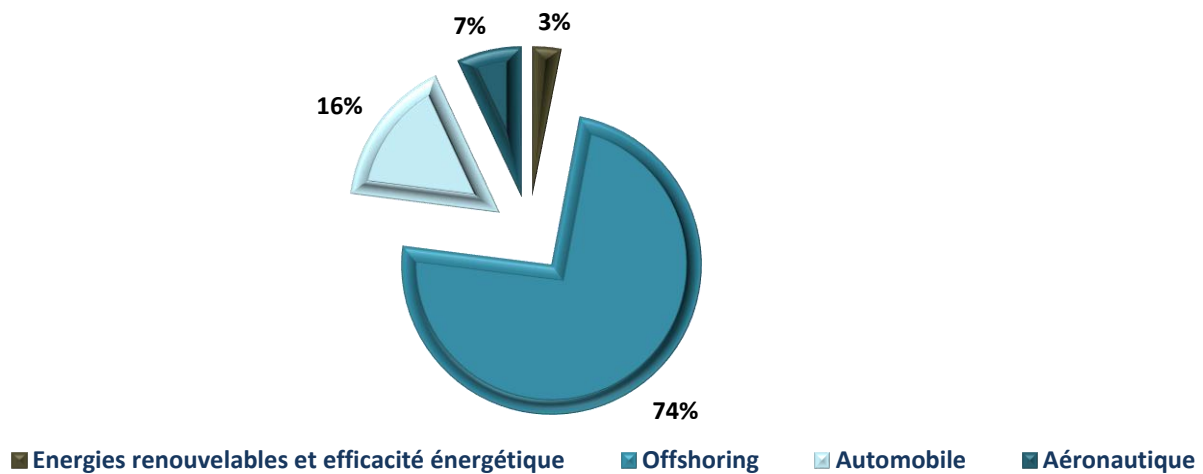
La Formation Contractualisée pour l'Emploi s'est caractérisée en 2017 par la signature de 177 conventions tripartites de formation au profit de 152 entreprises, totalisant 3752 opportunités de formation en vue d'un emploi. En termes de répartition sectorielle, les secteurs de l'enseignement et de l'automobile représentent à eux deux 61% des besoins en formation à la carte.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES CONVENTIONS SIGNÉES PAR SECTEUR



Au titre du dispositif d'appui aux secteurs émergents, 8 817 salariés des entreprises opérant dans les différents secteurs émergents ont participé à une ou plusieurs formations permettant de renforcer leurs compétences managériales et techniques. Le secteur de l'offshoring reste le premier secteur bénéficiaire, suivi de ceux de l'automobile, de l'aéronautique et des énergies renouvelables.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR



Le bilan des réalisations des programmes actifs de l'emploi à fin juin 2018 se présentent comme suit :

- IDMAJ : 59.700 insertions ;
- TAHFIZ : 2.500 bénéficiaires ;
- TAEHIL : 8.300 bénéficiaires ;
- Appui à l'Auto Emploi : 1.200 accompagnés .

2.5.2. Fonds de développement industriel et des investissements

Les recettes réalisées par ce fonds en 2017, compte tenu du solde reporté, s'élèvent à 5.142,05 MDH contre 5.025,14 MDH en 2016 et 2.742,46 MDH en 2015, enregistrant ainsi une accroissement annuel moyen de 36,93 %.

Quant aux dépenses, elles ont atteint 203,04 MDH en 2017 contre 1.550,89 MDH en 2016 et 201,69 MDH en 2015.

Le fonds de développement industriel et des investissements finance la mise en œuvre du Plan d'Accélération Industrielle (PAI 2014-2020). Les principaux objectifs du PAI à l'horizon 2020 sont :

- La création de 500 000 emplois ;
- L'accroissement de la part du secteur de l'industrie dans le PIB de 9 point, passant de 14% à 23% en 2020 ;
- L'amélioration de l'équilibre de la balance commerciale.

Le PAI se s'articule autour de trois axes, à savoir le développement des écosystèmes, la mise en place des outils de soutien et le renforcement du rayonnement à l'international. Ces axes se composent de dix programmes dont les principaux se présentent comme suit :

- Développement des écosystèmes et de l'Offset Industriel ;
- Soutien des projets d'investissement d'envergure ;
- Renforcement de la compétitivité des entreprises, reconversion de l'informel vers le formel et mise en œuvre du statut de l'Auto-Entrepreneur ;
- Renforcement de l'infrastructure ;
- Intégration du Royaume à l'international.

► Bilan du PAI pour la période 2014-2017

Pour la mise œuvre du PAI, 54 écosystèmes, couvrant 14 secteurs industriels, ont été mise en place. La concrétisation de ces écosystèmes a permis, à travers la signature de contrats d'investissements la création de 288.126 emplois sur la période 2014-2017. Le nombre d'emplois à créer sur la période 2014-2020 est de 447.896.

► Réalisations

Le total des engagements réalisés (Conventions d'investissement et versements) à fin mai 2018 s'élève à 8.550 MDH, sur un total de 21.000 MDH mobilisés par la convention de financement du Plan d'accélération industriel 2014-2020 (soit 3.000 MDH par an), ces engagements sont répartis comme suit :

- 6.700 MDH pour les écosystèmes dont 5.200 MDH pour le secteur automobile, soit 77,6% du total engagé par les écosystèmes ;
- 1.260 MDH réservés à l'appui à la compétitivité des entreprises ;
- 580 MDH pour les autres programmes d'appui.

► Plan d'action du FDII pour l'année 2018

Les crédits mobilisés, au titre de l'année 2018, d'un montant 5.313,92 MDH au profit dudit fonds, permettront la réalisation des principales actions suivantes :

Actions	(en MDH)	
	Montant	
Développement de la compétitivité des écosystèmes et de l'Offset Industriel	2.263,22	
Renforcement de la compétitivité des entreprises, reconversion de l'informel vers le formel et mise en œuvre du statut de l'Auto-Entrepreneur	751,10	
Renforcement de l'infrastructure	530,00	
Intégration du Royaume à l'International	200,00	
Appui institutionnel et surveillance du marché	180,60	
Soutien à la mise en œuvre du Plan d'Accélération Industrielle	130,00	

Les engagements prévisionnels à fin 2020 s'élèveraient à 14.220 MDH.

2.5.3. Fonds de solidarité des assurances

Ce fonds a été créé en vue de comptabiliser les opérations afférentes à l'attribution d'aides aux entreprises d'assurances et à l'octroi de subventions aux entreprises d'assurances en état de liquidation afin de combler l'insuffisance d'actifs afférents à la catégorie d'assurance obligatoire automobile dont les conditions sont prévues par le code des assurances.

Le fonds précité est financé, essentiellement, par la part du produit de la taxe sur les contrats d'assurances passés par les entreprises d'assurances, le produit de la contribution des entreprises d'assurances, de réassurance et de capitalisation agréées, ainsi que les excédents d'actif résultant de la liquidation des entreprises d'assurances et de réassurance.

En 2017, les ressources dudit compte se sont établies à 9.406,47 MDH contre 8.687,91 MDH et 8.205,51 MDH, respectivement, en 2016 et 2015, soit un accroissement annuel moyen d'environ 7%.

Dans le cadre du programme de la Banque Mondiale relatif à la gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles et de la résilience, le Maroc s'est engagé à accorder une dotation budgétaire initiale à hauteur de 800 MDH, au Fonds de Solidarité contre les Evènements catastrophiques (FSEC).

2.5.4. Masse des services financiers

En 2017, les ressources dudit compte s'élèvent à 5.402,9 MDH, contre 5.212,27 MDH et 4.081,40 MDH, respectivement en 2016 et 2015. Elles ont enregistré, au cours de cette période, un accroissement annuel moyen de 15%. Cette tendance haussière est enregistrée également au niveau des dépenses, avec un accroissement annuel moyen de 36% passant de 670,70 MDH en 2015 à 1.244,62 MDH en 2017.

Au titre des années 2016 et 2017, l'exécution des dépenses programmées dans le cadre dudit fonds, se présente comme suit :

Rubriques	(en MDH)	
	2016	2017
Remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux	472,31	516,17
Entretien et réparation des bâtiments administratifs	8,27	12,18
Frais de surveillance des locaux administratifs	6,12	7,85
Achat de fournitures de bureau, papeterie et imprimés	5,02	4,80

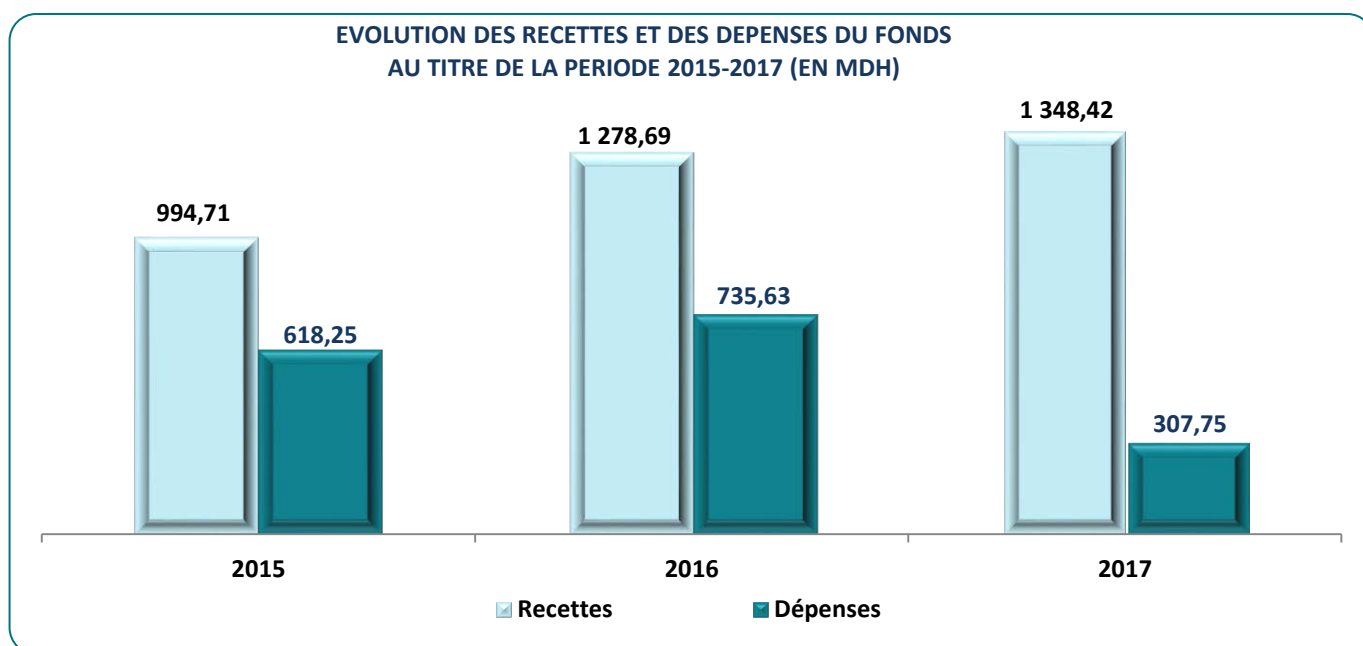
Rubriques	2016	2017
Frais de recouvrement	3,36	8,00
Frais de publicité et d'insertion	2,39	1,95
Travaux d'aménagement et d'installation	2,18	3,20
Achat de fournitures pour le matériel informatique	2,04	1,77
Achat de matériel et mobilier de bureau	1,33	0,81
Frais de formation et stages	0,62	1,25
Transport de fonds et valeurs	0,70	4,00
Abonnement et documentation	0,90	0,84

Au titre de la période 2019-2021, le recours audit fonds se poursuivra notamment pour la prise en charge :

- des remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux ;
- des frais de recouvrement ;
- de certaines dépenses liées au bon fonctionnement des services de la Direction Générale des Impôts;
- des actions liées à la modernisation de l'administration fiscale .

2.5.5. Fonds de lutte contre la fraude douanière

Ce Fonds a réalisé au titre de l'année budgétaire 2017, des recettes de l'ordre de 1.348 MDH, enregistrant, ainsi un accroissement annuel moyen de 16,43% par rapport à 2015. Quant aux dépenses, elles ont connu une baisse annuelle moyenne de 29,45% durant la période 2015-2017.



En 2017, ce fonds a permis la réalisation des principales suivantes :

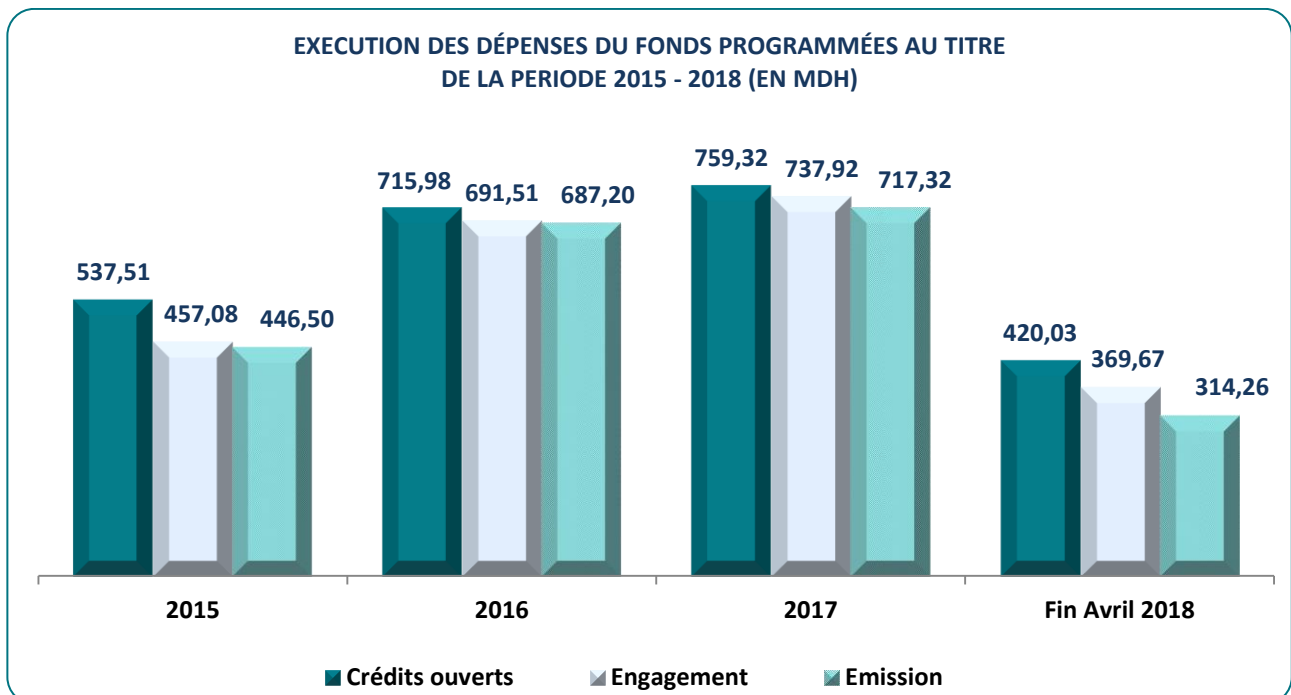
- Rétribution contentieuse dans le cadre de la lutte contre la fraude ;
- Indemnités dans le cadre de la lutte contre la fraude ;
- Action sociale ;
- Versement au budget général de la quote-part du produit de la majoration sur les obligations cautionnées ;
- Versement au budget général de la part du Trésor dans le produit des réparations contentieuses.

2.5.6. Fonds provenant des dépôts au Trésor

Les ressources réalisées en 2017 par ce compte ont atteint 786,35 MDH, contre 740,77 MDH en 2016 et 552,30 MDH en 2015. Quant aux dépenses, elles se sont élevées au titre de l'année 2017 à 717,32 MDH contre 687,20 MDH en 2016 et 446,50 MDH en 2015, enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 26,75 %.

Les principales dépenses programmées entre 2015 et 2018, outre les indemnités servies aux personnel, se présentent comme suit :

- Frais de surveillance des locaux administratifs ;
- Entretien et réparation des bâtiments ;
- Taxes postales et frais d'affranchissement ;
- Fournitures de bureau, produits d'impression, papeterie et imprimés ;
- Fournitures informatiques et maintenance ;
- Frais de formation et de stage.



Au titre de la période 2019-2021, il est prévu de continuer à financer les actions liées à l'amélioration du recouvrement, à l'activité bancaire et à la modernisation des services de la Trésorerie Générale du Royaume pour une enveloppe budgétaire annuelle de 360 MDH.

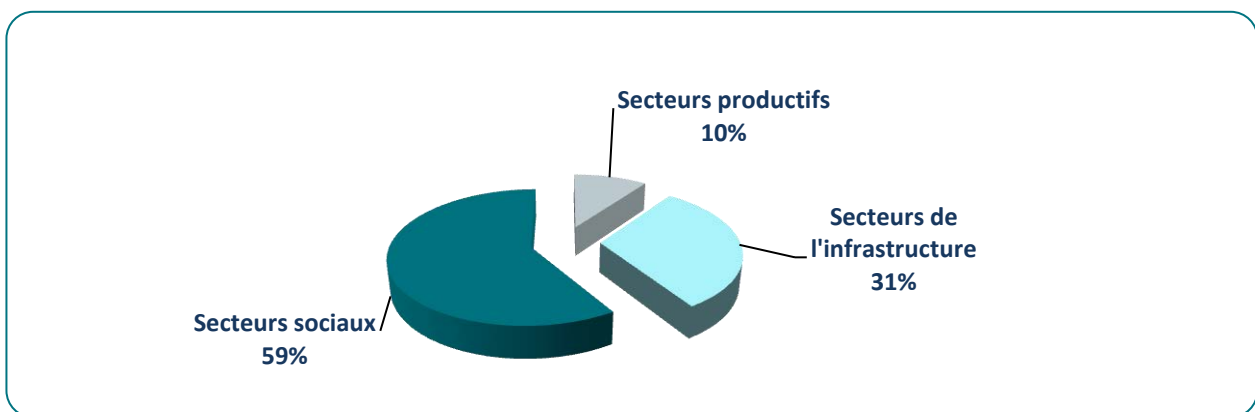
2.5.7. Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe

Dans le cadre du partenariat stratégique avec les pays du Conseil de Coopération du Golf (CCG), ledit compte a été créé en 2013, en vue de suivre la comptabilisation des dons en provenance de ces pays et d'en assurer la traçabilité.

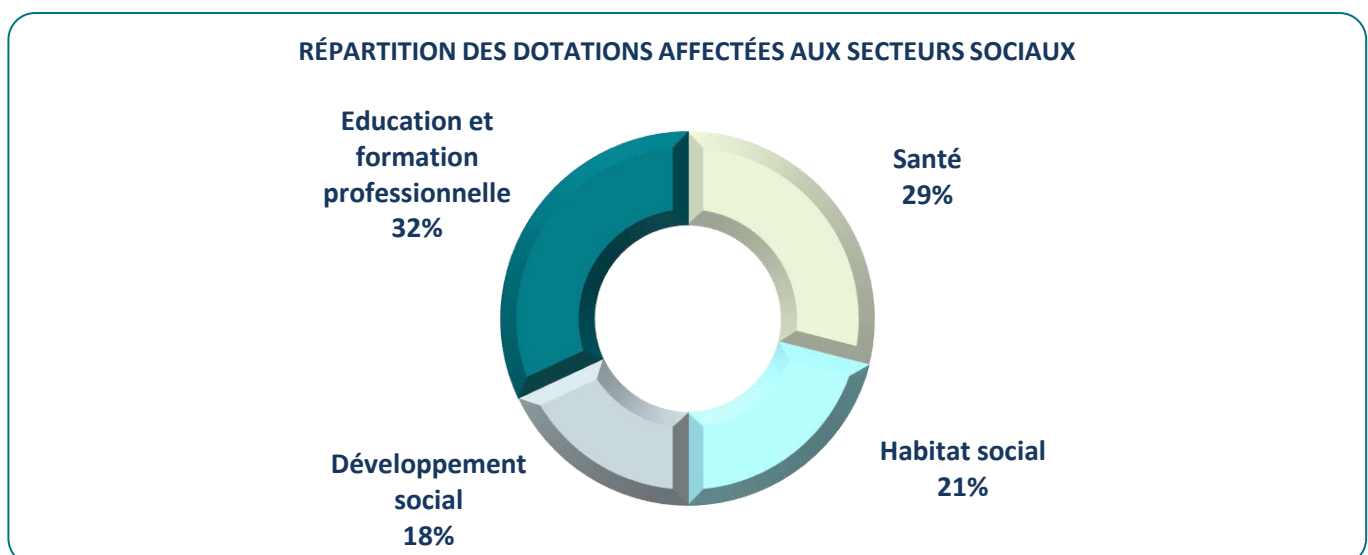
Les ressources réalisées par ce compte, compte tenu du solde reporté, s'élèvent en 2017 à 33.255,74 MDH contre 24.032,85 MDH et 16.836,38 MDH, respectivement, en 2016 et 2015, enregistrent ainsi un accroissement annuel moyen de 40,54%. Quant aux dépenses réalisées, au titre de la même période, elles ont passé de 36,88 MDH en 2015 et 324,70 MDH en 2016 à 363,35 MDH en 2017.

Il y a lieu de noter que la répartition sectorielle du portefeuille de projets fait ressortir une prédominance des secteurs sociaux qui représente près de 59% des financements ; ce qui indique la préférence des donateurs pour les projets à vocation sociale. Au second rang, figurent les projets relevant des secteurs de l'infrastructure avec 31 % des financements. Les secteurs productifs viennent en dernier lieu avec 10% des financements mobilisés dans le cadre de ces dons.

Le graphique ci-après dresse l'affectation de ces dons par secteurs à fin août 2018 :



La santé, l'éducation et la formation professionnelle bénéficient de 61% des dotations réservées aux secteurs sociaux. Le reste est affecté à l'habitat social (21%) et le développement social (INDH, développement rural) (18%).



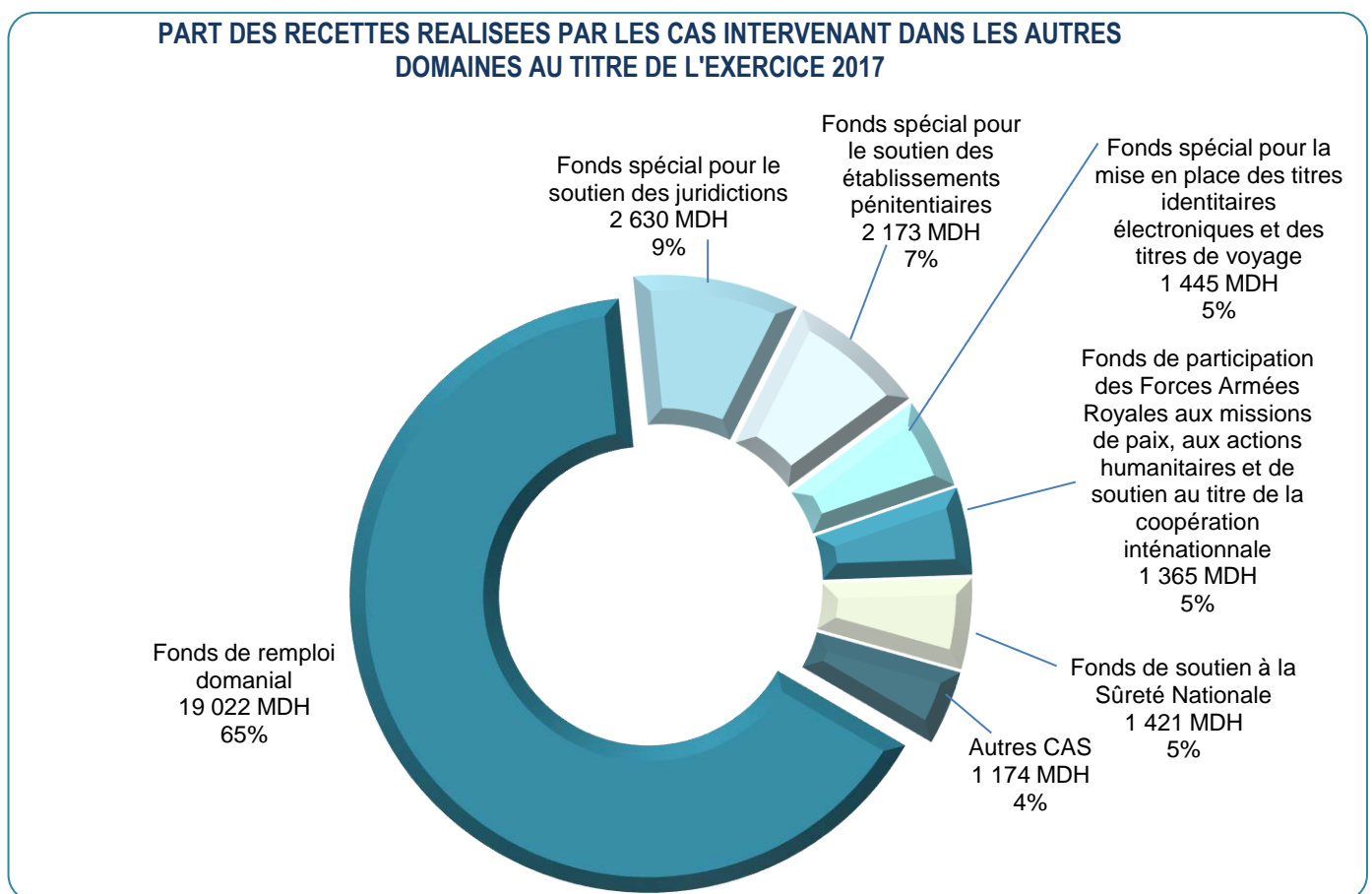
Par ailleurs, les dotations dédiées aux secteurs de l'Infrastructure sont réparties entre les projets de transports (routes, ports, gares,...) (68%), les barrages (17%) et les projets d'alimentation en eau potable et électricité et ceux d'assainissement (15%).

Pour ce qui est des secteurs productifs, les dons ont profité aux projets d'agriculture à raison de 86% des dotations dédiées à ces secteurs et 14% pour le secteur de la pêche maritime.

S'agissant des tirages cumulés à fin août 2018, d'un montant total de 4.400 million de dollars US, il y a lieu de signaler que la totalité des montants des dons Koweïtien et Qatari ont été décaissés, soit 1.250 millions de dollars US chacun. Néanmoins, sur les dons des autres pays, les décaissements réalisés ont atteint 1.032 millions de dollars US sur le don Emirati et 868 millions de dollars US sur le don Saoudien.

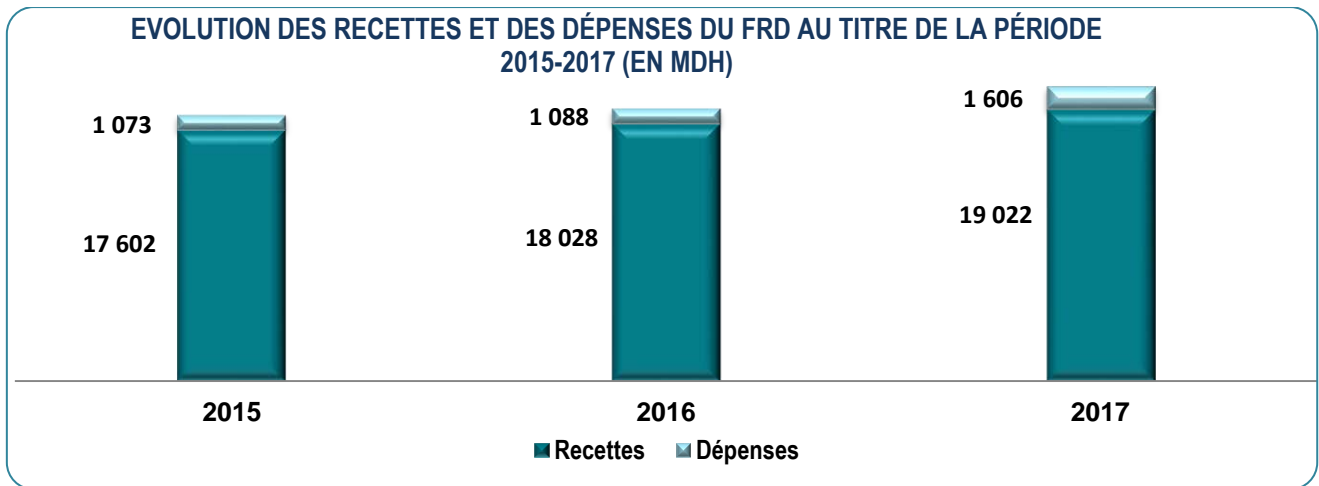
Section VI - Autres domaines

Les comptes d'affectation spéciales intervenant dans les autres domaines sont au nombre de 11 et représentent 16 % du total des ressources réalisées en 2017 par l'ensemble des CAS.



2.6.1. Fonds de emploi domanial

Les ressources réalisées au cours de la période 2015-2017 par le Fonds de Remploi Domanial (FRD), y compris le solde reporté, ont enregistré un accroissement annuel moyen de 3,96%. Quant aux dépenses réalisées dans ce cadre, elles ont connu aussi accroissement annuel moyen de 22,37% durant la même période.

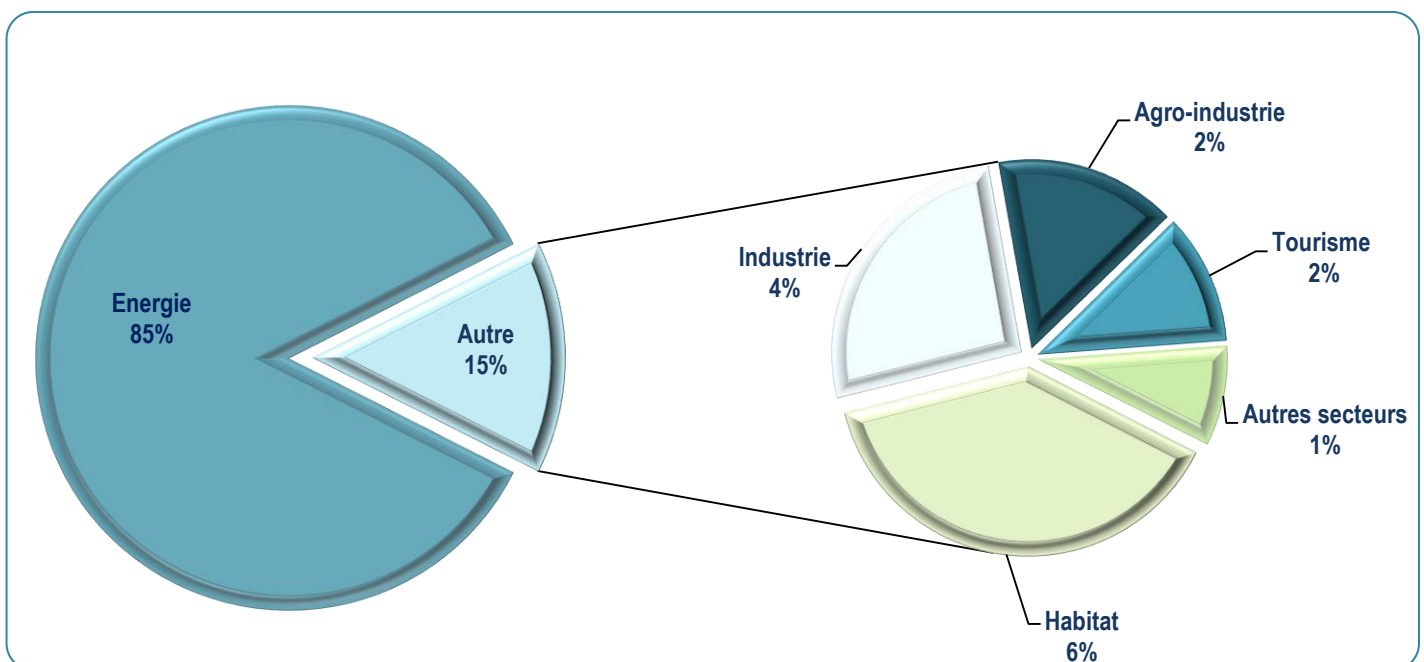


Les dépenses réalisées au cours de la période 2015-2017 dont le montant global s'élève à 3.767 MDH, ont servi essentiellement à :

- L'acquisition de terrains et bâtiments pour satisfaire les besoins des administrations;
- L'accompagnement des établissements publics pour la réalisation des projets structurants dans un cadre conventionnel ;
- Les réalisations immobilières à l'étranger ;
- La mise en œuvre du programme de déplacement de certaines prisons civiles à l'extérieur des grandes villes ;
- La réalisation de travaux topographiques des immeubles pour l'établissement des règlements de copropriété en vue de la vente de logements domaniaux ;
- L'appui aux programmes de développement régionaux (Rabat ville des lumières, Casa métropole, Tanger métropole, Tétouan, Al Hoceima.....).

► **Promotion de l'investissement**

Les réserves foncières mobilisées durant la période 2015-2017, d'une superficie totale de 25.378 ha, ont permis la création de 35.598 emplois et la réalisation de projets d'investissement pour un montant de 40.129 MDH dans les divers secteurs d'activité économique, répartis comme suit :

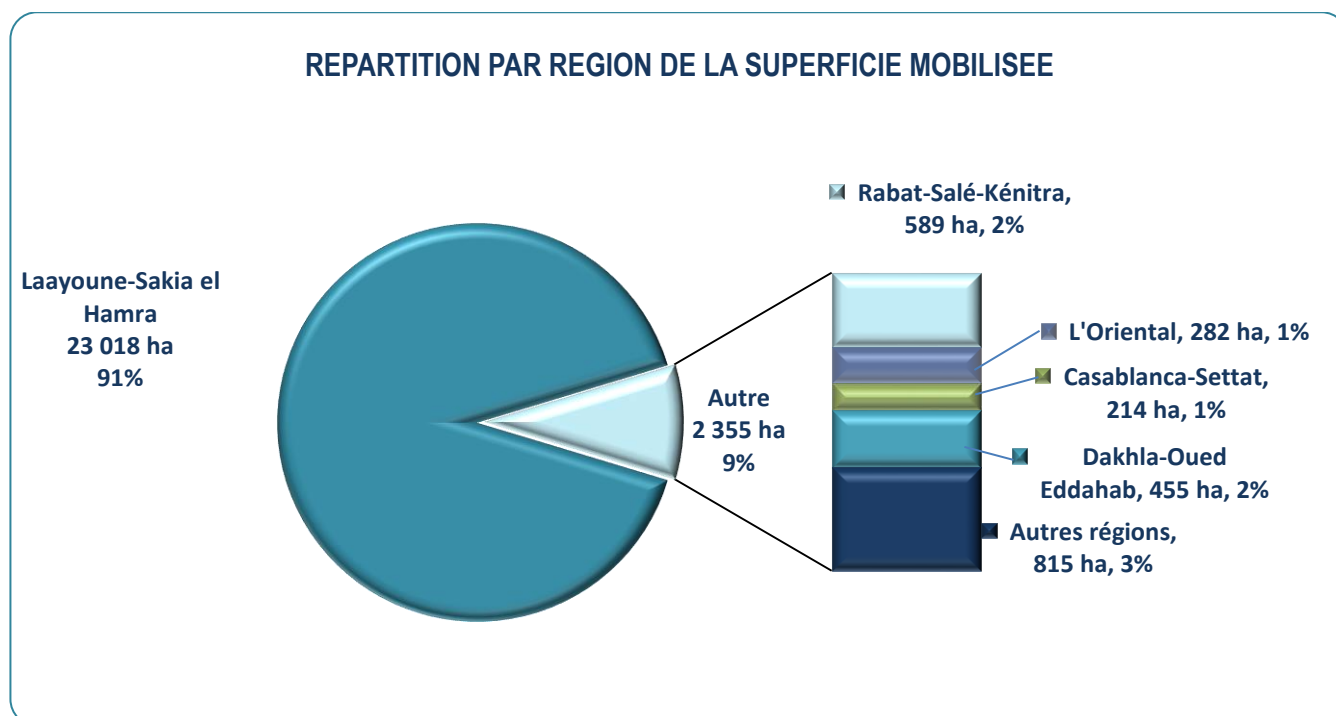


► **Régime conventionnel**

Une superficie de 9.962 ha a été mobilisée pour un investissement de 13.068 MDH ayant permis la création de 3.055 emplois essentiellement dans les secteurs économiques suivants :

- Energie (énergies renouvelables) (9.538 ha) : 5.500 MDH ;
- Transport (11 ha) : 4.500 MDH ;
- Habitat (282 ha) : 1.300 MDH ;
- Tourisme (11 ha) : 1.300 MDH ;
- Agro-industrie (1 ha): : 230 MDH .

Par ailleurs, la répartition régionale des superficies mobilisées durant la période 2015-2017 indique que 91% de cette superficie a été mobilisé au profit de la région de Laâyoune Sakia El Hamra comme le montre la graphique suivant :

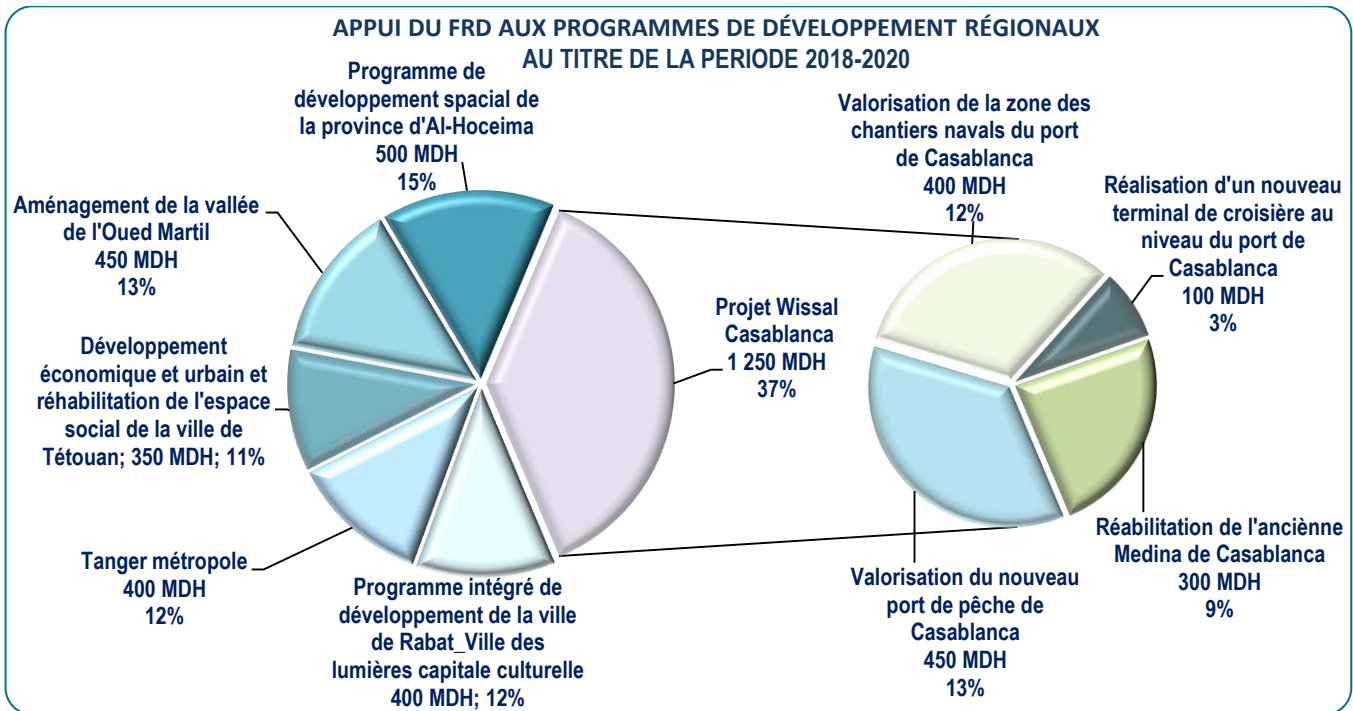


► **Régime non conventionnel**

Durant la période 2015-2017, 11 projets d'investissement sur des terrains relevant du domaine privé de l'Etat n'ont pas fait l'objet de conventions. Ils portent sur une superficie totale de 12.346 ha devant drainer un investissement global de 6.615 MDH et générer la création de 828 emplois. La superficie mobilisée au profit du secteur de l'énergie est de 98% de la superficie totale mobilisée.

► **Gestion déconcentrée**

Dans le cadre du dispositif législatif et réglementaire relatif à la gestion déconcentrée de l'investissement, 746 projets ont été retenus au cours de la période 2015-2017, portant sur une superficie totale de 3.069 hectares, devant drainer un investissement global de 20.446 MDH et générer la création de 31.715 emplois. La superficie mobilisée au profit des deux secteurs de l'habitat et de l'industrie représente 58% de la superficie totale mobilisée.



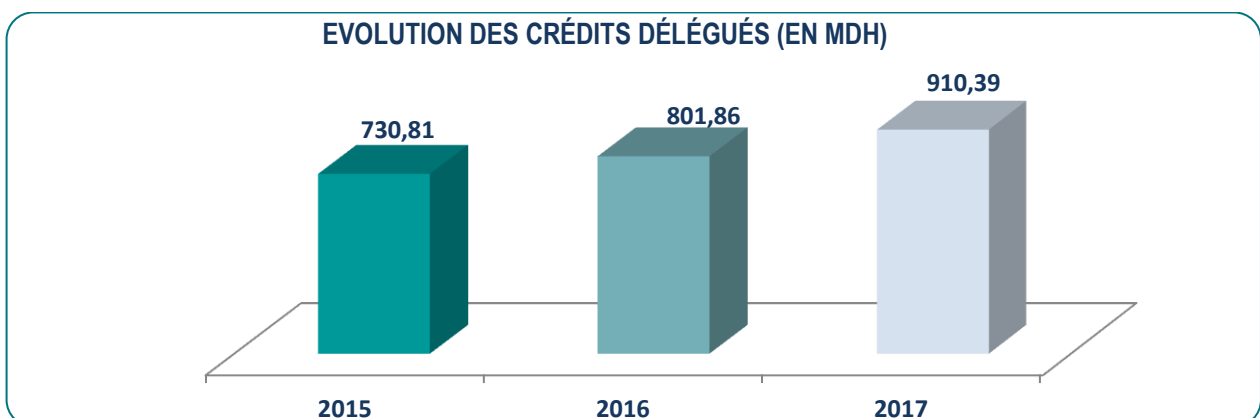
Au titre de l'année 2018, il est prévu de mobiliser un montant global de 1.040 MDH en vue de réaliser les principales opérations suivantes :

- Acquisitions immobilières et réalisations à l'étranger : 731 MDH ;
- Versements : 245 MDH ;
- Construction, équipement, grosses réparations, gestion et apurement des immeubles domaniaux : 25 MDH ;
- Remboursements des sommes indûment payées : 20 MDH ;
- Exécution des décisions judiciaires et administratives : 20 MDH ;
- Etudes liées à des immobilisations : 6 MDH .

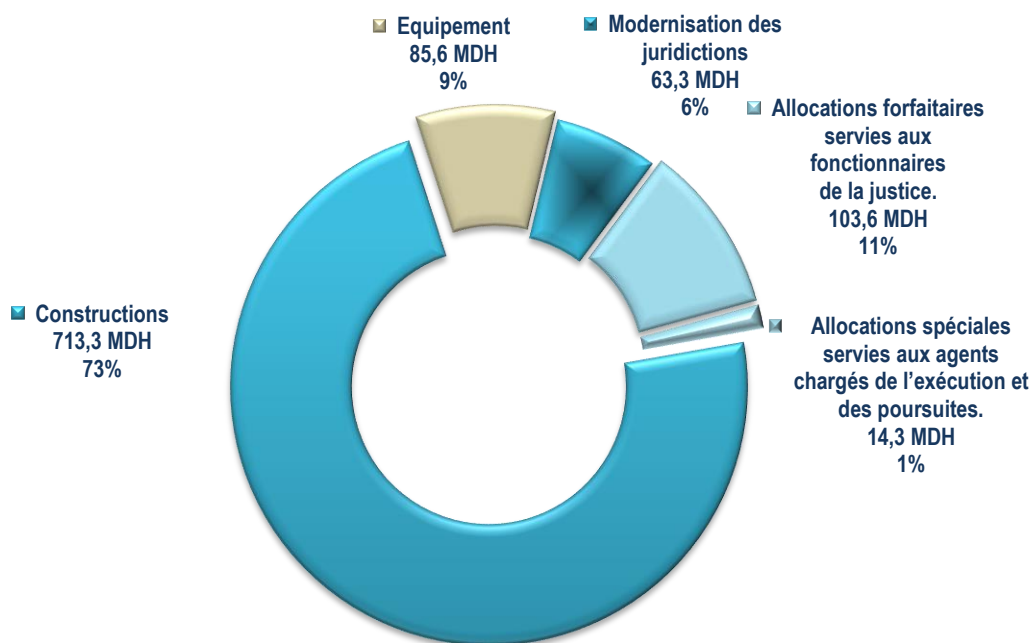
2.6.2. Fonds spécial pour le soutien des juridictions

Le montant total des recettes réalisées en 2017 dans le cadre de ce fonds s'élève à 2.629,75 MDH contre 2.564,50 MDH en 2016 et 2.297,19 MDH en 2015, soit une augmentation annuelle moyenne de 7%. En ce qui concerne les dépenses qui ont enregistré un accroissement annuel moyen de 24%, elles ont passé de 353,45 MDH en 2015 à 554,24 MDH en 2016 puis 546,14 MDH en 2017.

Les crédits délégués au cours de la période 2015-2017, se présentent comme suit :



LES PROGRAMMES REALISES PAR NATURE DES DEPENSES AU TITRE DE L'ANNEE 2017

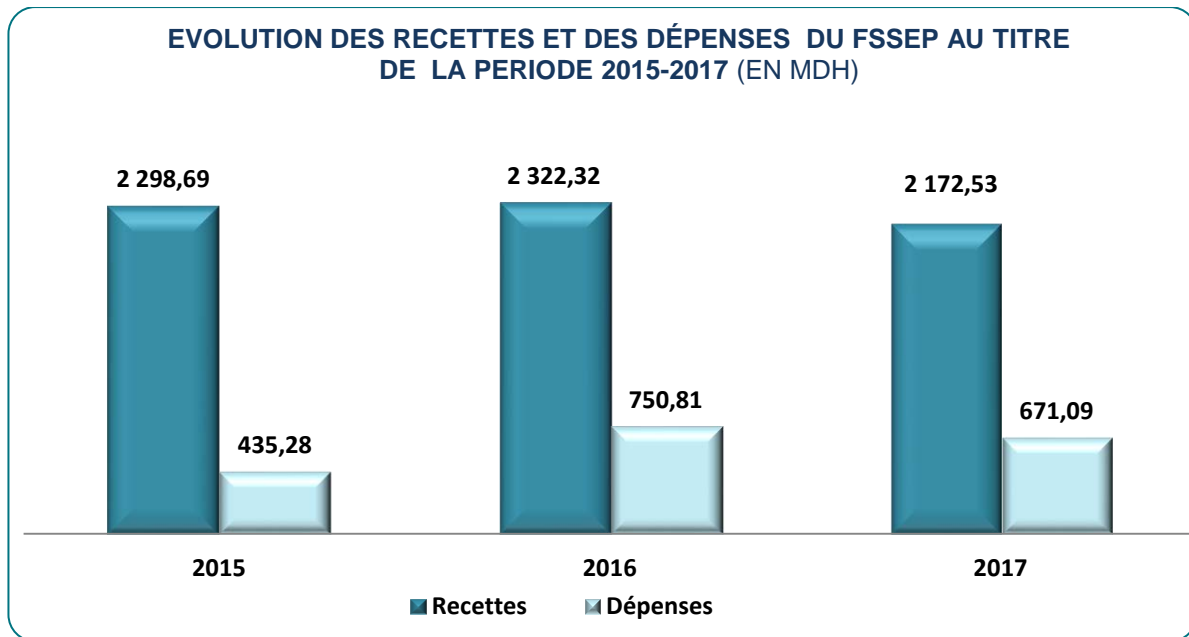


Les opérations programmées au titre de l'année budgétaire 2018 ainsi que les prévisions pour la période 2019-2021 se présentent comme suit :

Projets	(En MDH)			
	2018	2019	2020	2021
Projets de construction	1.498,15	214	180	-
Construction et aménagement des tribunaux et des Cours d'appel	773,31	115	125	-
Construction de l'Institut Supérieur de la Magistrature	300,00	-	-	-
Extension de la Cour de Cassation	183,86	-	-	-
Construction des Centres de Juge	203,76	99	-	-
Construction des Centres d'Archives	37,22	-	40	-
Construction de la sous-direction régionale d'AL Hoceima	-	-	15	-
Projets d'équipement	56,0	32,7	67,1	18
Projets de modernisation	36,54	38,6	29,55	29,60
TOTAL	1.590,69	285,3	276,65	47,6

2.6.3. Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires

Les recettes de ce compte ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 2,78 % au cours de la période 2015-2017. Contrairement aux dépenses qui ont enregistré un accroissement annuel moyen de 24,17% au titre de la même période.



Ainsi et dans le cadre du renforcement du processus de déconcentration administrative et budgétaire, des crédits ont été délégués aux établissements pénitentiaires et aux Directions Régionales, pour permettre à ces derniers de prendre en charge les opérations de rénovation et l'entretien des prisons. En 2017, les crédits délégués ont atteint 175,71 MDH contre 186,6 MDH et 116,8 MDH, respectivement en 2016 et 2015.

Les actions réalisées au titre de l'année 2017, se déclinent comme suit :

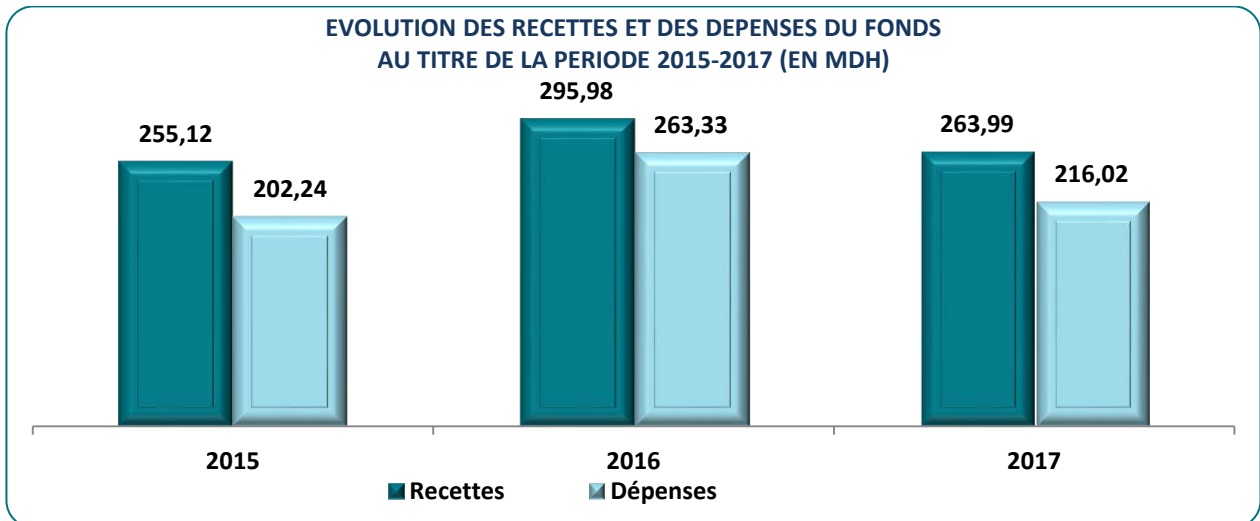
- Hébergement des détenus 378,75 MDH ;
- Programme de transfert des établissements pénitentiaires 202,12 MDH ;
- Appui, gestion et logistique 55,99 MDH ;
- Formation du personnel 14,21 MDH ;
- Sûreté et sécurité au sein des établissements pénitentiaires 9,04 MDH ;
- Réinsertion des détenues 7,30 MDH ;
- Contributions et dépenses diverses 3,68 MDH.

Les actions programmées au titre l'année 2018 dans le cadre de ce fonds, se résument comme suit :

Projets	(en MDH) 2018
Hébergement des détenus	69
Appui, gestion et logistique	29
Formation du personnel	13
Sûreté et sécurité au sein des établissements pénitentiaires	5
Réinsertion des personnes détenues	4
TOTAL	120

2.6.4. Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique

En 2017, les recettes réalisées dans le cadre de ce fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen de 1,72%. Quant aux dépenses, elles ont suivi même tendance d'évolution avec un accroissement annuel moyen de 3,35%.



Au titre de la période 2015-2017, les subventions accordées par le fonds sont ventilées comme suit :

Organismes bénéficiaires	Subventions accordées (en MDH)			
	2015	2016	2017	Total
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT)	86,00	213,00	106	405,00
Centre cinématographique marocaine (C.C.M.)	81,00	80,50	60	221,50
Agence Maghreb Arabe Presse (M.A.P.)	22,34	6,00	10	38,34
Compagne de Communication	9,37	4,38	-	13,75
Total	198,71	303,88	176	678,59

Les actions programmées au titre de l'année 2018 portent essentiellement sur :

Action	Montant (en MDH)
▪ Subventions aux :	236
- Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (S.N.R.T.)	150
- Centre cinématographique marocaine (C.C.M)	75
- Agence Maghreb Arabe Presse (MAP).	11
▪ Aides aux festivals de cinéma	31
▪ Appui à la numérisation, la modernisation et la construction des salles de cinéma	10
▪ Etudes et campagnes de communication	7,6
Total	248,6

2.6.5. Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique

Au titre de la période 2015-2017, les recettes dudit fonds ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 3,53% passant de 700,70 MDH en 2015 à 652,09 MDH en 2017. De même, pour les dépenses qui ont connu une baisse annuelle moyenne de 13,85%, passant ainsi de 101,81 MDH en 2015 à 75,57 MDH en 2017.

Les actions réalisées au titre de l'année 2017 et les prévisions pour la période 2018-2021 se présentent comme suit :

(en MDH)

Programmes	Réalizations 2017	Subventions accordées	Budget prévisionnel			
			2018	2019	2020	2021
Mise en place des cités de l'innovation	65	12	20	20	13	-
Appel à projets dans les domaines prioritaires de la recherche scientifique et du développement technologique	300	155,14	50	50	44,86	-
Programme de R&D dans le domaine de l'Agriculture «ARIMNET»	17,86	9,87	3,99	2	2	-
Programme de R&D dans les domaines de l'eau et de l'énergie «ERANETMED»	13	6,92	2,08	2	2	-
Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area (PRIMA)	200	-	20	20	20	140
Programme de R&D dans le domaine des eaux et forêts	20	-	5	5	10	-
Programme de R&D dans le domaine de l'agriculture	100	-	40	30	30	-
Programme de R&D dans le domaine de lutte contre le cancer	20	15	5	-	-	-
Abonnement aux bases de données scientifiques internationales pour le Consortium Marocain pour l'acquisition des Ressources Electroniques - CNRST	122,71	66,05	23,48	13,18	10	10
Bourses d'excellence - CNRST	86	42,05	12	11,95	10	10
Total	943,86	307,03	181,55	154,13	141,86	160

2.6.6. Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage

En 2017, les recettes réalisées par le fonds s'élèvent à 1.444,51 MDH contre 1.488,48 MDH en 2016 et 1.794,78 MDH en 2015. Quant aux dépenses réalisées, elles ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 20,58% passant de 802,92 MDH en 2015 à 506,43 MDH en 2017.

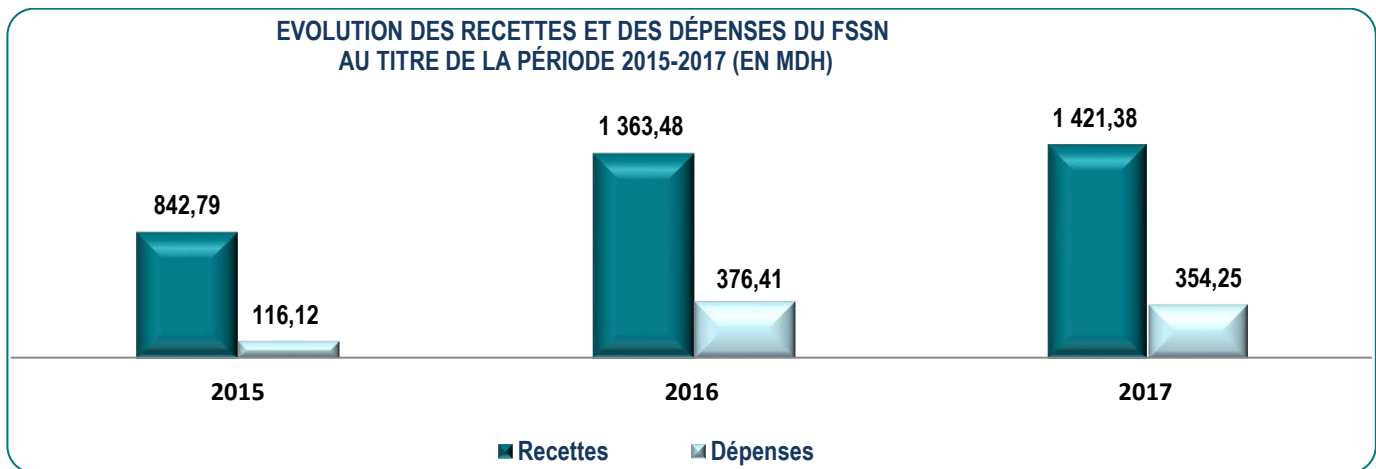
Les principales actions programmées pour la période 2018-2021, ont porté sur :

(en MDH)

Projet	2018	2019	2020	2021
Solution complète pour la production de la nouvelle CNIE	300	260	153	153
Reconduction des marchés de maintenance	-	89,44	-	-
Fourniture des fiches décadactylaires et des fiches anthropométriques	6,99	-	6,99	-
Généralisation du système des demandes des CNIE provenant de l'étranger	-	5	-	-
Paiement des commissions et agios bancaires	-	1	1	1
Règlement des taxes dues à l'importation des consommables de la CNIE	-	20	-	-
Total des dépenses	306,99	375,44	160,99	154

2.6.7. Fonds de soutien à la sûreté nationale

Les recettes et les dépenses du fonds ont connu un accroissement annuel moyen, respectivement, de 29,87% et de 74,66% au titre de la période 2015-2017.



Les ressources mobilisées au titre de l'année 2017, ont été destinées essentiellement à la réalisation des opérations suivantes :

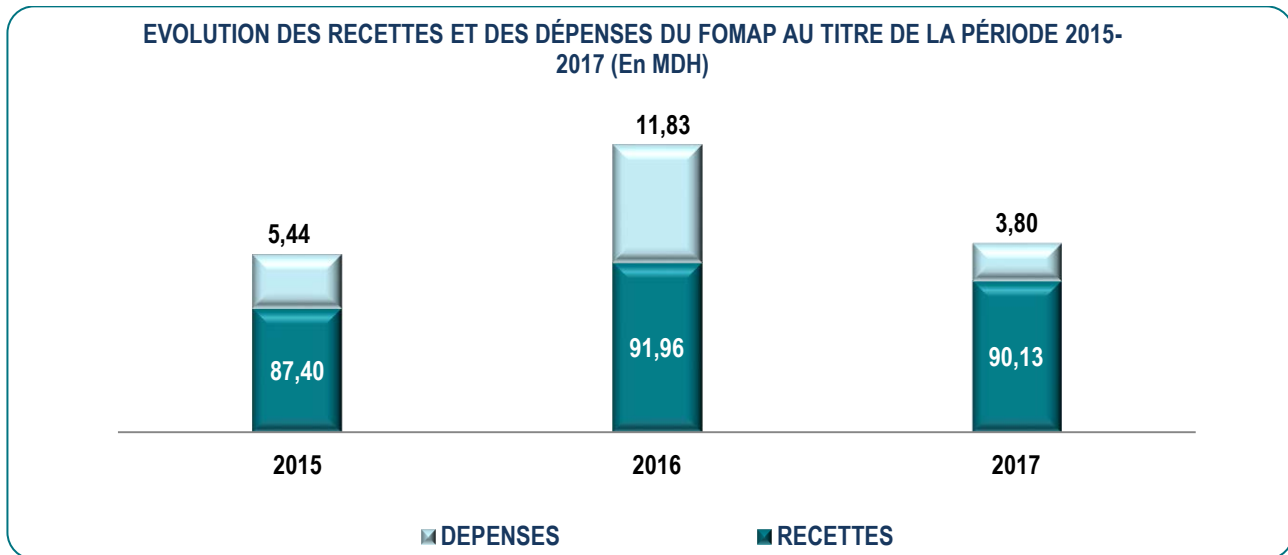
- Fourniture des effets de la nouvelle tenue réglementaire des formations de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) : 111,2 MDH ;
- Acquisition en trois (03) lots de casques avec postes mobiles pour motos et pièces de rechange et accessoires pour postes portatifs au profit de la DGSN : 17,16 MDH ;
- Acquisition des équipements de sécurité routière au profit de la DGSN à Rabat : 10,80 MDH ;
- Acquisition de tenue, effets d'équipement et accessoires d'habillement au profit de la DGSN : 9,53 MDH ;
- Prise en charge par Barid al Maghrib des envois de la DGSN dans le cadre d'une offre messagerie personnalisée : 3,33 MDH.

Les opérations programmées au titre de la période 2018-2021 se résument comme suit :

Projet	(En MDH)			
	2018	2019	2020	2021
Solution d'assistance technique (Help Desk)	6	-	-	-
Renouvellement de la nouvelle tenue	175	-	175	-
Acquisition des cuisines mobiles	25	-	-	-
Acquisition de la solution des caméras portées	63	-	-	-
Acquisition du matériel de contrôle routier	34	-	-	-
Acquisition de matériel informatique	41	-	-	-
Acquisition d'une solution d'appel secours (19)	-	100	-	-
Libération de la bande 800 Mhz	-	-	300	300
Extension du système de gestion des postes frontières	-	110	-	-
Paiement des commissions et agios bancaires	1,5	1	1	1
Total des dépenses	345,5	211	476	301

2.6.8. Fonds de modernisation de l'administration publique

Les recettes réalisées par ce Fonds ont enregistré un accroissement annuel moyen de 1,55% au titre de la période 2015-2017. Quant aux dépenses, elles ont connu une baisse annuelle moyenne de 16,44% sur la même période.



► Projets financés en totalité par le FOMAP

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme du département chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique durant la période 2015-2017, cinq projets ont été financés en totalité par le FOMAP. Le montant total de ce financement s'élève à 11,68 MDH réparti par projet comme suit :

Projets	Montant (en MDH)
Etudes de positionnement du département chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique et le développement institutionnel et organisationnel de la fonction publique	7,98
Elaboration du recueil des services publics électroniques et évaluation de leur niveau de transformation électronique	1,47
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'appui à l'adoption des solutions numériques pour la simplification des procédures administratives	1,30
Identification des besoins en termes d'applications de gestion sujettes à la mutualisation entre les administrations publiques	0,57
Développement d'une application mobile du portail de l'Emploi public	0,36
Total	11,68

► Projets bénéficiant du cofinancement du FOMAP :

Durant la période 2015-2017, 20 projets ont été retenus pour bénéficier du cofinancement du FOMAP. Le coût global de ces projets est de 218,65 MDH, dont 26,53 MDH financé par le fonds.

Au titre de l'année 2017, l'appel à projet a été ouvert aux départements ministériels autour des domaines prédéfinis par le FOMAP. Parmi les 29 projets reçus par le secrétariat du FOMAP, le comité interministériel chargé de la sélection des projets a retenu 9 projets répartis par domaine de priorité comme suit :

- 4 projets portant sur l'amélioration de l'accueil des usagers de l'administration publique et le traitement des réclamations ;
- 3 projets concernant la mise en œuvre des projets inscrits dans la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- 2 projets sur l'amélioration de la qualité des procédures administratives et le développement de l'administration électronique intégrée.

► **Plan d'action 2018**

Le plan d'action 2018 du FOMAP s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réforme de l'administration 2017-2021 adoptée par le Gouvernement.

- **Projets financés en totalité par le FOMAP**

Les projets programmés en 2018, portent essentiellement sur les actions suivantes :

- La réalisation d'un système d'information commun de gestion des ressources humaines dans les administrations publiques SIRH-AP dont le coût est estimé à 16,60 MDH ;
- L'élaboration d'un catalogue de bonnes pratiques dans l'administration publique et l'appui à leur mutualisation (1,50 MDH);

- **Projets bénéficiant du cofinancement du FOMAP**

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle approche initiée en 2017. Cette approche qui visait l'appui et l'accompagnement des départements ministériels à la mise en œuvre du programme de réforme de l'administration 2017-2021 selon une vision de transformation de l'Administration s'articulant autour de l'amélioration de la qualité des services publics et le renforcement de l'efficacité de l'Administration au service du citoyen et du développement.

La réalisation des projets financés dans le cadre du FOMAP, jusqu'au premier trimestre 2018, se présente comme suit :

Projets	Taux de Réalisation
Développement d'une application mobile du portail de l'Emploi-public	100%
Transcription, simplification et appui à la certification des procédures et des formulaires administratifs	100%
Positionnement du Ministère de la réforme de l'administration et de la fonction publique et le développement institutionnel et organisationnel de la fonction publique	100%
Déconcentration administrative	50%
Stratégie nationale de modernisation de l'Administration publique	50%

► **Plan d'action 2019-2021**

Le plan d'action 2019-2021 comprend, d'une part la réalisation de nouveaux projets et actions figurant au programme de réforme de l'administration 2017-2021 et d'autre part, la poursuite de la réalisation des projets initiés au titre de l'année 2018.

- Projets financés en totalité par le FOMAP

Les projets programmés pour la période 2019-2021 se présentent comme suit :

Projet	(en DH)		
	2019	2020	2021
La réalisation d'un système d'information commun de gestion des ressources humaines dans les administrations publiques SIRH-AP	756.000	3.582.000	-
Appui à l'adoption de solutions numériques pour la simplification des services administratifs	2.000.000	2.000.000	2.000.000
Recueil des services publics électroniques et l'évaluation de leur niveau de transformation électronique	700.000	700.000	700.000
Refonte du portail de l'emploi public "www.emploi-public.ma"	750.000	-	-
Total	4.026.000	6.282.000	2.700.000

- Projets bénéficiant du cofinancement du FOMAP

Il s'agit de la programmation du versement de la contribution du FOMAP au profit des projets précédemment retenus ainsi que ceux qui seront retenus au titre des années 2018, 2019 et 2020 et prêts pour être financés. Les projets nécessitant un cofinancement prévisionnel dudit fonds se répartissent comme suit :

- Développement et refonte du portail «CNIE.MA» : 2,0 MDH ;
- Développement des prestations publiques rendues par le département de l'Energie et des Mines : 1,2 MDH ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la stratégie de lutte et de prévention des risques de corruption dans les secteurs de l'urbanisme et de l'immobilier : 0,85 MDH ;
- Elaboration et publication de manuels de procédures et de guides de références sur les prestations fournies par les administrations et les services chargés de l'urbanisme et l'immobilier : 0,73 MDH ;
- La mise en place d'un système d'information de gestion de l'appui aux associations, aux festivals et aux événements culturels : 0,60 MDH ;
- La mise en place d'un système d'information national sur l'eau : 0,37 MDH.

**ANNEXE N°I : REALISATIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES
DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE PAR DOMAINE
D'INTERVENTION AU TITRE DE LA PERIODE 2015-2017**

**ANNEXE N°II : PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR POUR L'ANNEE 2018**

ANNEXE N°1 : REALISATIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE PAR DOMAINE D'INTERVENTION AU TITRE DE LA PERIODE 2015-2017

I- DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :

INTITULE DU COMPTE	RESSOURCES (en MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (en MDH)			TAUX MOYEN
	2015	2016	2017		2015	2016	2017	
Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A.	32.387,42	33.177,10	31.833,80	-0,86%	24.500,14	27.316,30	28.552,25	7,95%
Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	1.174,79	4.509,02	5.773,84	121,69%	773,33	3.837,70	4.682,51	146,07%
TOTAL_I	33.562,21	37.686,13	37.607,64	5,86%	25.273,47	31.154,00	33.234,76	14,67%
Evolution / an		12,29%	-0,21%			23,27%	6,68%	

II- DEVELOPPEMENT HUMAIN :

INTITULE DU COMPTE	RESSOURCES (en MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (en MDH)			TAUX MOYEN
	2015	2016	2017		2015	2016	2017	
Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	7.599,13	8.627,78	8.908,39	8,27%	2.438,68	3.021,28	3.500,78	19,81%
Evolution / an		13,54%	3,25%			23,89%	15,87%	

III- DOMAINE SOCIAL :

INTITULE DU COMPTE	RESSOURCES (en MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (en MDH)			TAUX MOYEN
	2015	2016	2017		2015	2016	2017	
Fonds d'appui à la cohésion sociale	10.511,84	11.566,63	10.732,59	1,04%	2.194,02	2.620,63	2.876,09	14,49%
Fonds solidarité habitat et intégration urbaine	5.230,74	5.407,00	6.022,94	7,31%	2.136,34	1.789,98	2.264,48	2,96%
Fonds spécial de la pharmacie centrale	3.955,06	3.320,82	3.330,61	-8,23%	1.663,52	1.391,89	1.391,43	-8,54%
Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	1.617,78	1.788,81	1.753,09	4,10%	1.530,96	1.710,44	1.633,02	3,28%
Fonds d'entraide familiale	575,19	691,02	809,54	18,63%	50,01	51,44	50,00	-0,01%
Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	350,65	674,56	707,34	42,03%		300,00	400,00	-
Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile	438,47	455,48	500,32	6,82%	135,01	142,40	154,25	6,89%
Fonds national pour l'action culturelle	395,86	396,47	492,33	11,52%	123,41	120,00	108,62	-6,18%
Fonds spécial du produit des loteries	272,72	164,57	113,27	-35,55%	183,20	126,70	34,06	-56,88%
Fonds spécial de soutien de l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration	50,00	46,34	67,37	16,08%	3,66	8,97	50,00	269,41%
Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle des prix et des stocks de sécurité	5,35	11,43	21,83	101,91%		3,48	4,44	-
Fonds des tabacs pour l'octroi de secours	1.200,45			-100%	52,28			-100%
TOTAL _III	24.604,12	24.523,13	24.551,21	-0,11%	8.072,40	8.265,92	8.966,39	5,39%
Evolution / an		-0,33%	0,11%			2,40%	8,47%	

IV- DOMAINE DE L'INFRASTRUCTURE :

INTITULE DU COMPTE	RESSOURCES (en MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (en MDH)			TAUX MOYEN
	2015	2016	2017		2015	2016	2017	
Fonds spécial routier	6.035,01	6.257,97	6.568,03	4,32%	3.021,56	3.014,43	4.434,27	21,14%
Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	2.438,11	2.742,78	3.594,17	21,42%	1.158,63	1.507,41	2.161,67	36,59%
Fonds de service universel de télécommunications	2.573,00	2.947,78	2.914,31	6,43%	49,94	33,93	57,32	7,13%
Fonds de développement énergétique	2.408,43	1.871,39	1.821,39	-13,04%	542,81	50,00	157,50	-46,13%
Fonds national du développement du sport	1.330,61	831,76	1.354,16	0,88%	1.327,34	828,77	864,18	-19,31%
Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable	947,21	1.064,23	1.278,96	16,20%	54,34	258,33	245,01	112,33%
Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles	765,42	565,42	800,29	2,25%	400,00	70,00	133,27	-42,28%
Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées	473,32	687,62	699,58	21,57%	399,70	647,87	676,64	30,11%
Fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire	132,63	184,34	196,72	21,79%	2,12	7,36	6,05	69,03%
Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales	47,77	44,31	35,34	-13,99%	3,46	8,97		-100%
TOTAL _IV	17.151,51	17.197,62	19.262,95	5,98%	6.959,91	6.427,07	8.735,90	12,03%
Evolution / an		0,27%	12,01%			-7,66%	35,92%	

V- DOMAINE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE :

INTITULE DU COMPTE	RESSOURCES (en MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (en MDH)			TAUX MOYEN
	2015	2016	2017		2015	2016	2017	
Compte spécial des dons des pays du Conseil de coopération du Golfe	16.836,38	24.032,85	33.255,74	40,54%	36,88	324,70	363,35	213,88%
Fonds de solidarité des assurances	8.205,51	8.687,91	9.406,47	7,07%				
Masse des services financiers	4.081,40	5.212,27	5.402,90	15,06%	670,70	1.175,48	1.244,62	36,22%
Fonds de développement industriel et des investissements	2.742,46	5.025,14	5.142,05	36,93%	201,69	1.550,89	203,04	0,33%
Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat	2.456,62	2.863,39	3.197,72	14,09%		5,15	2,69	-
Fonds de soutien à certains promoteurs	1.706,54	1.718,65	1.733,31	0,78%				-
Fonds de lutte contre la fraude douanière	994,71	1.278,69	1.348,42	16,43%	618,25	735,63	307,75	-29,45%
Fonds provenant des dépôts au Trésor	552,30	740,77	786,35	19,32%	446,50	687,20	717,32	26,75%
Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	714,96	356,36	454,80	-20,24%	457,41	91,80	283,24	-21,31%
Bénéfices et pertes de conversion sur les dépenses publiques en devises étrangères	57,63	52,32	53,29	-3,84%	13,93	2,67	2,48	-57,80%
Fonds de rémunération des services rendus par le ministère chargé des finances au titre des frais de surveillance et de contrôle des entreprises d'assurances et de réassurances	637,34			-100%				-
TOTAL _V	38.985,87	49.968,33	60.781,05	24,86%	2.445,35	4.573,53	3.124,49	13,04%
Evolution / an		28,17%	21,64%			87,03%	-31,68%	

VI- **DOMAINE AGRICOLE ET DE LA PÊCHE :**

INTITULE DU COMPTE	RESSOURCES (en MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (en MDH)			TAUX MOYEN
	2015	2016	2017		2015	2016	2017	
Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	2.657,60	3.725,70	5.632,40	45,58%	673,45	1.929,76	1.193,67	33,13%
Fonds de développement agricole	3.582,75	3.738,41	3.986,97	5,49%	3.191,74	3.224,20	3.448,82	3,95%
Fonds national forestier	1.733,91	1.910,45	2.006,46	7,57%	597,11	668,98	815,07	16,83%
Fonds spécial des prélèvements sur le pari mutuel	745,43	690,22	758,70	0,89%	271,28	157,07	146,44	-26,53%
Fonds de la réforme agraire	704,37	710,92	715,69	0,80%	0,57		0,04	-72,60%
Fonds de développement de la pêche maritime	337,98	362,29	363,49	3,71%	150,35	213,56	241,92	26,85%
Fonds de la chasse et de la pêche continentale	196,29	226,55	248,10	12,42%	16,12	24,68	18,74	7,85%
Fonds de lutte contre les effets de la sécheresse	23,95	23,95	23,95					-
TOTAL_VI	9.982,28	11.388,49	13.735,77	17,30%	4.900,62	6.218,24	5.864,71	9,40%
Evolution / an		14,09%	20,61%			26,89%	-5,69%	

VII- AUTRES DOMAINES :

INTITULE DU COMPTE	RESSOURCES (en MDH)			TAUX MOYEN	DEPENSES (en MDH)			TAUX MOYEN
	2015	2016	2017		2015	2016	2017	
Fonds de emploi domanial	17.601,73	18.028,24	19.021,97	3,96%	1.072,55	1.087,62	1.605,99	22,37%
Fonds spécial pour le soutien des juridictions	2.297,19	2.564,50	2.629,75	6,99%	353,45	554,24	546,14	24,30%
Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	2.298,69	2.322,32	2.172,53	-2,78%	435,28	750,81	671,10	24,17%
Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage	1.794,78	1.488,48	1.444,51	-10,29%	802,92	334,24	506,43	-20,58%
Fonds de soutien à la sûreté nationale	842,79	1.363,48	1.421,38	29,87%	116,12	376,41	354,25	74,66%
Fonds de participation des Forces Armées Royales aux missions de paix, aux actions humanitaires et de soutien au titre de la coopération internationale	1.150,03	1.430,21	1.364,72	8,94%	379,11	499,04	389,21	1,32%
Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique	700,70	688,80	652,09	-3,53%	101,81	128,35	75,57	-13,85%
Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique	255,12	295,98	263,99	1,72%	202,24	263,33	216,02	3,35%
Fonds de soutien à la Gendarmerie Royale	201,51	190,88	167,86	-8,73%	74,06	85,51	59,01	-10,74%
Fonds de modernisation de l'administration publique	87,40	91,96	90,13	1,55%	5,44	11,83	3,80	-16,44%
Fonds spécial pour la sauvegarde de la cité de Fès	0,10	0,10	0,10					-
TOTAL _VII	27.230,03	28.464,95	29.229,03	3,61%	3.542,99	4.091,38	4.427,51	11,79%
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	159 115,15	177 856,42	194 076,04	10,44%	53 633,42	63 751,41	67 854,53	12,48%
Evolution / an		4,54%	2,68%			15,5%	8,22%	

**ANNEXE N°II : PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR
POUR L'ANNEE 2018**

			(En MDH)	
CODE	DESIGNATION DES COMPTES	RESSOURCES	CHARGES	
	COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE _*_**_			
3.1.0.0.1 .00 .001	Fonds spécial des prélèvements sur le pari mutuel	90,00	90,00	
3.1.0.0.1 .00 .003	Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle des prix et des stocks de sécurité	5,00	5,00	
3.1.0.0.1 .00 .004	Fonds de lutte contre les effets de la sécheresse	Mémoire	Mémoire	
3.1.0.0.1 .00 .005	Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	390,00	390,00	
3.1.0.0.1 .00 .006	Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	114,00	114,00	
3.1.0.0.1 .00 .008	Fonds de développement industriel et des investissements	1.700,00	1.700,00	
3.1.0.0.1 .04 .005	Fonds de service universel de télécommunications	Mémoire	Mémoire	
3.1.0.0.1 .04 .006	Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	3.096,00	3.096,00	
3.1.0.0.1 .04 .007	Fonds de mise à niveau sociale	Mémoire	Mémoire	
3.1.0.0.1 .06 .001	Fonds spécial pour le soutien des juridictions	400,00	400,00	
3.1.0.0.1 .06 .002	Fonds d'entraide familiale	160,00	160,00	
3.1.0.0.1 .07 .001	Fonds spécial de soutien de l'action culturelle et sociale au profit des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration	30,00	30,00	
3.1.0.0.1 .08 .003	Fonds spécial pour la sauvegarde de la cité de Fès	Mémoire	Mémoire	
3.1.0.0.1 .08 .004	Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A.	28.321,90	28.321,90	
3.1.0.0.1 .08 .005	Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile	200,00	200,00	

3.1.0.0.1 .08 .006	Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	6.274,83	6.274,83
3.1.0.0.1 .08 .008	Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	1.200,00	1.200,00
3.1.0.0.1 .08 .009	Fonds de soutien à la sûreté nationale	30,00	30,00
3.1.0.0.1 .08 .010	Fonds spécial pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage	463,93	463,93
3.1.0.0.1 .08 .011	Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées	714,00	714,00
3.1.0.0.1 .08 .012	Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles	200,00	200,00
3.1.0.0.1 .08 .013	Fonds de solidarité interrégionale	697,20	697,20
3.1.0.0.1 .11 .001	Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique	22,50	22,50
3.1.0.0.1 .12 .001	Fonds spécial de la pharmacie centrale	1.000,00	1.000,00
3.1.0.0.1 .13 .003	Fonds de remploi domanial	1.040,00	1.040,00
3.1.0.0.1 .13 .004	Fonds spécial du produit des loteries	100,00	100,00
3.1.0.0.1 .13 .008	Masse des services financiers	350,00	350,00
3.1.0.0.1 .13 .009	Fonds de la réforme agraire	5,00	5,00
3.1.0.0.1 .13 .012	Bénéfices et pertes de conversion sur les dépenses publiques en devises étrangères	Mémoire	Mémoire
3.1.0.0.1 .13 .017	Fonds spécial de la zakat	Mémoire	Mémoire
3.1.0.0.1 .13 .018	Fonds de solidarité des assurances	600,00	600,00
3.1.0.0.1 .13 .019	Fonds de soutien à certains promoteurs	Mémoire	Mémoire
3.1.0.0.1 .13 .021	Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	600,00	600,00
3.1.0.0.1 .13 .022	Fonds de gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat	243,80	Mémoire
3.1.0.0.1 .13 .024	Fonds d'appui à la cohésion sociale	3.000,00	3.000,00
3.1.0.0.1 .13 .025	Compte spécial des dons des pays du Conseil de coopération du Golfe	7.000,00	Mémoire

3.1.0.0.1 .13 .026	Fonds de lutte contre la fraude douanière	700,00	700,00
3.1.0.0.1 .13 .027	Fonds provenant des dépôts au Trésor	360,00	360,00
3.1.0.0.1 .17 .001	Fonds spécial routier	2.700,00	2.700,00
3.1.0.0.1 .17 .003	Fonds de délimitation, de préservation et de valorisation du domaine public maritime et portuaire	16,00	16,00
3.1.0.0.1 .17 .004	Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales	Mémoire	Mémoire
3.1.0.0.1 .20 .005	Fonds de développement agricole	3.000,00	3.000,00
3.1.0.0.1 .20 .006	Fonds de développement de la pêche maritime	100,00	100,00
3.1.0.0.1 .20 .007	Fonds pour le développement rural et des zones de montagne	3.500,00	3.500,00
3.1.0.0.1 .20 .008	Fonds national forestier	600,00	600,00
3.1.0.0.1 .20 .009	Fonds de la chasse et de la pêche continentale	25,00	25,00
3.1.0.0.1 .21 .001	Fonds national du développement du sport	800,00	800,00
3.1.0.0.1 .27 .002	Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable	200,00	200,00
3.1.0.0.1 .27 .003	Fonds de développement énergétique	Mémoire	Mémoire
3.1.0.0.1 .29 .001	Fonds national pour l'action culturelle	20,00	20,00
3.1.0.0.1 .29 .002	Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique	370,00	370,00
3.1.0.0.1 .33 .001	Fonds de modernisation de l'administration publique	15,00	15,00
3.1.0.0.1 .34 .001	Fonds de participation des Forces Armées Royales aux missions de paix, aux actions humanitaires et de soutien au titre de la coopération internationale	200,00	200,00
3.1.0.0.1 .34 .002	Fonds de soutien à la Gendarmerie Royale	50,00	50,00
3.1.0.0.1 .46 .001	Fonds solidarité habitat et intégration urbaine	2.000,00	2.000,00
3.1.0.0.1 .51 .001	Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	120,00	120,00
Total des ressources et des charges des comptes d'affectation spéciale		72.824,15	65.580,36

		<u>COMPTES D'ADHESION AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX</u>		
		-*-**-		
3.1.0.0.4	.13 .021	Compte d'adhésion aux institutions de Bretton Woods	Mémoire	0,80
3.1.0.0.4	.13 .022	Compte d'adhésion aux organismes arabes et islamiques	Mémoire	211,73
3.1.0.0.4	.13 .023	Compte d'adhésion aux institutions multilatérales	Mémoire	1.691,70
Total des ressources et des charges des comptes d'adhésion aux organismes internationaux			Mémoire	1.904,23
		<u>COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES</u>		
		-*-**-		
3.1.0.0.5	.13 .001	Différence de change sur ventes et achats de devises	100,00	Mémoire
3.1.0.0.5	.13 .003	Compte des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises des emprunts extérieurs	Mémoire	Mémoire
Total des ressources et des charges des comptes d'opérations monétaires			100,00	Mémoire
		<u>COMPTES DE FINANCEMENT</u>		
		-*-**-		
3.1.0.0.7	.13 .017	Prêts aux collectivités territoriales	Mémoire	Mémoire
3.1.0.0.7	.13 .020	Prêts à l'office national de l'eau potable	8,11	Mémoire
3.1.0.0.7	.13 .059	Prêts à la société marocaine d'assurance à l'exportation	2,48	Mémoire
3.1.0.0.7	.13 .063	Prêts aux régies de distribution d'eau et d'électricité	2,42	Mémoire
3.1.0.0.7	.13 .064	Prêts aux établissements bancaires	5,54	Mémoire
3.1.0.0.7	.13 .066	Prêts à la société de financement "JAIDA"	55,96	275,96
Total des ressources et des charges des comptes de financement			74,51	275,96

		<u>COMPTES DE DEPENSES SUR DOTATIONS</u> _*_*_*_*		
3.1.0.0.9	.04 .002	Dépenses particulières au développement des provinces sahariennes	Mémoire	Mémoire
3.1.0.0.9	.34 .001	Acquisition et réparation des matériels des Forces Armées Royales	10.800,00	10.800,00
3.1.0.0.9	.34 .002	Fonds de la direction générale des études et de la documentation	Mémoire	Mémoire
3.1.0.0.9	.42 .001	Fonds de relations publiques	0,50	0,50
Total des ressources et des charges des comptes de dépenses sur dotations			10.800,50	10.800,50
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			83.799,16	78.561,05

Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

<http://lof.finances.gov.ma>